

LA TURQUIE AU COEUR DES FLUX MIGRATOIRES



İPEK ERDOĞAN

JUIN, 2021

LA TURQUIE AU COEUR DES FLUX MIGRATOIRES

İpek ERDOĞAN



THESE DE MASTER RECHERCHE

Département Francophone des Relations Internationales

YEDITEPE UNIVERSITY

Juin, 2021

PLAGIARISM

Je déclare par la présente que toutes les informations contenues dans ce document ont été obtenues et présentées en conformément aux règles académiques et à la conduite éthique. Je déclare également que, tel que requis par ces règles et conduite, j'ai entièrement cité et référencé tout le matériel et les résultats qui sont pas original à ce travail.

08.07.2021

İpek ERDOĞAN



RESUME

Depuis sa fondation et en raison de sa position géopolitique, la Turquie est un pays qui a un rôle important dans le contexte migratoire international. Elle a la particularité d'être un pays de transit en plus d'être un pays d'émigration et d'immigration. La Turquie, qui est la destination ou la région transite des migrations forcées apparues au fil du temps, sera traitée dans ce mémoire en insistant sur la permanence des migrations irrégulières. Les données statistiques nous montrent que la migration irrégulière vers la Turquie a gagné une ampleur à partir des années 1980. Depuis cette période, la Turquie fait face à de nombreuses demandes d'asile et de migrants en situation irrégulière. Avec le déclenchement de la crise syrienne, elle est devenue le premier pays d'accueil de réfugié au monde et continue de l'être depuis les dernières années, non seulement accueillant les réfugiés syriens mais aussi des réfugiés des autres pays.

Ce travail se forcera de montrer la place de la Turquie au cœur des flux migratoires, notamment au XXI^e siècle ; comment la migration est devenue un enjeu géopolitique pour la Turquie et l'évolution de droits de réfugié et des institutions chargées de la migration.

Mots clés : Migrant, Emigration, Immigration, Demandeur d'Asile, Réfugié, Etat d'origine, Etat de destination, Etat de transit, Turquie, Syrie

ÖZET

Türkiye, kuruluşundan bu yana jeopolitik konumu nedeniyle uluslararası göç bağlamında önemli rol oynayan bir ülke olmuştur. Göç ve göç ülkesi olmanın yanında transit ülke olma özelliğine de sahiptir. Bu tezde, düzensiz göçlerin kalıcılığı üzerinde durularak, bölgenin zaman içinde ortaya çıkan zorunlu göçlerin geçiş noktası olduğu Türkiye ele alınacaktır. İstatistiki veriler, Türkiye'ye düzensiz göçün 1980'lerden itibaren ivme kazandığını göstermektedir. Suriye krizinin başlamasıyla birlikte Türkiye, dünyada en fazla mülteciyi barındıran ülke konumuna gelmiştir.

Bu tez, özellikle 21. yüzyılda Türkiye'nin göç akımlarının kalbindeki yerini göstermeyi hedeflemekte; göçün Türkiye için nasıl jeopolitik bir konu haline geldiğini, Türkiye'de mülteci hukukunun ve göç konusunda çalışan kurumların gelişimini incelemeyi amaçlamaktadır.

Anahtar kelimeler : Göç, Göçmen, Sığınmacı, Mülteci, Menşe Devlet, Hedef Devlet, Transit Devlet, Türkiye, Suriye

TABLE DE MATIERES

PLAGIARISM.....	i
RESUME.....	ii
ÖZET.....	iii
TABLE DE MATIERES	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
LISTE DES FIGURES	vii
LISTE DES ABREVIATIONS	viii
1. INTRODUCTION.....	1
2. TURQUIE : PAYS D’IMMIGRATION, D’EMIGRATION ET DE TRANSIT TOUT AU LONG DU XXE SIECLE.....	3
2.1.Données générales.....	3
2.1.2. Base théorique de migration internationale	13
2.2. Aperçu général des flux migratoires concernant la Turquie	15
2.2.1.Turquie en tant que pays d’immigration	16
2.2.2. Turquie en tant que pays d’émigration.....	21
2.1.3. Turquie en tant que pays de transit.....	26
3.LE XXI SIECLE : LA TURQUIE AU COEUR DES FLUX MIGRATOIRES IRREGULIERE	34
3.1.Droit de réfugié en Turquie.....	35
3.1.1. Bases fondamentales du droit de réfugié	35
3.1.2.Evolution du droit de réfugié et des institutions chargées.....	41
3.2. Principaux flux irréguliers.....	49

3.2.1. Crise syrienne et l'arrivée en masse des réfugiés syriens	50
3.2.2. Autres flux de migrations irrégulières	58
4. CONCLUSION.....	81
REFERENCES.....	84



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	La théorie de Lee : les facteurs de répulsion et d'attraction
Tableau 2	Nombre des immigrants clandestines capturés en Turquie par années
Tableau 3	Répartition territoriale des immigrants clandestines capturés en Turquie par années (15 premiers pays)
Tableau 4	Mouvements migratoires (2000-2020)
Tableau 5	Syriens en Turquie (dès lors 28.04.2021)
Tableau 6	Statistiques comparatives de migration irrégulière pour toutes les mers entre les années 2019 et 2020
Tableau 7	Statistiques de migration irrégulière en mer Égée en 2020
Tableau 8	Répartition par nationalité des immigrants irréguliers capturés depuis 2014 jusqu'en 05.05.2021

LISTE DES FIGURES

- Figure 1 Routes de migration
- Figure 2 Routes maritimes et terrestres utilisées pour traverser la Turquie en 2020
- Figure 3 Nombre des immigrants clandestins capturés par années
- Figure 4 Répartition des réfugiés Syriens sous la protection temporaire par 10 provinces les plus importantes.



LISTE DES ABREVIATIONS

AFAD : Présidence Turque de la Gestion des Catastrophes et des Urgences

AKP : Parti de la Justice et du Développement

ASPB : Ministère de la Famille Et Des Politiques Sociales

BAAS : Partis Baas Syrien et Irakien

CEI : Communauté des États Indépendants

ECHO : Commission Européenne d'Aide Humanitaire et Protection Civile

FRIT : Facilité de l'UE en Faveur des Réfugiés en Turquie

FRONTEX : Agence Européenne de Garde-Frontières et de Garde-Côtes

G20: Le Groupe des Vingt

GİGM : République de Turquie Ministère de l'Intérieur Direction Générale de la Gestion des Migrations

GKY : Règlement sur la Protection Temporaire

HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

MEB : République de Turquie Ministère de l'Éducation Nationale

OIM : Organisation Internationale pour les Migrations

OIT : Organisation Internationale du Travail

ONU: Organisation des Nations Unies

OSCE : Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe

OTAN :Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

ONG :Organisation Non-Gouvernementale

PIKTES : Projet de Soutien à L'intégration des Enfants Syriens dans le Système Educatif Turc

TEC : Centres d'Education Temporaires

TEPAV : Fondation Turque de Recherche sur les Politiques Economiques

UE : Union Européenne

UNHCR: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

YUKK : Loi sur les Etrangers et la Protection Internationale

1. INTRODUCTION

La migration, un des phénomènes le plus ancien de l'histoire humaine, a marqué plusieurs périodes de l'Histoire et de nombreuses régions du monde ont été influencé par des différents flux migratoires, volontaires ou obligatoires, réguliers ou irréguliers. Le XXI^e siècle n'échappe pas non plus de l'importance de la mobilité humaine : au cours des dernières années, la migration internationale est devenue encore une fois un sujet primordial pour les pays d'accueil et les pays de transit ; un enjeu géopolitique majeur mis en relation avec la sécurité internationale, notamment avec le déclenchement de la crise syrienne et par conséquent de la fuite massive des Syriens de leur patrie.

La Turquie, se trouvant au cœur des routes de migration entre l'Asie et l'Europe, a été depuis son histoire un pays de destination, notamment pour les Musulmans des territoires ottomans aux Balkans et au Caucasse pendant la fondation de la République turque mais plus tard aussi des autres régions ; un pays d'émigration pour une partie importante des habitants non-Musulmans de l'Anatolie, et plus tard pour les Turcs migrés vers l'Europe dans le cadre de la migration de travail ; et finalement un pays de transit très important pour les migrants irréguliers de l'Asie, de l'Afrique mais particulièrement du Moyen-Orient qui cherchaient un asile en Europe. Depuis les années 1980, la plupart des migrants qui viennent en Turquie ou qui traversent la Turquie sont des demandeurs d'asile dans une situation irrégulière. La migration irrégulière a toujours occupé une place importante pour la Turquie depuis cette date mais il est tout à fait possible de dire qu'elle est devenue un sujet primordial avec l'arrivée des réfugiés syriens.

Le but principal de ce mémoire est de saisir l'importance du phénomène de la migration pour la Turquie, notamment au XXI^e siècle. Nous allons essayer de répondre aux questions suivantes :

Pourquoi la Turquie a été et continue d'être un des pays qui est le plus influencé des flux migratoires ?

Pourquoi la migration est un vrai enjeu géopolitique pour la Turquie ?

Comment la politique migratoire de la Turquie s'est évoluée au cours du temps et suivant les différents flux migratoires ?

En tenant compte de questions citées ci-dessus et afin de mieux comprendre l'importance de la migration internationale pour la Turquie, la première partie de ce travail sera consacrée à un bref rappel concernant les données générales à propos de la migration comme la terminologie et la typologie de la migration, certaines théories susceptibles de faciliter la

compréhension des raisons des mouvements migratoires ainsi que l'importance de la Turquie en tant que pays d'origine, de destination et de transit, de sa fondation jusqu'au XXI^e siècle. Cette partie nous permettra de saisir les points essentiels de l'histoire de migration de la Turquie, du développement du droit de migration et des institutions chargées du sujet de la migration en Turquie et les bases juridiques concernant la migration.

La deuxième partie de notre travail va mettre l'accent sur les flux migratoires au XXI^e siècle. Dans cette partie, nous allons nous focaliser plus particulièrement sur la question de la migration irrégulière vers la Turquie, qui est devenue un des sujets le plus préoccupant dans les médias, dans les discours politiques mais aussi pour l'opinion publique. Avec l'arrivée en masse des réfugiés syriens, la Turquie est devenue le premier pays d'accueil des réfugiés au monde et elle continue à nos jours de l'être. En parallèle, toute une série de travail concernant l'évolution du droit de réfugié et des institutions chargées de la question migratoire a été mise en place. Cette partie donne place également aux réfugiés qui ne sont pas originaires de Syrie, pour montrer également l'importance de la Turquie comme pays de transit et de destination, pas uniquement pour les originaires de Syrie mais aussi pour d'autres pays émetteurs de réfugiés.

2. TURQUIE : PAYS D'IMMIGRATION, D'EMIGRATION ET DE TRANSIT TOUT AU LONG DU XXE SIECLE

Les terres anatoliennes ont été une région d'origine et de destination à la fois pendant la période ottomane et tout au long de l'histoire de la Turquie. La situation géographique de ces terres, les changements de souveraineté vécu sur ces territoires et aussi sur la région environnante, les conflits, les guerres, les occupations et de nombreuses raisons économiques et politiques révèlent toujours l'importance de cette région en termes de migration.

D'autre part, la Turquie est quasiment le centre d'immigration (étant le pays de transit) en termes de migration irrégulière en raison de sa position géopolitique. C'est l'un des points de transit obligatoires pour les migrants irréguliers qui immigreront de l'Asie, notamment du Moyen-Orient, qui souhaitent rejoindre l'Europe. De plus, il existe de nombreuses frontières terrestres et maritimes en Turquie, et ces frontières sont franchies avec la découverte d'immigrants sans papier comme points de transit. Bien que le but principal de ces immigrants irréguliers soit d'atteindre l'Europe, la plupart d'entre eux restent à l'intérieur des frontières turques. Si certains d'entre eux restent obligatoirement car ils ne peuvent pas passer en Europe, d'autres préfèrent rester car ils ne veulent pas renoncer à l'ordre qu'ils ont établi en Turquie.

Un premier temps sera consacré à une version étymologique de la migration en tentant de représenter le cadre théorique de la migration en utilisant les théories principales de migrations comme les facteurs d'attraction et de répulsion. Dans un second temps, la Turquie sera examinée sous l'angle de sa relation avec la migration. La relation de la Turquie avec la migration sera divisée en trois grandes rubriques : Turquie en tant que pays de destination, Turquie en tant que pays d'origine, Turquie en tant que pays de transit. Dans cette partie de cette étude, tous les événements migratoires liés à la Turquie seront examinés afin de voir les migrations de notre histoire et seront soutenus par des données statistiques en même temps. Les accords et politiques des pays pour ces migrations seront également mentionnés.

2.1. Données générales

Afin d'examiner la situation de la Turquie dans le contexte de la migration internationale, dans cette partie de l'étude, d'abord, des informations générales telles que les termes, les types et les théories de la migration seront examinées. Puis, des informations sur la migration vers et depuis de la Turquie vers d'autres pays seront incluses. Afin de comprendre le terme de la migration, tout d'abord, la terminologie de la migration dans la littérature sera

examinée en détail. De cette façon, il serait possible de comprendre la situation de la migration sur la scène internationale, et ainsi de mettre la Turquie à sa place.

2.1.1. Bref rappel de terminologie et typologie de migration

Pendant l'histoire, les gens ont immigré dans l'espoir d'avoir de meilleures conditions de vie ou en raison de la pauvreté, du désespoir ou de l'aventure dépendant des conditions sociaux, culturelles, économiques et politiques. Il est tout à fait possible de prévoir que le phénomène migratoire, qui a été à l'ordre du jour à presque toutes les périodes de l'histoire, n'a pas disparu dans le passé et continuera d'exister à l'avenir.

Les raisons des premières migrations de l'histoire sont généralement de répondre à des produits de base tels que la nourriture, le logement et la sécurité. Le phénomène de la migration, qui était un déplacement extrêmement naturel et nécessaire avant la transition vers la sédentarité avec l'agriculture, a pris de nouvelles dynamiques en fonction de la transition vers la sédentarité, de l'émergence de nouveaux modèles économiques, politiques et sociaux, des évolutions dans le domaine des transports et communication et les besoins changeants des individus. Ces nouvelles dynamiques ont conduit à la formation de différentes catégories de migration et de migrants. La terminologie et les typologies de la migration sont également une question extrêmement importante pour comprendre le phénomène de la migration dans ce contexte.

Pour pouvoir comprendre l'importance du terme de la migration, il est d'abord important de comprendre la définition du terme :

« Déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit entre pays, soit dans un pays entre deux lieux situés sur son territoire. La notion de migration englobe tous les types de mouvements de population impliquant un changement du lieu de résidence habituelle, quelles que soient leur cause, leur composition, leur durée, incluant ainsi notamment les mouvements des travailleurs, des réfugiés, des personnes déplacées ou déracinées »
(Perruchoud, 2007 :47-48).

En d'autres termes, bien que la migration soit définie différemment par de nombreux chercheurs, l'action reste la même : le départ définitif d'une personne de son / sa place de résidence comme indiqué dans cette définition. La migration est la situation où un individu quitte sa zone de confort et se déplace vers un autre endroit pour vivre. Toutefois, selon les Nations Unies, afin de pouvoir parler de la migration internationale, une personne qui a quitté son pays et a commencé à vivre dans un autre pays doit avoir resté dans ce pays depuis plus

d'un an (Gençler, 2004 :174). En d'autres termes, le déplacement à court terme n'est pas suffisant pour la définition de la migration internationale.

Le point de départ ou la première étape de la migration est d'émigration qui est défini par Richard Perruchoud comme :

« Action de quitter son Etat de résidence pour s'installer dans un Etat étranger. Le droit international reconnaît à chacun le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et n'admet sa restriction que dans des circonstances exceptionnelles. Ce droit au départ ne s'accompagne d'aucun droit d'entrer sur le territoire d'un Etat autre que l'Etat d'origine. » (Perruchoud, 2007 :26)

Pour l'action d'émigration, la personne traversera d'abord la frontière de son pays d'origine. Une fois le déplacement effectué, l'acte sera valable dans le domaine du droit international, comme indiqué dans la définition. Des restrictions à sa validité s'appliquent dans des cas exceptionnels. Tous les individus qui souhaitent d'émigrer ont ce droit, à l'exception des restrictions.

Les migrants peuvent être désireux ou non-désireux pour immigrer. C'est-à-dire, l'action migratoire peut être envisagée de deux manières, volontaire et obligatoire. Dans la question de savoir pourquoi l'individu a quitté l'état d'origine, on rencontre deux distinctions dans la littérature : Ceux qui migrent volontairement, dans le but de vivre dans de meilleures conditions avec l'augmentation des possibilités de transport et de communication, et ceux qui sont contraints d'émigrer pour des raisons telles que la guerre, la famine, les catastrophes naturelles et le terrorisme, etc (Şahin, 2010 :105). Les migrations forcées sont généralement des migrations de masse par ses raisons. Par exemple, le premier grand événement de migration de masse dans l'histoire s'est produit à la suite de la colonisation des Huns, qui se sont déplacés vers l'ouest au nord de la mer Noire, au milieu du IV^e siècle pour se débarrasser de la domination de l'État chinois. Cette migration, considérée comme ayant posé les fondements des États européens d'aujourd'hui, est des Mouvements Migratoires des Populations (Kınık, 2010 :293). L'émigration juive d'Espagne vers l'État ottoman, qui a eu lieu en 1492, est également un exemple de migration forcée. L'échange de population entre la Turquie et la Grèce Avec le contrat conclu en complément du Traité de paix de Lausanne, est aussi une migration forcée qu'elle est basée sur la religion des individus. En même temps, il est possible de donner un exemple de migration forcée de la Syrie, qui est toujours d'actualité aujourd'hui.

La distinction entre la migration forcée et volontaire est également le facteur sous-jacent de la définition différente des « migrants ». Car l'individu qui accomplit l'acte

d'émigrer sans obligation est défini comme un « migrant ». Bien que le terme « migrant » soit assez difficile à définir car il n'existe pas de définition universellement acceptée, le terme a souvent été utilisé pour ceux qui ont pris la décision de migrer pour des raisons personnelles et pour ceux qui ont déménagé sans aucune contrainte dans leur situation. En d'autres termes, ce terme est utilisé pour les personnes qui déménagent dans un autre pays ou une autre région pour améliorer leurs conditions matérielles et sociales, leurs perspectives d'avenir ou leur situation familiale (Perruchoud, 2007 :45). Donc, la personne quitte sa zone de confort complètement avec sa volonté autonome. Il ne faut pas oublier que les migrants ont leurs propres raisons de quitter leur terre. Ces raisons sont généralement ressorties des comparaisons faites entre le pays de destination et d'origine. Bien que généralement les migrants migrent pour des raisons purement économiques, les raisons sont assez différentes pour certains migrants comme la fuite des cerveaux, des conditions climatiques, de l'éducation, etc. Mais la caractéristique commune de tous est qu'ils décrivent le pays à migrer dans de meilleures conditions que leur propre pays.

En revanche, l'individu qui participe à la migration forcée est défini comme « réfugié ». A considérer plus en détail, les personnes qui craignent d'être persécutées dans leur pays d'origine en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un certain groupe social ou de leurs opinions politiques, et les personnes qui doivent migrer pour ces raisons sont définies comme « réfugiés » (Perruchoud, 2007 :70). C'est-à-dire que le réfugié est un individu qui a fait face au problème d'être une victime. Dans le même temps, il peut également vouloir s'échapper d'un conflit ou d'une situation de guerre dans son pays. Les droits des réfugiés sont énoncés dans la Convention relative au statut des réfugiés. Si le réfugié a des motifs valables, le pays de destination vers lequel il souhaite migrer l'acceptera en le soumettant aux droits spécifiés dans la Convention relative au statut des réfugiés. Cependant, comme nous le verrons dans les parties suivantes de l'étude ; dans l'exemple de la Syrie, on constate que les immigrants sont confrontés à différents problèmes lors du processus de la migration.

Un autre problème important en termes de migration pour les pays d'origine, de transit et de destination est la nature régulière ou irrégulière de migration. La migration régulière prend tout son sens de sa légalité. Une personne qui immigre dans le pays par des moyens légaux est considérée comme un migrant. Dans le glossaire de la migration, migrant en situation régulière est défini comme « *Migrant dont l'entrée et le séjour sur le territoire d'un Etat étranger sont conformes au droit applicable* » (Perruchoud, 2007 :46). Le point important que nous soulignerons dans notre étude sera la migration irrégulière. Selon le même

glossaire de la migration, le terme « migrant illégal », censé exclure et stigmatiser les personnes, a été jugé contraire à l'esprit des documents internationaux sur la protection des droits de l'homme (Perruchoud, 2007 :46).

Ainsi, Etat d'origine désigne l'Etat dont la personne était ressortissante avant l'émigration (art. 6). Cela signifie que le pays de résidence avant que l'individu porte le titre de migrant est l'État d'origine (Perruchoud, 2007 :26). Le pays vers lequel l'individu souhaite se rendre est défini comme le pays d'accueil. Les raisons pour lesquelles une personne a l'intention de se rendre au Pays d'accueil peuvent différer et, comme mentionné précédemment, cette action peut avoir lieu légalement ou illégalement (Perruchoud, 2007 :57). Cependant, si légalement ou illégalement survient, les droits de l'individu seront différents. Si une migration régulière a été réalisée, l'immigré aura tous les droits reconnus aux personnes du pays d'accueil. Si le migrant illégalement a migré, il sera renvoyé à l'Etat d'origine lorsqu'il sera détecté. Bien sûr, les migrants irréguliers peuvent gagner certains droits légaux au fil du temps, et ils peuvent avoir leurs droits en demandant le statut de migration régulière. Enfin, l'État de transit est défini comme le pays où un migrant réside temporairement avant de se rendre vers lequel il souhaite (l'Etat d'accueil). Donc, L'Etat de transit est désigné comme l'adresse de résidence avant le pays d'accueil (Perruchoud, 2007 :28). Cependant, l'individu ne réside pas réellement ici pendant une longue période mais il est un point de transit pour l'individu. En d'autres termes, le pays de transit n'est pas l'Etat de destination prévue, mais cette situation peut changer dans certains cas et les immigrants peuvent devoir rester dans le pays d'où ils viennent en tant que pays de transit, comme les réfugiés syriens viennent en Turquie en tant que pays de transit. En raison de leur incapacité à traverser l'Europe, la Turquie cesse d'être un pays de transit et devient Etat d'accueil pour eux.

La période comprenant la chute du Mur de Berlin est marquée principalement par une vaste mondialisation, ainsi que la prolifération de nouvelles menaces comme le terrorisme, les problèmes environnementaux, la migration internationale accélérée, la question de réfugiés, etc. Le concept de mondialisation, qui est très populaire dans le monde en mutation et en développement, a un grand impact sur la migration. La mondialisation a été interprétée de différentes manières par des scientifiques travaillant dans différents domaines tels que les sociologues, relations internationales, géographes, géopoliticien et les économistes, etc.

La définition de la mondialisation donnée par le sociologue britannique Giddens est la suivante : « *Giddens définit la mondialisation comme l'intensification des relations sociales mondiales reliant des localités éloignées de telle sorte que les événements locaux sont façonnés par des événements qui se produisent à des milliers de kilomètres de distance et vice*

versa (Tejada, 2007: 1-2).» On sait que le phénomène de mondialisation accélère aujourd'hui les mouvements migratoires internationaux. Les raisons économiques, sociales et politiques généralisées de la migration sont naturellement plus efficaces dans les mouvements migratoires d'individus des sociétés sous-développées vers les pays providence développés. Cependant, à la fin du XXe siècle, la mondialisation a commencé à se faire davantage sentir dans de nombreux domaines et les gens ont commencé à gagner en mobilité grâce aux réseaux de communication et de transport. Cette situation permet aux individus vivant dans les pays développés de migrer avec des facteurs différents et de s'installer dans des pays aux climats et cultures différents. Le phénomène de la mondialisation fait que la migration internationale devient de plus en plus importante pour les pays sous-développés et en développement et les pays développés. La principale raison en est que la plupart des migrations internationales sont des flux de main-d'œuvre (Aksoy, 2012 :296). Depuis la fin des années 1980, les effets de la mondialisation étaient commencés à être sentis dans plusieurs pays du monde. Perçue avant tout comme un processus largement commercial impliquant une augmentation rapide des échanges de biens, des capitaux et des services à travers les pays (Dhanapala, 2002 :124), le concept de la mondialisation a rapidement augmenté son influence dans des domaines économiques, politiques et sociaux. La mise en place des espaces de libre-échange facilitait la circulation des biens et des personnes, aussi des idées avec des nouvelles technologies de l'information et de la communication (Neisse and Novosseloff, 2011 :232).

Il est donc possible d'argumenter que les distances géographiques ont perdu leur importance et il existe une corrélation directe entre la mondialisation et la migration. En même temps, ils apparaissent comme des causes mutuelles l'un de l'autre. La mondialisation est une commodité, un gain pour l'individu qui participe à la migration. Le migrant a pu maintenir facilement ses liens avec sa famille qui continue à vivre dans l'Etat d'origine grâce aux développements technologiques. Dans le même temps, l'individu qui participe à la fuite des cerveaux peut facilement trouver un emploi grâce à la mondialisation.

Le nouveau système a encouragé de nouveaux mouvements migratoires plutôt des régions périphériques rurales vers des centres urbains en raison de grandes inégalités entre les différentes régions du monde. C'est-à-dire qu'il est loin d'éviter la polarisation socio-économique entre «la classe transnationale capitaliste» et les classes sociales défavorisées formées des immigrés, des chômeurs, des réfugiés, des paysans et de tous ceux qui se sentent déjà que la mondialisation ne signifie rien pour eux et sont enclins à se tourner vers les chefs de guerre, mafias ou des politiciens fascistes d'extrême droite pour leur protection (Strange,

2011 :78).

Les experts supposent qu'en 2050, la population mondiale va atteindre 9 à 10 milliards de personnes. La moitié de cette population sera composée des Asiatiques et un quart des Africains. Donc, le vieillissement démographique en Europe va causer inévitablement à une demande accrue de main-d'œuvre qualifiée. Par exemple, en Italie, l'âge moyen en 1950 était 28 ans contre 41 ans aujourd'hui. En 2015, la moitié de la population des pays du Maghreb est formée des jeunes moins de 25 ans, et en Afrique subsaharienne moins de 19 ans. Dans les parties défavorisées du monde, le fait que la population jeune augmente non proportionnellement aux offres du travail ainsi que la baisse du nombre de la population active dans les pays développés est considérée comme une des raisons principales des mouvements migratoires des pays moins développés vers des pays développés (United Nations, 2016).

Notamment pendant la deuxième moitié du XX^e siècle, avec les mouvements massifs de population vers des pays industrialisés ou offrant des conditions de vie plus avantageuses que les pays d'origine, la population immigrée ou réfugiée a été considérablement augmentée (T.C. İçişleri Bakanlığı Göç İdaresi Genel Müdürlüğü, 2016). Le nombre de migrants internationaux dans le monde entier a continué de croître rapidement aussi depuis le début du XXI^e siècle : le nombre de migrants réguliers a atteint à 244 millions en 2015, contre 222 millions en 2010 et 173 millions en 2000 (United Nations, 2016). D'après les statistiques publiées par l'ONU, si le nombre de migrants internationaux continuera d'augmenter de la même façon, en 2050, la population de migrants internationaux devrait atteindre 405 millions de personnes (T.C. İçişleri Bakanlığı Göç İdaresi Genel Müdürlüğü, 2016). Aujourd'hui, près de deux tiers des migrants internationaux vivent en Europe (76 millions) ou en Asie (75 millions). L'Amérique du Nord accueille le troisième plus grand nombre de migrants internationaux (54 millions), suivie par l'Afrique (21 millions), l'Amérique latine et les Caraïbes (9 millions) et l'Océanie (8 millions). En ce qui concerne la répartition des migrants aux pays de destinations, selon les statistiques publiées par les Nations Unies, en 2015, seulement vingt pays du monde hébergeaient les deux tiers (67%) des migrants internationaux. Le plus grand nombre de migrants internationaux (47 millions de migrants) se trouvant aux États-Unis, l'Allemagne et la Fédération de Russie (12 millions de migrants dans chaque pays), suivies par l'Arabie Saoudite (10 millions de migrants) accueillait le plus grand nombre de migrants dans le monde (United Nations, 2016).

Parmi les facteurs de la migration internationale, les inégalités économiques entre les pays et les régions constituent une place à part. D'ailleurs, pendant le Sommet des Nations

Unies sur les Objectifs du millénaire pour les développements énoncés en 2000 à Cannes, les dirigeants du G20 ont souligné l'importance de réduire les inégalités entre les différents pays du monde entier. Une autre raison principale des migrations contemporaines est le problème environnemental, particulièrement le réchauffement climatique. Par exemple, 1,5 milliards de personnes souffrent de la désertification et environ 4,5 milliards de personnes n'ont pas suffisamment accès à l'eau potable. En 2010, 38 millions de personnes ont dû quitter leur lieu de résidence à cause des événements climatiques. Les experts de migration estiment qu'en 2050, environ 200 millions de personnes seront obligées de migrer en raison des problèmes environnementaux ou des catastrophes naturelles comme des cyclones, tornades, tremblements de terre, éruptions volcaniques, tsunamis, feux de forêt, sécheresse et déforestation, etc. Mais, la question de migration internationale n'est pas limitée qu'à ces formes de migration. A notre époque, de plus en plus les crises et l'instabilité politique et économique provoquent des conflits causant à leur tour aux migrations de masse et de migrations irrégulières. Aujourd'hui, 11 millions de sans-papiers résident aux États-Unis et 5 millions en Europe (De Wenden and Benoit-Guyod, 2005 :134), à cela il faut également ajouter les réfugiés syriens dispersés dans des différents pays ou d'autres réfugiés et demandeurs d'asile de diverses origines en recherche d'avoir un statut régulier ou tout simplement ayant le but d'assurer des conditions suffisantes pour survivre.

Au cours des dernières années, la migration internationale irrégulière est devenue elle-même aussi un sujet primordial pour les pays d'accueil, les pays de transit mais surtout pour les personnes qui se trouvent dans l'obligation de migrer irrégulièrement. Ces migrants font face aux plusieurs dangers, de la situation fragile d'essayer de vivre sans papiers dans un pays d'accueil au trafic illicite jusqu'au danger de mort. A titre d'exemple, selon les estimations de UNHCR (Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés), en 2011, comme conséquence du Printemps arabe et de la guerre en Libye, plus de 1 800 personnes, dont la majorité était des femmes, enfants et hommes originaires de Tunisie et de Libye ont trouvé la mort en Méditerranée en essayant de traverser irrégulièrement les zones les plus contrôlées du monde (Mezzadra, 2015 :81).

C'est-à-dire que le monde d'aujourd'hui vit dans une nouvelle ère de migrations de masse avec les nouvelles données apparues à la fin de la Guerre froide. Les directions et les tendances des migrations internationales ont été changées et multipliées (Sud-Sud, Nord-Nord, Nord-Sud, et plus seulement Sud-Nord) et les catégories de migrants se sont diversifiées. Aujourd'hui, les migrations internationales concernent non seulement les hommes comme c'était le cas jusqu'à la deuxième moitié du XXe siècle, mais aussi les

femmes, les mineurs, les experts, les professionnels de la santé, les touristes, les seniors, les déplacés environnementaux, etc (De Wenden and Benoit-Guyod, 2005 :112).

Les observations sur les migrations ne sont commencées qu'au milieu des années 1990 avec la Conférence mondiale sur la population tenue au Caire en 1994. En tant qu'un pas très important vers une gouvernance mondiale de la migration, le droit à la mobilité est énoncé comme un droit de l'homme en 2008 pendant le sixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. En 2009, un rapport du Programme des Nations unies pour le développement a approuvé que la mobilité soit un facteur principal pour le développement humain. Malgré l'internationalisation de la question des migrations internationales, les États essayent de contrôler les flux migratoires dans le cadre national ou régional. Mais, comme ces contrôles sont conduits par les pays d'accueil, les difficultés ou les situations illégales sont possibles à voir (De Wenden and Benoit-Guyod, 2005 :124).

Autrement dit, les jeunes étrangers ou les immigrants illégaux sont tenus responsables des problèmes d'insécurité dans presque toutes les sociétés européennes. Les États combattent contre la migration qui provoque l'augmentation de crimes mais en même temps, plusieurs États développés ont besoin des immigrants, notamment de main-d'œuvre afin d'assurer la continuité de leur développement économique ou leur stabilité économique (Palidda, 1999 :122). Par ailleurs, les pays d'origine profitent en générale des transferts de fonds et du retour de migrants qualifiés (Sané, 2009 :91). Encore aujourd'hui, la question de la légitimité des migrations internationales reste toujours vulnérable. Même si, elles ont été considérées comme un facteur essentiel du développement humain dans le rapport du Programme mondial des Nations unies pour le développement de 2009, les deux tiers de la population du monde ne peuvent circuler librement à cause de l'obligation de visas (De Wenden and Benoit-Guyod, 2005 :125). Autrement dit, on se trouve dans une situation incomplète au sujet des droits de l'homme même si on parle du droit d'émigrer sans parler du droit d'immigrer (Aux termes de l'article 13-2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ») (Sané, 2009 :89).

Après avoir compris le concept de migration, il convient d'essayer de comprendre certains concepts liés aux conséquences de la migration. Ces concepts sont : intégration, assimilation, discrimination, xénophobie et racisme.

Le processus avec lequel l'individu migrant aura le plus de difficultés est le processus d'intégration. L'immigré cherchera d'abord à s'insérer dans la vie sociale en pays d'accueil avec ses acquis en état d'origine. Cet état d'inclusion est l'intégration qui est défini comme :

« Au sens large, ensemble de liens sociaux qui font qu'un individu ou un groupe appartient à une société donnée et en partage les codes. Processus conduisant à cet état de cohésion sociale. Dans le contexte migratoire, processus par lequel les immigrants s'incorporent dans la société d'accueil, à titre individuel et en tant que groupe, et y sont acceptés. Les mécanismes et les conditions de l'intégration varient de manière importante selon les pays et les époques. Le processus d'intégration n'est pas le fait d'un groupe particulier ; il repose au contraire sur plusieurs acteurs : les migrants eux-mêmes, le gouvernement, les institutions du pays d'accueil et, de manière générale, l'ensemble de la société d'accueil (Perruchoud, 2007 :39)». Comme mentionné dans la définition, le processus de l'intégration varie selon le nombre d'immigrants total dans la société d'accueil ou selon la capacité de l'immigré à s'insérer dans la société.

L'assimilation, en revanche, est la situation où le lien avec le pays d'accueil va plus loin que le lien avec l'état d'origine, généralement après de nombreuses années adoptant les traits culturels (langue, traditions, valeurs, mœurs, etc.) qui en même temps renforce le sentiment d'appartenance (Perruchoud, 2007 :9). Après tout, la personne dont le sentiment d'appartenance est altéré évite souvent de retourner dans l'état d'origine et pense que s'il le fait, il n'y appartiendra pas.

Une autre notion qui peut surgir dans des pays d'accueil et de transit, en fonction de l'opinion des individus et des Etats sur le titre d'immigré, est la discrimination. On voit également qu'il est interdit par le droit international: « les Etats parties au présent Pacte s'engagent à respecter et à garantir à tous les individus se trouvant sur leur territoire et relevant de leur compétence les droits reconnus dans le présent Pacte, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation » (Perruchoud, 2007 :20). Bien que légalement interdit, l'acte de discrimination est appliqué par des individus sur les immigrants ainsi que; L'institution continue d'être mise en œuvre par les découragements de personnalités politiques ou par le pays lui-même. Tout en imposant l'acte de discrimination sur la base de la race est définie comme racisme, imposer à la base de la religion apparaît comme xénophobie. Les deux impliquent une attitude hostile envers l'étranger. En effet, les deux concepts sont étroitement liés et souvent difficiles à distinguer l'un de l'autre (Perruchoud, 2007 :20).

Dans les exemples d'aujourd'hui, on peut voir que les immigrants sont privés de leurs droits avec discrimination. Nous continuons d'être confrontés à de nombreuses nouvelles de violence et de mort dues aux discours et comportements haineux tels que le racisme et la

xénophobie. Ces phénomènes, que nous rencontrons dans tous les domaines, se retrouvent également dans les activités de divertissement et sportives telles que le football. Par exemple, selon les données de la police britannique, des incidents racistes se sont produits lors de 150 matchs de football rien qu'en 2019. De même, les incidents racistes au Royaume-Uni ont augmenté de 50 % par rapport à l'année précédente et ont doublé par rapport à il y a trois ans (Anadolu Ajansı, 2020). Les guerres dans l'histoire, les différences culturelles, économiques, etc. peuvent être considérées comme les fondements de cette haine. Pour ces raisons, les immigrants sont aujourd'hui confrontés à de nombreux problèmes. Même avoir une autre religion ou race serait une raison suffisante pour être responsable de tout cela, et peut-être même puni juste pour cela.

2.1.2. Base théorique de migration internationale

La notion de migration fait l'objet des théoriciens depuis la fin de XIX^e siècle. L'étude de certaine théorie importante de migration nous permet de mieux comprendre les raisons de migration.

Le premier travail scientifique à propos de la migration a été fait par Ravenstein en 1885 et avec le temps, elle est devenue une source principale pour les autres études sur la migration (Yalçın, 2004 : 22). Dans son article *The Laws of Migration* (Les lois de migration), Ravenstein a utilisé les taux de recensement de l'Angleterre en 1871 et en 1881 et il a déterminé 7 lois de migration en soulignant le fait que le principal facteur de migration est d'avoir des meilleures conditions économiques, ou en d'autres termes, le principal motif des flux migratoires est le désir de l'homme d'améliorer son statut sur le plan matériel. Les autres facteurs qui causent à la migration sont secondaires. Avec le développement de l'industrie et l'augmentation des centres du commerce et de l'industrie, la notion de migration devient permanente et croissante (Yalçın, 2004 : 26). Le travail de Ravenstein peut être l'origine pour les autres travaux sur la migration. Mais, il est insuffisant pour la notion de migration d'aujourd'hui qui est complexe. Une autre théorie importante de la migration est la théorie de Lee qui n'a pas trouvé la théorie de Ravenstein suffisante et il a introduit la théorie de répulsion et d'attraction en 1966 dans son article de 'La Théorie de Migration'. Dans les années, les autres théoriciens ont développé cette théorie mais la base reste toujours la même (Todaro, 1980 : 16). Pour expliquer les raisons de migration, il a défini des facteurs à propos de lieu de vie, des facteurs à propos de lieu de destination prévu, des facteurs intermédiaires et des facteurs personnels (Yalçın, 2004 : 30). Les facteurs de répulsion et

d'attraction sont à titre personnel, ce qui veut dire que quelque chose qui peut être attirant pour une personne n'est pas obligatoirement important pour les autres. Par exemple la possibilité d'éducation est très importante pour une famille migrante qui a des enfants. Mais pour une famille qui n'a pas d'enfants, la possibilité d'éducation n'a aucune importance pour immigrer. On peut donner l'exemple de répulsion comme le revenu bas, le chômage, les pressions politiques, raciales et religieuses ou catastrophes naturelles, etc.

En plus des recherches de Ravenstein et Lee, William Petersen a introduit la théorie de la migration. Petersen s'est intéressé à ce qui sous-tend les facteurs de répulsion et d'attraction. Il a fait valoir que ces facteurs peuvent changer avec le temps et même se remplacer. Petersen a commencé son étude sur la théorie de la migration en posant une question de sortie importante : « *Si tous les gens sont pareils, pourquoi certains migrent et d'autres pas ?* » (Petersen, 1958 : 258). Dans cette perspective, il a déterminé 5 types différentes de migration : des migrations primitives, des migrations forcées, des migrations libres et des migrations massives. Suivant la théorie de Petersen, Stouffer a introduit la théorie de l'opportunité concourante en 1940. Selon Stouffer, les points importants sont ; la distance, les possibilités où on va immigrer et la quantité de ces possibilités. Mais la distance est un objet d'analyse donc, la distance détermine aussi l'importance de ces facteurs. Cependant, la distance entre le lieu de résidence et le lieu de migration est très importante, ce qui est un facteur qui incite l'individu à migrer. Les opportunités dans le centre d'attraction sont considérées comme la principale raison de la migration. Au sens international, chaque frontière étatique à franchir crée un nouvel obstacle. Cette théorie traite généralement des migrations économiques et des migrations de travailleurs sur la scène internationale (Stouffer, 1940 : 846).

Une autre théorie très importante pour comprendre les flux migratoires est la théorie de centre et de périphérie développée par Samir Amin, Immanuel Wallerstein et Andre Gunder Frank. D'après cette théorie, le monde est divisé en deux : le centre et la périphérie. D'après Wallerstein, les pays de centre sont des pays développés économiquement et socialement et ce sont des pays qui ont assimilé le concept de capitalisme. Les pays de périphérie sont des pays qui dépendent de ces pays de centre. Mais en même temps, dans le système capitaliste, ces 2 types de pays sont dépendants. Les pays de centre ont besoin de pays de périphéries dans le cas de main-d'œuvre et de matière première et le bien produit (Wallerstein, 2000 : 134). Avec l'influence des réseaux capitalistes, on voit un mouvement de migration dans les pays de périphéries. D'après Zolberg les migrations de main-d'œuvre se forment des pays de périphéries vers les pays de centre (Zolberg, 1983 : 9). En même temps,

le réseau des relations capitalistes provoque à la fois une migration des pays périphériques vers les pays centraux et une migration continue à l'intérieur de ces pays (Çağlayan, 2006 :81). On peut l'appeler aussi comme la théorie de dépendance. Mais elle n'inclut pas les pays qui restent en dehors de la périphérie et du centre. Plus tard, la théorie de Wallerstein, la théorie du système du monde a appelé ces pays comme demi – périphérie. D'après cette théorie, la migration n'est pas un mécanisme qui emmène la modernité des pays non – développés, au contraire, elle augmente la pauvreté et la consommation des ressources (Wallerstein, 2000 : 134).

Une dernière théorie qui peut nous aider à comprendre les flux migratoires peut être la théorie des réseaux. Cette théorie est un concept fondé sur des réseaux sociaux, plus particulièrement sur la parenté incluant aussi de l'amitié ou de la communauté d'origine. Elle comporte tous les liens interpersonnels entre les migrants, les anciens migrants et les non migrants des zones d'origine et de destination. Les migrations sont interprétées comme un effet du fonctionnement des relations entre les immigrés et les migrants potentiels (Abadan-Unat, 2017 :18). Ce réseau de migrants devient de plus en plus complexe. Par exemple, alors que la facilité du premier réseau de migration pour les travailleurs turcs en Allemagne était un exemple d'adaptation, le point auquel le réseau a maintenant atteint est allé jusqu'à être actif dans la politique allemande. Dans la théorie des réseaux, la culture a un rôle fondamental car la migration change le système des valeurs et la culture dans les communautés de départ des migrations. Avant la migration, les médias occidentaux attirent l'attention des imaginaires migratoires sur le mode de vie de l'Occident. Les goûts et les préférences des migrants sont bouleversés par le contact avec la culture des pays riches. Une fois rentré dans les pays d'origine, ils ont du mal à se réadapter au style de vie local et souvent ils émigrent à nouveau. D'après cette théorie, les migrations continuent vers une destination précise en raison des réseaux des migrants. Les réseaux de migrants peuvent être organisés ou formes sans organisation. Mais en générale, les migrants préfèrent en général s'installer dans des endroits qui ressemblent à leurs endroits d'origine (Ambrosetti and Tattolo, 2008 :29). Cependant, le côté négatif du réseau de migrants est que les migrants sont généralement regroupés entre eux. Cette fermeture coupe les relations avec l'environnement et empêche les immigrants de s'adapter aux citoyens du pays où ils vivent, car ils résolvent tous leurs besoins en eux-mêmes. De manière générale, les réseaux de migrants ont des conséquences à la fois positives et négatives dans les contextes économiques, sociaux, psychologiques et culturels.

2.2. Aperçu général des flux migratoires concernant la Turquie

Les mouvements migratoires ont le plus d'impact sur les pays de destination. Il est inévitable que l'économie du pays d'accueil soit affectée par cette situation après les migrations intenses. Après une recherche détaillée sur les termes, la classification et le contexte théorique liés à la migration, les chapitres suivants visent à mettre en évidence les caractéristiques importantes de la Turquie dans le contexte de la migration. Les sujets de cette section seront la Turquie en tant que pays d'immigration, la Turquie en tant que pays d'émigration et la Turquie en tant que pays de transit. Les raisons qui déterminent de quel côté se trouve la Turquie en termes de migration seront examinées. Des statistiques importantes telles qu'où vers où, combien de personnes et quand seront soulignées pour ce sujet, qui seront examinées en termes de types de migration. De cette façon, l'histoire de la relation de la Turquie avec l'immigration sera transmise.

2.2.1. Turquie en tant que pays d'immigration

Le premier problème qui se pose en ce qui concerne la Turquie en termes de migration est que la Turquie est un pays d'immigration depuis très longtemps. La loi de l'établissement (*İskan Kanunu*) promulguée en 1934, occupe une place importante dans la mise en œuvre institutionnelle et juridique des politiques d'immigration de la Turquie dans la période post-républicaine. Avec cette loi, le Ministère des échanges, du développement et de l'établissement (*Mübadele, İmar ve İskân Bakanlığı*) a été créé et le premier pas a été franchi pour les politiques d'immigration. Avant 1934, c'est l'échange de population turco-grec, qui a été réalisé entre les années 1923-26, qui est accepté comme la première période de migration, dans le but de l'idéal de l'État-nation. L'échange turco-grec a été accepté avec le traité de Lausanne. Avec l'échange de population, 1.200.000 Grecs chrétiens orthodoxes ont dû migrer d'Anatolie vers la Grèce et 500.000 Turcs musulmans de Grèce vers la Turquie (Ateş, 2008 :2289). Ces échanges ont été installés dans diverses villes. Dans ce contexte, on a tenté de contrôler la mobilité de la population apparue avec l'échange turco-grec après la guerre (T.C. İçişleri Bakanlığı Göç İdaresi Genel Müdürlüğü, 2020). L'opinion générale sur les deux pays essayant de se débarrasser de leurs populations de religions différentes est la suivante : « Les deux pays visaient à rendre leurs populations homogènes en route pour devenir un État-nation (Erdoğan and Kaya, 2015: 74). » Bien que des raisons raisonnables puissent être observées lorsque les observations sont faites conformément à la structure de la période, il est

apparu au fil des années que ce n'était pas une solution.

Les mouvements migratoires entre la Macédoine-Yougoslavie et la Turquie ont commencé en 1924. Les Macédoniens sont arrivés pour la première fois en 1924. Cela a été suivi par la deuxième vague d'immigration en 1936. Dans toutes ces vagues migratoires, les politiques suivies par les administrations de ces terres et les pressions exercées sur les Turcs ont été efficaces. Avec l'Accord de libre migration signé en 1953, lorsque Tito s'est rendu en Turquie, la troisième vague de migration de Macédoine vers la Turquie a commencé. Au total, 305.158 personnes et de 77.431 familles ont migré de Yougoslavie vers la Turquie. 14 494 personnes de ces familles venues jusqu'en 1950 ont été réinstallées par l'État. L'autre partie des familles s'est installée en Turquie en tant qu'immigrants libres. L'immigration de Bulgarie s'est poursuivie par intermittence de 1925 à 1989. Avec l'accord de résidence turco-bulgare en 1925, 218 998 personnes ont immigré en Turquie jusqu'en 1949. Après la proclamation de la République de Bulgarie en 1946, le nombre total d'immigrants de Bulgarie en Turquie entre 1949 et 1951 était de 156.063. Entre 1968 et 1979, 116.521 personnes ont immigré en Turquie dans le cadre de l'accord d'immigration des proches parents entre la Turquie et la Bulgarie.

Le dernier mouvement migratoire de Bulgarie vers la Turquie a commencé en 1989 lorsque des citoyens bulgares musulmans d'origine turque ont été contraints de migrer vers la Turquie par le gouvernement bulgare. Alors que la Bulgarie approchait de cette migration, qui a eu lieu après la période ottomane, lorsque les Turcs vivant sur les terres bulgares étaient même interdits de parler turc, les noms turcs ont été interdits et un changement de nom a été rendu obligatoire. Telles étaient les mesures prises pour l'assimilation parce que le problème des minorités devait être éliminé. La raison en est l'augmentation de la population turque en Bulgarie. Les Turcs, qui sont exposés à de nombreuses mauvaises situations d'assimilation, ont commencé à se révolter. Dans ce processus, également connu sous le nom d'événements de mai, des manifestations ont eu lieu à Deliorman, Razgrad, Kardzhali et Haskovo. Dans les actions auxquelles des milliers de Turcs ont participé, trois Turcs ont perdu leur vie et des dizaines ont été blessés lorsque la police du Parti communiste de l'époque a ouvert le feu sur les manifestants. « Türkan Bebek », 17 mois, a également perdu sa vie dans les événements. On estime que le nombre de Turcs tués dans la période 1980-84 était compris entre 700 et 900 personnes. Le régime communiste en Bulgarie, qui mène une politique d'assimilation à la minorité turque depuis 1984, n'a pas atteint son objectif et a décidé de faire commencer l'émigration de ces personnes de Bulgarie vers la Turquie en 1989 (Anadolu Ajansı, 2018). Les Turcs appelaient cette migration « la grande excursion ». Enfin, 400 000 Turcs de

Bulgarie sont venus sur les terres turques.

79 287 personnes et 19 865 familles roumaines sont arrivées en Turquie en tant qu'immigrants établis entre 1923 et 1949. En outre, 43 271 personnes au total et 11 280 familles sont venues en tant qu'immigrants libres et se sont installées dans les lieux où s'étaient installés leurs parents venus auparavant. Entre 1923 et 1945, 800 000 personnes ont été déplacées des Balkans. Après la création de la République du Turkestan Oriental en 1950, lorsqu'elle était occupée par la Chine, la migration du Turkestan oriental vers la Turquie a également eu lieu (T.C. İçişleri Bakanlığı Göç İdaresi Genel Müdürlüğü, 2020).

À la suite de la révolution islamique iranienne qui a eu lieu en 1979, près d'un million de personnes, pour la plupart des riches iraniens, ont immigré en Turquie. Bien que les Azéris soient majoritaires en termes d'origine ethnique, il existe également parmi eux des origines persanes et kurdes (T.C. İçişleri Bakanlığı Göç İdaresi Genel Müdürlüğü, 2020). D'autre part, la guerre soviéto-afghane a un rôle important dans la formation de la migration afghane qui a eu lieu au début des années 1980. En raison de la guerre qui a commencé après l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique en 1982, de nombreuses personnes d'origine turque de cette région sont venues en Turquie. Il y a aussi des Ouïghours, des Kazakhs et des Kirghizes ainsi que des Ouzbeks dans cette groupe de migration. La vague migratoire qui a commencé en 1988 pour échapper au massacre qui a causé la mort de plus de 5 000 personnes d'Halabja s'est poursuivie jusqu'au début de 2001 avec la migration des Kurdes irakiens vers la Turquie (NTV, 2021). Le nombre d'immigrants qui ont fui après l'attaque a atteint 51 542 personnes (T.C. İçişleri Bakanlığı Göç İdaresi Genel Müdürlüğü, 2020). La rébellion de l'opération EL Anfal a été présentée comme la raison de cette attaque. L'idée du génocide kurde, qui était visé dans cette attaque contre les Kurdes, s'est imposée.

L'Irak est resté économiquement faible après la guerre avec 34 pays, en particulier les États-Unis, et a connu les soulèvements de chiites et de Kurdes dans le nord au cours de la même période. Le BAAS, ou les forces de Saddam Hussein, sont intervenus pour réprimer ce soulèvement. Pendant ce temps, des citoyens irakiens ont atteint la frontière entre l'Iran et la Turquie. On sait déjà que 467 489 personnes ont fui vers la Turquie après la guerre du Golfe (T.C. İçişleri Bakanlığı Göç İdaresi Genel Müdürlüğü, 2020). On sait qu'avant les années 2000, 20 000 personnes de Bosnie ont migré vers la Turquie entre 1992 et 1998, et 17 746 personnes ont immigré en Turquie en 1999 après les événements qui ont eu lieu au Kosovo (T.C. İçişleri Bakanlığı Göç İdaresi Genel Müdürlüğü, 2020).

Dans les années 2000, la « *Protection Temporaire* » est devenue une des questions les plus discutées au niveau national et international. Le règlement élaboré afin de fournir une

protection d'urgence sans déterminer le statut individuel dans le cadre de la protection temporaire, est considéré comme un moyen d'éviter le statut de réfugié des pays. La protection temporaire a d'abord été appliquée par certains pays européens pour protéger les personnes fuyant les conflits dans l'ex-Yougoslavie. Avec la désintégration de la Yougoslavie, la migration de l'ex-Yougoslavie vers la Turquie a eu lieu entre 1992 et 2001. 25 000 d'entre eux venaient de Bosniens en 1992. 20 000 personnes sont venues du Kosovo en 1999. 20 000 d'entre eux sont venus d'Albanais en 2001 et se sont installés en Turquie (Danış, 2021). A cette époque, les immigrés ne sont pas que des Turcs. Les immigrants musulmans non turcs ont également rejoint ce flux migratoire de masse. La réserve géographique à la Convention de Genève par la Turquie rend la question de la protection temporaire plus importante. Les personnes bénéficiant d'un statut de protection temporaire bénéficient d'une facilité d'entrée et de sortie du pays. De plus, toutes sortes de besoins humanitaires de ces personnes sont satisfaits par l'État qui leur assure une protection temporaire et leur sécurité est assurée. Or, précisément pour ces raisons, ces personnes ne pouvaient pas demander le statut de réfugié.

Si nous regardons les développements de l'histoire de la migration en Turquie dans les années 2000, un des exemples que nous pouvons citer c'est la migration des Turcs qui ont d'Albanie-Macédoine vers la Turquie. Le point de départ de cette migration est la réalisation de l'accord d'Ohrid du 13 août 2001, qui est l'accord de cessez-le-feu signé entre la Macédoine du Nord et l'Albanie. Ce traité met fin aux conflits ethniques existants entre la Macédoine et l'Albanie. La langue officielle des Macédoniens, qui avaient des innovations sur l'utilisation de la langue, a été déterminée comme macédonienne après ce traité. Les Albanais vivant en Macédoine ont des droits politiques et sociaux. Cependant, à la suite de cet accord, les Turcs, qui avaient une grande communauté en Macédoine, n'ont pas pu bénéficier des avantages positifs de cet accord. Même si les Turcs s'attendaient à bénéficier de ces droits proportionnellement à leur population, la migration vers la Turquie est intervenue après ces développements, et en 2001, 10 500 personnes originaires de Macédoine ont immigré en masse en Turquie (T.C. İçişleri Bakanlığı Göç İdaresi Genel Müdürlüğü, 2020).

L'un des problèmes rencontrés par la Turquie en termes de mouvements migratoires est qu'elle est un pays de transit. Dans ce contexte, les réfugiés et migrants entrant par les frontières de la République de Turquie sont généralement ceux qui visent à passer dans les pays européens en provenance des pays d'Asie occidentale et du Moyen-Orient. C'est parce que la Turquie est le dernier pays à la frontière européenne (Asar, 2006 : 52). La position de la Turquie est également extrêmement importante en termes de mouvement migratoire de

masse qui a commencé avec la guerre civile syrienne après 2011. Entre avril 2011 et janvier 2020, environ 3,6 millions de personnes sont venues en Turquie en raison des troubles internes en Syrie (T.C. İçişleri Bakanlığı Göç İdaresi Genel Müdürlüğü, 2020). La Turquie est le pays où les Syriens migrent le plus. Bien que l'on prétende que la raison principale de cette situation est l'origine géographique, il est affirmé que les liens historiques avec la Syrie et les relations de parenté entre les citoyens syriens et turcs dans les régions frontalières ont un effet important sur l'émergence de cette situation (Çiftçi, 2019 :19).

Il est important de préciser qu'il existe de nombreuses raisons historiques et géographiques pour lesquelles la Turquie est à un point attractif en termes d'activités migratoires. Dans ce contexte, elle a commencé à dominer les terres anatoliennes à partir du XI^e siècle et cette région est devenue la patrie des Turcs. Après l'établissement de la République, on a vu que de nombreux immigrants d'origine turque d'Asie centrale, d'Azerbaïdjan et du Caucase se sont réfugiés en Turquie (Ünver, 2015 :74). Mais les migrations de ces endroits vers la Turquie sont généralement des migrations illégales. De par sa parenté, sa situation centrale attractive et les opportunités économiques qu'elle offre ont été perçues comme des opportunités pour les individus. Pendant la période républicaine, il y avait aussi des familles qui ont émigré en Anatolie en tant qu'immigrants sédentaires et libres, en particulier en provenance de pays musulmans ou affiliés au groupe linguistique turc, en dehors des pays des Balkans. Par exemple, 2 194 personnes dans 695 familles du Turkestan sont venues en tant que personnes réinstallées, 684 personnes dans 214 familles sont venues en tant qu'immigrants libres et 4 163 personnes sont venues d'Afghanistan en tant qu'immigrants réinstallés et se sont installées dans les zones rurales et urbaines, en particulier en Anatolie centrale, à l'Est et sud-est de l'Anatolie (T.C. İçişleri Bakanlığı Göç İdaresi Genel Müdürlüğü, 2020). Un autre exemple peut être la migration des Africains en Turquie. En raison du fait que la République de Turquie offre une bourse aux étrangers qui viennent pour l'éducation, bien que beaucoup d'entre eux aient migré pour l'éducation, mais on constate qu'ils ont migré pour diverses autres raisons. La migration en provenance d'Afrique est généralement effectuée à partir de l'Afrique subsaharienne.

Selon la loi, qui stipule que la Turquie n'est pas un pays de réfugiés pour les non-Turcs, les conditions d'être d'origine turque et d'être lié à la culture turque sont recherchées pour le statut d'immigrant et de réfugié. De plus, si la personne n'est pas un immigré ethniquement turc, elle n'a pas le droit de résidence permanente même si elle réside en Turquie (Erdoğan and Kaya, 2015 : 224). Cela signifie bien que même la Turquie affiche une attitude dure envers les immigrants étrangers, si cet individu est d'origine turque, il existe une

perception d'acceptation de l'immigration.

2.2.2. Turquie en tant que pays d'émigration

Bien que le pays d'immigration soit la caractéristique la plus importante, la Turquie est également un pays d'émigration. L'émigration a d'abord été observée comme la migration de la population non musulmane avant et immédiatement après l'établissement de la République, et dans la seconde moitié du XXe siècle, la Turquie a rencontré une migration de main-d'œuvre. Au cours de la dernière période du siècle, l'émigration de différents groupes ethniques du pays et la migration de Turquie se sont poursuivies sous forme de fuite des cerveaux. Dans cette partie de l'étude, il s'agit d'aborder brièvement les migrations mentionnées.

La première migration hors du pays par rapport à la période républicaine est la migration qui a eu lieu à la suite de l'échange de population entre la Grèce et la Turquie signé le 30 janvier 1923, comme indiqué dans la section précédente. Jusqu'en 1923, environ 1 200 000 orthodoxes grecs ont émigré en Grèce depuis l'Anatolie et la Thrace orientale (Bayındır Goularas, 2012 :131). Cet accord visait à assurer l'homogénéité religieuse et ethnique en Turquie. Cependant, les difficultés des immigrés n'ont pas été maintenues face à l'homogénéité religieuse et ethnique. Le processus d'installation dans leurs nouvelles régions, d'établissement de l'ordre et d'adaptation à la culture turque, qui est une culture dont ils sont éloignés depuis longtemps, a commencé pour eux après le processus de migration.

Un autre mouvement migratoire de Turquie est l'émigration juive de Turquie vers la Palestine, qui a émergé à la suite de la fusion des dynamiques nationales et internationales dans le processus jusqu'à l'établissement de la République turque en 1923 et la proclamation de l'État d'Israël le 14 mai, 1948. On voit que le mouvement migratoire en question au niveau national s'explique par la conception de l'État-nation de la République de Turquie nouvellement établie. L'État-nation établi en Turquie a fait que les communautés non musulmanes de l'Empire ottoman se sont transformées en groupes minoritaires. La Turquie a officiellement reconnu les trois grandes communautés non musulmanes (Grecs, Arméniens et Juifs) en tant que groupes minoritaires dans le cadre du Traité de Lausanne, qui est accepté comme le document principal du régime minoritaire. Donc, les politiques visant à construire et à renforcer l'État-nation sont considérées comme la principale raison de l'émigration juive de Turquie en Palestine entre 1923 et 1948. Au niveau international, la dynamique la plus marquante a été la résurgence de l'antisémitisme en Europe dans les années 1920 et l'arrivée au pouvoir des nazis en Allemagne en 1933. Dans ce contexte, les Juifs préféraient immigrer

dans les régions où ils se sentaient le plus en sécurité et rester le plus possible à l'écart des États-nations (Yetkin, 1996 : 250). Bien que la majorité des Juifs, qui évitaient les attitudes racistes des États-nations, préféraient la Palestine pour l'immigration, mais ils ont même immigré vers de nombreux pays aussi. De plus, la fin du régime du parti unique en Turquie à la même période a entraîné une certaine expansion en termes de droits et libertés dans le pays. Le fait que le Parti démocrate ait trouvé une place au parlement en tant que parti d'opposition a calmé également les Juifs dans une certaine mesure. Dans ce contexte, la migration massive de la Turquie vers Israël est liée à l'effet d'attraction d'Israël plutôt qu'aux facteurs de répulsion de la Turquie. L'émigration des Juifs turcs vers Israël n'était pas obligatoire comme dans d'autres pays. La première génération de Juifs d'origine turque qui a immigré en Israël a pu revenir quand elle le voulait et a eu la possibilité de maintenir ses liens avec la Turquie. Le mouvement migratoire de la Turquie vers Israël entre 1948 et 1951 est appelé la « grande vague » en raison de sa nature massive. Les migrations qui ont eu lieu à des dates postérieures ont été réalisées avec moins de personnes (Weiker, 1988 : 23).

En fait, la connaissance réelle de la Turquie avec la migration externe a été avec la migration de la main-d'œuvre qui a eu lieu vers l'Europe depuis les années 1960. L'acceptation de la migration de la population non musulmane comme une nécessité a eu pour conséquence que les migrations qui ont eu lieu jusqu'aux années 1960 n'ont pas occupé beaucoup de place dans l'agenda de la Turquie. Dans les années 1960, lorsque la République de Turquie ne pouvait pas fournir suffisamment d'emplois à ses citoyens, les citoyens ont commencé à participer aux mouvements migratoires internationaux. La Turquie, qui autorise les mouvements migratoires externes et facilite les migrations à l'étranger par le biais d'accords bilatéraux, a pour objectif d'orienter sa population, qui ne peut fournir d'emplois, et de relancer l'économie avec les devises étrangères envoyées par les travailleurs à l'étranger.

En particulier, les objectifs économiques sont à la base des flux de main-d'œuvre qui ont commencé dans les années 1960. Le besoin du main-d'œuvre apparu à la suite de la diminution de la population active en Europe après les pertes humaines pendant la Seconde Guerre mondiale, et des flux de main-d'œuvre qui se sont développées en parallèle, ont également fortement concerné la Turquie dans cette époque. Le plus grand exemple à cet égard est l'Allemagne qui recherchait des travailleurs en Grèce, en Espagne et en Turquie. Après la Seconde Guerre mondiale, un accord est signé avec l'Allemagne le 31 octobre 1961, dans le cadre des besoins de main-d'œuvre en Europe. Dans le cadre de l'accord, il visait à réglementer la migration de la main-d'œuvre de la Turquie vers l'Allemagne (Abadan-Unat, 1976 :54). Mais le point le plus important ici est que ces travailleurs émigrent volontairement.

Les raisons pour lesquelles ces personnes quittent leur propre pays et migrent vers un autre pays sont purement économiques. Durant cette période, l'envoi d'argent à leurs familles vivant encore en Turquie a provoqué l'afflux de devises étrangères vers la Turquie. Après la première génération de migration de travailleurs qui a commencé en 1960, elle a maintenant atteint la 3^e génération. On estime qu'environ 2,6 millions de travailleurs turcs vivent en Allemagne aujourd'hui. Plus tard, des accords similaires à ceux entre l'Allemagne et la Turquie ont été signés en 1964 avec les Pays-Bas, la Belgique et l'Autriche ; avec la France en 1965 ; en 1967 avec l'Australie et la Suède. En outre, Des accords moins complets ont également été signés avec la Grande-Bretagne en 1961, la Suisse en 1971, le Danemark en 1973 et la Norvège en 1981 (Erdoğan and Kaya, 2015 : 116). Les migrations des travailleurs étaient initialement caractérisées comme des migrations temporaires. Cependant, au fil du temps, les migrants de main d'œuvre ont préféré rester dans les pays où ils se sont rendus (Şahin Kütük, 2015 : 625-626). La plupart des migrants qui partent en Allemagne en tant que travailleurs rêvent d'emmener plus tard leur famille avec eux. En effet, bien que certains émigrés aient emmené leur famille avec eux, certains d'entre eux ont épousé des personnes de nationalité allemande et ont réalisé des mariages turco-allemands.

Dans le cadre des accords bilatéraux, la migration de main-d'œuvre s'est déplacée dans une direction différente puisque les travailleurs qui ont migré à partir des années 1970 ont eu tendance à rester dans ces pays. Dans ce contexte, afin de garantir les droits sociaux des migrants, la Turquie ont signé des accords bilatéraux de sécurité sociale en série et des accords supplémentaires sur les thèmes des accidents du travail, des maladies professionnelles, des décès, des naissances, des allocations familiales, de la santé, du chômage et de la retraite. Dans les années 1980, les immigrés turcs, notamment en Europe occidentale, ont commencé à être acceptés définitivement dans ces pays. Cette situation s'est également reflétée dans les processus de désignation des travailleurs migrants qui se sont rendus en Allemagne. Alors que le terme « travailleur invité » était utilisé jusqu'à la fin des années 1970, le terme « domaine d'emploi étranger » était utilisé pour les travailleurs migrants arrivés dans le pays dans les années 1980. Plus tard, le terme de « citoyens étrangers » a commencé à être utilisé pour les immigrants qui résident en permanence dans le pays. En considérant les données numériques des immigrés turcs en Allemagne, alors que le nombre d'immigrés turcs en Allemagne était de 6.800 en 1961, ce nombre est augmenté à 652.000 en 1971. Alors que ce nombre est passé à 1.546.000 en 1981, ce nombre a atteint 1.780.000 en 1991. Comme le montrent les données statistiques de 4 générations, le nombre croissant d'immigrés attire notre attention. Cependant, après 1991, on constate que le nombre

d'immigrants a commencé à diminuer.

L'arrêt des recrutements par les pays d'Europe occidentale et la limitation des recrutements à certaines professions seulement ont entraîné un ralentissement de l'immigration vers ces pays à la fin des années 1980. La migration à ces dates s'est poursuivie principalement par le biais de regroupements familiaux et de mariages. Cependant, il est indiqué qu'au cours de ces dates, la migration de la Turquie vers l'étranger ne s'est pas ralentie au total, mais a seulement changé de direction. Les migrations qui se faisaient auparavant vers les pays d'Europe occidentale se sont tournées vers les pays du Moyen-Orient, notamment la Libye et l'Arabie saoudite, vers la fin des années 1980. Le nombre d'immigrants qui se sont rendus dans ces pays pour y travailler a augmenté au cours de ces dates. Les Turcs ont travaillé dans diverses parties du monde pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre d'après-guerre ou pour travailler comme travailleurs de bon marché dans un autre pays avec des salaires plus élevés pour le pays de destination. En d'autres termes, ces migrations ont eu lieu pour des raisons purement économiques.

Donc, la Turquie a généralement connu des migrations massives de travailleurs dans les années 1960 et 1970, et a constaté que ces migrations se sont orientées vers des zones différentes dans les années 1980. Dans les années 1990, le phénomène identitaire a commencé à attirer l'attention dans l'émigration de la Turquie vers l'étranger. Les droits des travailleurs migrants venant de Turquie en Europe sont devenus une question importante à cette époque. Depuis le début des années 1990, le phénomène de la migration à l'étranger par les demandeurs d'asile kurdes est tourné vers un champ politique. Dans ce contexte, il a été observé que les demandes d'asile politique ont augmenté dans les migrations (Kirişçi, 2003 : 81). Après la crise économique en Turquie en 2001, un nouveau processus d'intensification est entré dans les migrations internationales.

Il est indiqué que la migration kurde de Turquie vers l'étranger dans la période post-1990 n'est pas à sens unique. Dans ce sens, la migration massive des Kurdes vers la région du Kurdistan irakien joue également un rôle important. Ce mouvement migratoire qui a débuté en avril 1994 est né des politiques mises en œuvre par la Turquie dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. En conséquence, 3.428 zones résidentielles ont été évacuées dans les années 1990. Ce sont des personnes qui ont migré vers la région du Kurdistan irakien (Yılmaz, 2015 :45) mais leurs nombres exacts sont inconnus.

À la suite de tous ces mouvements migratoires, on prétend que les immigrants d'origine turque ont atteint une population d'environ six millions dans des pays très différents. La Turquie est un pays d'origine important en termes de mouvements migratoires. On sait que la

majorité des immigrants d'origine turque qui ont migré à l'étranger se trouvent dans divers pays européens, notamment en Allemagne (Sirkeci and Cohen, 2016 :1).

Cependant, avec la mondialisation mais plus particulièrement entre les années 1990 et 2000, le nombre d'immigrants hautement qualifiés a commencé à augmenter. Avec la mondialisation de la technologie et de la finance, les biens ont commencé à être organisés à un niveau mondial plutôt que local. Pour cette raison, un besoin de personnes qualifiées est apparu pour les pays visant à se développer à l'échelle mondiale (Türkan İpek, 2018 :101). Donc, les pays éloignés de la mondialisation ont commencé à perdre leurs personnes qualifiées en donnant la fuite des cerveaux dans cette période. Aujourd'hui, on constate que les mouvements migratoires de la Turquie vers l'étranger reposent sur des raisons très différentes. La migration de la population jeune instruite à l'étranger à des fins d'études et de travail est décrite comme une fuite des cerveaux et il est affirmé que cette situation aura des répercussions négatives sur l'avenir de la Turquie. À cet égard, trouver une solution au phénomène de la fuite des cerveaux devrait être considéré comme extrêmement important pour l'avenir du pays. Statistiquement, d'année en année, la Turquie continue de perdre des personnes qualifiées. Selon l'Institut turc des statistiques, en 2017, les personnes âgées de 25 à 29 ans ont un potentiel de migration supérieur de 42,5% par rapport à 2016 (Türkan İpek, 2018 :102). Le processus d'adaptation des immigrants qui effectuent la fuite des cerveaux est plus facile que celui des autres immigrants. En raison de leur connaissance de la langue, de leur éducation et de leur expérience professionnelle considérablement améliorées, les migrants qualifiés ont la possibilité de s'adapter plus facilement aux pays d'accueil. De plus, les nouvelles technologies et les outils les aident à établir des connexions rapides avec leur pays d'origine (Türkan İpek, 2018 :103). En d'autres termes, l'individu immigré non seulement ne s'est pas complètement déconnecté de son pays, mais a également acquis bien plus que les connaissances et l'expérience professionnelles qu'il acquerrait dans son pays avec cette migration.

On sait que les métiers de ceux qui pratiquent la fuite des cerveaux sont aussi assez déterminants. Par exemple, ceux qui ont participé à la fuite des cerveaux de Turquie dans les années 1960 avaient des professions plus qualifiées telles que médecins et ingénieurs (Türkan İpek, 2018 :107). Mais aujourd'hui, la plupart des immigrants migrent à des fins d'éducation. Après avoir terminé leurs études de premier cycle et des cycles supérieurs, la plupart d'entre eux s'installent dans les pays où ils se rendent. Dans le même temps, aujourd'hui, certains secteurs, pour la plupart des ingénieurs, des médecins ou des universitaires, et les étudiants en revanche, continuent de constituer le principal groupe de personnes sujettes à la fuite des

cerveaux. Surtout en tant que profession particulière qui distingue la migration d'aujourd'hui du passé : ce sont des informaticiens (Türkan İpek, 2018 :107-108). Cela révèle que par rapport aux pays préférés, en raison de notre retard technologique, cela conduit les experts informatiques à la fuite des cerveaux.

2.1.3. Turquie en tant que pays de transit

La migration de transit peut-être exprimé comme l'utilisation d'un pays dans le triangle d'entrée, de séjour et de sortie. Quand même, il est possible de dire que c'est un concept ambigu depuis les années 1990 (Topçuoğlu, 2016 :39-40). Cependant, une définition claire n'a pas encore été faite pour ce terme, qui a été utilisé pour décrire les migrations vers les pays de l'UE au cours de ces années. Cependant, aujourd'hui, on constate que le terme migration de transit est utilisé dans diverses études sur la migration pour exprimer le passage des individus, de groupes ou de communautés participant à des mouvements migratoires vers un pays tiers après avoir séjourné dans un autre pays pendant un certain temps après leur départ du pays d'origine. Dans le trafic des personnes ou le trafic de migrants, il est considéré comme un pays de séjour légal ou illégal jusqu'à ce que des conditions favorables se présentent pendant le trajet du pays d'origine au pays de destination.

Les mouvements migratoires contemporains vécus tant en Turquie que dans le monde ont conduit à l'émergence du concept de « *Pays de transit* ». Ce concept, qui se définit comme le pays utilisé par les étrangers pour se rendre d'un pays à l'autre, est de plus en plus utilisé de jour en jour. Lorsque l'on examine certains flux migratoires récents vers la Turquie, on constate que de nombreux immigrants, principalement de provenance de pays d'Afrique et du Moyen-Orient, préfèrent la Turquie comme pays de transit. Par exemple, entre les années 1970 et 1995, plus de 500.000 citoyens iraniens et entre les années 1988 et 1991, 600.000 irakiens sont venus en Turquie avec l'intention d'immigrer vers les pays occidentaux développés. Plus de 2 millions d'immigrants ont utilisé la Turquie comme pays de transit entre 1980 et 1995 et ces immigrants sont venus séjourner en Turquie pendant un certain temps.

La Turquie a été exposée à de nombreux mouvements migratoires en tant que pays de transit dans ces dernières années : Au cours de la période 1980-1991, environ 4.000 des 8.000 réfugiés irakiens ont quitté la Turquie et se sont réfugiés dans les pays occidentaux ; le désir de 50.000 immigrants qui ont fui leur pays et se sont réfugiés en Turquie en raison de la guerre Iran-Irak couvrant les années 1988-1991, de s'installer dans les pays occidentaux en raison des conditions géographiques et politiques, l'hébergement temporaire de 60.000

travailleurs étrangers en Turquie pendant la crise du Golfe de 1990-1991, puis tous de quitter la Turquie ; environ la moitié des 300 000 Turcs bulgares qui se sont réfugiés en Turquie en 1989 sont revenus en Bulgarie ; Le retour des 2/3 des 25.000 citoyens bosniaques venus en Turquie pendant la guerre de Bosnie en 1992 ; l'asile temporaire en Turquie de 20 000 citoyens du Kosovo en 1999 et la quasi-totalité d'entre eux ont quitté la Turquie dans les années suivantes (İçduygu, 2000:113).

Après la Seconde Guerre mondiale, divers groupes (Iraniens, Irakiens, Asiatiques, Africains, etc.) ont voulu utiliser la Turquie comme pays de transit. De manière générale, la Turquie a été utilisée comme pays de transit dans la majorité des migrations irrégulières vers la Turquie. Les immigrants qui souhaitent rentrer chez eux ou qui ont l'intention de migrer vers un autre pays ont utilisé la Turquie comme pays de transit. Des groupes de pays africains et asiatiques, en particulier le Nigeria, le Ghana, la Tanzanie, l'Algérie, le Soudan, la Tunisie, les Philippines et le Pakistan, ont utilisé la Turquie comme base de transition vers l'Occident depuis les années 1980. Au milieu des années 90, environ 2.000 migrants de transit africains et 750 asiatiques ont utilisé la Turquie comme le pays de transit et à la fin des années 1990, ce chiffre était augmenté à 10.000. Après tout, on estime que la Turquie a accueilli plus de 30.000 migrants de transit d'origine africaine et asiatique entre la fin des années 1980 et le début des années 2000 (Mannaert, 2003 :158).

Le phénomène de l'immigration illégale observé en Turquie à différentes périodes peut généralement être évalué dans deux contextes. Le premier concerne les immigrants qui tentent d'atteindre les pays occidentaux en utilisant la Turquie. La deuxième concerne les immigrés qui souhaitent s'installer en Turquie pour diverses raisons sociales, économiques et sociales et acceptent de travailler dans l'économie informelle, souhaitant retourner dans leur propre pays à l'avenir (Şen et Özkorul, 2016 :96). Si nous regardons l'histoire des immigrés en Turquie, de 1979 à 1987, le nombre d'immigrés en Turquie a augmenté en raison de la révolution iranienne. La plupart de ces immigrants ont immigré surtout en Amérique du Nord et dans les pays européens. Dans les années suivantes, et surtout dans les années 1990, l'utilisation de la Turquie à la fois comme pays de transit et comme pays d'origine s'est reflétée dans la plupart des médias, grâce aux bateaux de migrants sur la côte italienne (İçduygu, 2006 :75). Déjà, en raison de la position stricte et des règles strictes des pays européens sur les immigrants, les immigrants utilisaient généralement la Turquie comme pays de transit (İçduygu, 1996 :8). La grande majorité des immigrés qui souhaitent utiliser la Turquie comme corridor de transit ou comme pays de transit, effectuent ces transactions au-dessus de la mer Égée et se déplacent principalement pour atteindre la Grèce puis se disperser

dans les pays européens. Lorsqu'elles sont évaluées dans ce contexte, les relations Turquie-Grèce possèdent une grande importance.

La mission responsable des réfugiés et des demandeurs d'asile en Turquie est donnée au Département des étrangers - Frontières et asile de la Direction Générale de la Sécurité du Ministère de l'Intérieur. Toutes les données et transactions concernant les demandeurs d'asile et les réfugiés sont traitées par cette unité. Selon les données officielles, des dizaines de milliers d'immigrants utilisent la Turquie comme couloir de transit chaque année. Les immigrants qui entrent illégalement en Turquie et sont capturés par les unités nécessaires sont renvoyés dans leur pays. Cependant, le niveau de réussite souhaité n'est pas atteint en raison du fait que la frontière terrestre est assez large, la frontière maritime est assez large et la politique étrangère est établie à travers immigrants par certains pays.

Tableau 2 : Nombre des immigrants clandestines capturés en Turquie par années

Années	Nombre d'immigrants illégaux capturés	Années	Nombre d'immigrants illégaux capturés
1995	11.362		
1996	18.804	2005	57.428
1997	28.439	2006	51.983
1998	29.426	2007	64.290
1999	47.529	2008	65.737
2000	94.514	2009	34.345
2001	92.365	2010	32.667
2002	82.825	2011	44.145
2003	56.219	2012	42.690
2004	61.228	2013	34.986

Source : <https://www.mfa.gov.tr/default.tr.mfa> (dernière visite: 24 mars 2021)

Le nombre de réfugiés qui se sont réfugiés en Turquie en raison des événements en Syrie au cours des années concernées ne sont pas ajoutés aux chiffres indiqués dans le tableau 2.

Tableau 3 : Répartition territoriale des immigrants clandestines capturés en Turquie par années (15 premiers pays)

Pays	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2008	2010	2011
Iraq	17280	18.846	20.926	3757	6393	3591	4818	1327	1142
Iran	6825	3514	2508	1620	1265	1141	1288	1075	958

Afghanistan	8476	9701	4246	2178	3442	2365	10.839	2725	3843
Moldavie	8290	11.454	9611	7728	5728	3462	*	*	614
Pakistan	5027	4839	4813	6258	9396	11001	9186	1842	2226
Romanie	4500	4883	2674	2785	1785	1274	*	*	*
Bangladesh	3228	1497	1810	1722	3271	1524	*	*	*
Russie	4554	3893	2139	2130	1266	1152	1232	1231	1270
Azerbaïdjan	2262	2426	2349	1608	1591	1410	1681	987	1068
Géorgie	3300	2693	3115	1826	2294	2348	*	*	4268
Bulgarie	1699	1923	3132	989	550	363	*	*	*
Somalie	*	136	591	1806	2756	3118	3348	2383	1966
Chine	545	264	674	787	788	339	*	*	*
Syrie	1399	782	462	623	1097	983	*	*	1243
Mauritanie	*	11	27	277	1462	4805	*	*	*

Source : <https://www.egm.gov.tr/> (dernière visite: 22 mars 2021)

Quand on regarde la répartition nationale des immigrants illégaux, on constate que la Turquie accueille un flux migratoire particulièrement orienté Est-Ouest. Lorsque le tableau 3 est examiné, on pense que la plupart des immigrants illégaux sont originaires des pays voisins de la Turquie et que l'instabilité politique, les guerres et les phénomènes économiques dans ces pays provoquent des migrations.

La migration de transit actuelle s'effectue à travers certaines zones de transit. Les plus importants sont les pays d'Afrique saharienne, du Moyen-Orient et d'Europe de l'Est. Les quatre principaux itinéraires de migration de transit sont les suivants :

- Route de l'Est (Russie, Ukraine, Biélorussie, Azerbaïdjan),
- Route de l'Europe du Sud-Est (Turquie, Chypre, Balkans),
- Route de la Méditerranée centrale (Libye, Tunisie, Malte), route de la Méditerranée occidentale et de l'Atlantique (Maroc, Algérie, Mauritanie),
- Après leur entrée dans l'UE, les immigrants continuent généralement à voyager.

Les immigrants et les réfugiés traversent presque tous les pays. Les pays concernés par le processus de migration de transit peuvent être classés comme suit :

- Pays d'origine,
- Pays ayant une étape sur la voie migratoire (Russie, Yémen, Mauritanie, Sénégal, Mali),
- Les pays qui sont des étapes sur la voie de l'UE (Ukraine, la Turquie, la Serbie, la Libye, le Maroc),

- Les pays entrant sur le territoire de l'UE (Slovaquie, Hongrie, Grèce, Chypre, Malte, Italie, Espagne),
- Les pays passés sur la route vers le pays de destination (Autriche, France),
- Pays de destination (Düvell, 2019:182).

La classification effectuée n'a pas de structure fixe et universelle. Alors que certains pays de l'Union européenne sont considérés comme des pays de transit, certains pays peuvent être considérés comme des pays de destination. Les préférences nationales des immigrants peuvent différer en fonction des changements politiques, économiques et sociaux. Cependant, certains pays de géographies différentes peuvent devenir des carrefours importants. Celles-ci ; Moscou et St. Saint-Petersbourg en Russie; Kiev et Oujgorod en Ukraine ; Van, Çeşme et Istanbul en Turquie ; Tamanghasset en Algérie ; Tanger et Rabat au Maroc. Dans ce contexte, les îles Canaries, Malte et Lesbos sont également incluses. Les lieux associés à la migration de transit comprennent également les centres d'accueil de réfugiés (Debrecen en Hongrie et Humenne en Slovaquie), les camps de réfugiés (centres d'hébergement en Turquie et Pavchino en Ukraine), les marchés de rue où les migrants et les réfugiés travaillent pour financer leur prochain déménagement (Shulavska à Kiev) est situé (Düvell, 2019:186). De tels endroits augmentent avec les accords de réadmission de signature de l'UE avec les pays tiers.

En tant que concept, la migration de transit a subi une transformation avec le temps. Le terme a commencé à être utilisé dans les années 1990, et son utilisation s'est généralisée par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Conseil de l'Europe et diverses agences des Nations Unies. Les discours sur la migration de transit sont exagérés et prudents, pointant du doigt les vagues, les masses et les millions de migrants qui se dirigent vers le nord et l'ouest. Les mouvements migratoires de transit des Arabes, des Iraniens et des Tchétchènes entre les pays de la Communauté des États indépendants (CEI) sont considérés comme un problème de sécurité. Depuis 2001, ce concept est associé au terrorisme. On prétend que des pays non membres de l'UE tels que l'Ukraine et l'Égypte qualifient parfois les réfugiés de migrants de transit, négligeant ainsi leurs droits d'asile. Par ailleurs, comme en Libye, les migrants de main d'œuvre qui ne sont plus recherchés dans ces temps, sont renommés comme des migrants de transit et puis ils se sont renvoyés (Düvell, 2019:187). Face à ces types de migration, qui se multiplient, se chevauchent et se compliquent, les pays d'origine, de transit et de destination échangent des informations sur ces questions et des politiques se forment tant au niveau national qu'international.

Les entrées et les sorties aux portes des frontières sont une autre question importante qui

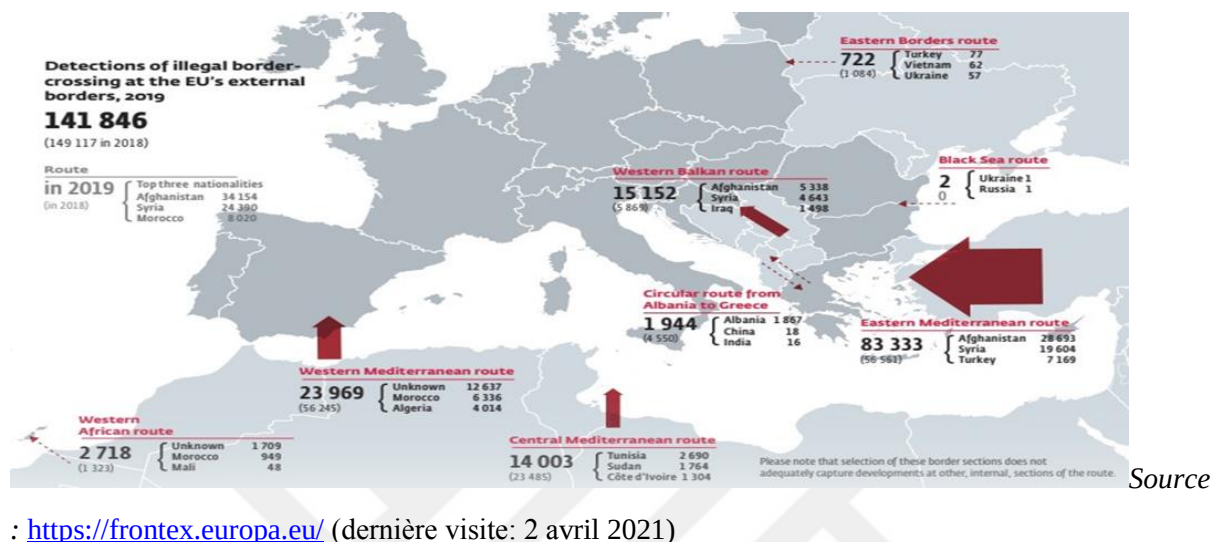
doit être examinée. Il est entendu que les entrées aux frontières de la Turquie ont augmenté régulièrement depuis 2005, à l'exception de la baisse spectaculaire en 2016. Alors que le nombre d'étrangers entrant en Turquie par les postes frontières était d'environ 20 millions en 2005 ; Ce nombre a doublé en 15 ans et a atteint plus de 44 millions en 2019. En regardant les pays d'entrée des étrangers en 2019, il est entendu que les 10 premiers pays sont respectivement composés de la Fédération de Russie, de l'Allemagne, de la Bulgarie, de l'Angleterre, de l'Iran, de la Géorgie, de l'Ukraine, de l'Irak, des Pays-Bas et de la Pologne. De plus, il est possible d'argumenter que depuis 2005, à l'exception de la baisse spectaculaire en 2016, les sorties frontalières de Turquie ont augmenté régulièrement, tout comme les entrées frontalières. Alors que le nombre de sorties frontalières en 2005 était d'environ 19 millions est attendu environ 45 millions en 2019 (Şişman et Balun, 2020:81).

Des données similaires sur l'augmentation de la mobilité depuis les postes frontières peuvent également être observées dans les titres de séjour délivrés aux étrangers. Alors que le nombre d'étrangers ayant obtenu des titres de séjour était de 178.964 en 2005, il a été multiplié par 6 environ en 2019 et atteint 1.101.030 personnes. Compte tenu de la répartition des étrangers en Turquie avec un permis de séjour en 2019 selon leurs pays, les 10 premiers pays sont l'Irak, le Turkménistan, la Syrie, l'Azerbaïdjan, l'Iran, l'Afghanistan, l'Ouzbékistan, la Fédération de Russie, l'Égypte et la Libye. En même temps, presque tous les étrangers en Turquie avec un permis de séjour sont originaires du Moyen-Orient, d'Asie et de pays d'Afrique du Nord (Şişman et Balun, 2020:83).

Les données du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés fournissent des informations qui confirment l'intensité des traversées sur la mer Égée. Alors que le nombre de traversées sur la mer Égée était de 29.718 en 2017, il a atteint 32.494 en 2018 et 59.726 en 2019. Parmi ces données, lorsque les détails de 2019 sont examinés, il est indiqué qu'une moyenne de 5 000 personnes par mois (le nombre d'immigrants traversant quotidiennement est d'environ 165) ont atteint la Grèce via la mer Égée via la Turquie. Quand on regarde les nationalités des immigrés qui empruntent cette route, on comprend que près de la moitié d'entre eux sont des citoyens afghans et les autres sont des citoyens syriens et de la République démocratique du Congo (UNHCR, 2021). En 2018, 150.114 franchissements illégaux des frontières ont été signalés par les États membres de l'Union européenne. Ce nombre a augmenté à 27 % par rapport à 2017. Le nombre de traversées utilisant la route de la Méditerranée orientale à travers la Turquie est de 56.561 personnes. Ces chiffres montrent que 1/3 des mouvements au-dessus de la Méditerranée en 2018 ont eu lieu via la route de la Méditerranée orientale, qui comprend la Turquie aussi. Lorsque les nationalités des citoyens

empruntant cet itinéraire sont examinées, il est entendu que la majorité d'entre eux sont des citoyens syriens, afghans et irakiens qui sont aussi des immigrants irréguliers en Turquie (Frontex, 2021).

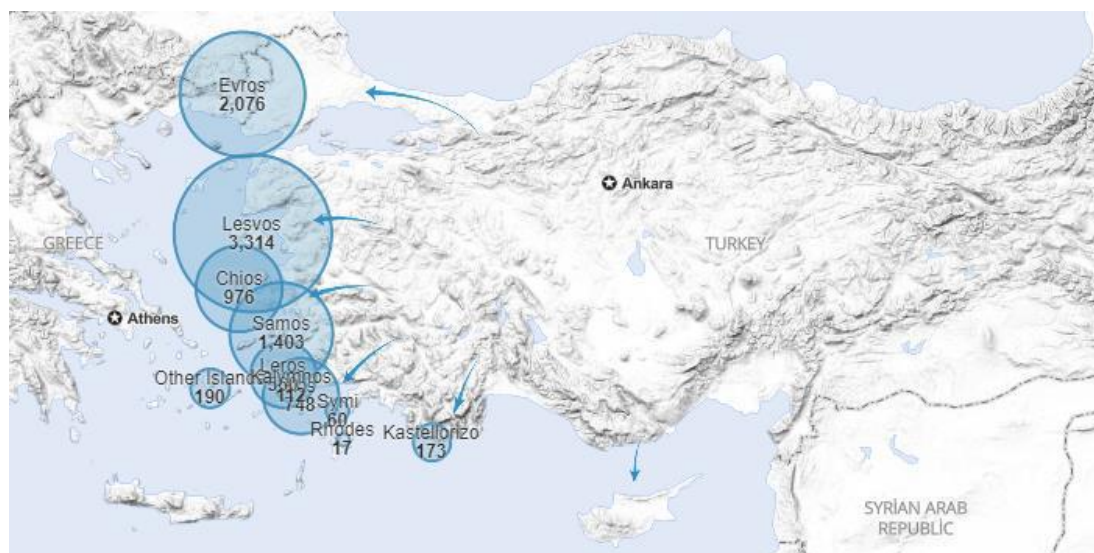
Figure 1 : Routes de migration



: <https://frontex.europa.eu/> (dernière visite: 2 avril 2021)

Malgré les mesures prises pour empêcher les franchissements illégaux des frontières et les accords entre pays, l'intérêt des immigrants pour cette route continuent. Entre les années 2008 et 2018, 1.484.377 immigrants illégaux sont entrés en Europe via la route de la Méditerranée orientale. De plus, le nombre de personnes utilisant cet itinéraire en 2015 seulement est de 885.000 personnes. Ce nombre est la plus grande vague d'immigration rencontrée par le continent européen depuis la Seconde Guerre mondiale. Par conséquent, il est fréquemment souligné que la Route de la Méditerranée orientale a une place importante pour les immigrants. La position de la Turquie sur cette route se reflète également dans les rapports des organisations internationales. En effet, les résultats du travail de terrain mené par l'Organisation internationale pour les migrations auprès des immigrants clandestins empruntant la route de la Méditerranée orientale en 2017 montrent qu'il faut un an ou plus aux immigrants pour se rendre dans le pays de destination. Dans ce processus, les pays les plus fréquemment utilisés pour l'hébergement (base migratoire de transit) sont la Turquie et l'Iran (Yıldız, 2017:65).

Figure 2 : Routes maritimes et terrestres utilisées pour traverser la Turquie en 2020



Source : <https://www.unhcr.org/> (dernière visite : 2 avril 2021)

Tableau 4 : Mouvements migratoires (2000-2020)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Portes Frontalières (Entrée)	18. 916. 904	22. 249. 775	25. 002. 493	25. 529. 375	26. 623. 911	29. 093. 834	29. 704. 394	32. 865. 309	35. 115. 789	34. 633. 391	24. 686. 471	32. 058. 216	39. 468. 492	44. 527. 385	
Portes Frontalières (Sortie)	18. 373. 100	21. 926. 034	25. 096. 601	25. 799. 309	26. 448. 422	28. 976. 647	29. 573. 892	32. 639. 760	34. 780. 393	34. 285. 711	24. 718. 273	32. 003. 516	39.3 15.1 04	44. 579. 083	
Entrées illégales	18. 876	30. 120	31. 080												
Immigrant Irrégulier (capturé)	51. 983	64. 290	65. 737	34. 345	32. 667	44. 415	47. 510	39. 890	58. 647	146. 485	174. 466	175. 752	268. 003	454. 662	47. 459
Victime du Trafic des Humaines	246	148	120	102	58	82	55	21	50	108	181	303	134	215	46
Les Contrebandiers Immigrants					1. 711	1. 292	1. 484	1. 469	1. 506	4. 471	3. 314	4. 641	6. 278	8. 996	1. 356
Déportés	68. 343	123. 035	173. 943	197. 943	221. 526	248. 415	269. 415	294. 572						95. 000	

Source : <https://www.goc.gov.tr/> (dernière visite : 2 avril 2021)

3.LE XXI SIECLE : LA TURQUIE AU COEUR DES FLUX MIGRATOIRES IRRÉGULIÈRE

Dès l'an 2000, la Turquie tentait de s'adapter au système de l'Union européenne et qui se comporte conformément à la législation de l'UE. Pour cette raison, les attitudes de l'UE sur la question des migrations dans la période post-2000 doivent être soulignées et la compatibilité de la Turquie dans la pratique doit être abordée. On pense qu'après cette période, les politiques d'immigration de la Turquie peuvent être analysées plus facilement de cette manière.

Dans la période post-2000, que l'on peut appeler la « période des réformes » en matière de migration et d'asile, la Turquie maintient sa position de pays de transit d'une part, et d'autre part détermine et oriente les politiques migratoires au niveau international, notamment en conformément à la législation de l'UE. La Turquie, qui est en train d'intégrer l'Union européenne, essaie de s'assurer que le processus d'intégration ne soit pas perturbé en menant des politiques conformes à la législation de l'UE, comme prévu. Dans le même temps, les stratégies de politique étrangère du Parti de la Justice et du Développement (AKP) font partie des facteurs affectant la politique d'immigration à partir de 2000. Pour cette raison, l'analyse des attitudes en matière de politique étrangère du Parti de la Justice et du Développement sera efficace pour révéler de nombreuses compréhensions dans le contexte de cette question depuis 2000. Il sera utile de comprendre les conditions de cette période sur la scène internationale tout en examinant la mobilité migratoire en Turquie. La grande crise qu'a connue en 2001 aura l'un des rôles qui vont changer le cours de la Turquie. Cependant, un problème sérieux a été rencontré en entrant dans les années 2000 en Turquie. Après avoir connu le tremblement de terre de 1999, la Turquie a ensuite été secouée par la crise économique de 2001. Les bases de cette crise ont été posées en 1999. Avec la déclaration du Premier ministre turc "Il y a une crise grave", des déclarations ont commencé à être faites que l'environnement politique et économique s'était détérioré. La bourse, qui a perdu de sa valeur de 14,6%, a failli s'effondrer et 7,6 milliards de dollars d'investissements étrangers ont été retirés du champ de la Turquie. Au cours de cette période, lorsque le taux d'intérêt est passé à 760%, il y avait 800.000 chômeurs et il y a eu 10% de contraction. Dans le domaine politique, les personnes qui ont demandé la démission du gouvernement ont commencé à protester. Dans ces circonstances, en même temps, la question de migration commence à prendre un

ampleur plus important qu'avant. D'un part, les mesures juridiques prises sous le nom de Plan d'action conjoint en Turquie dans le processus d'adaptation à l'Union européenne ; d'autre part le nombre accru des immigrants irréguliers commencent à devenir des sujets centraux. Cette partie sera donc consacrée à l'étude des développements en matière de migration en Turquie dans les années 2000 en soulignant l'évolution du droit de réfugié et la place de la Turquie en tant que pays de destination et de transit pour les réfugiés.

3.1.Droit de réfugié en Turquie

Dans cette section, afin de donner un sens aux droits des réfugiés en Turquie, tout d'abord, la définition et la description du réfugié seront discutées, et en particulier la restriction géographique dans la définition du réfugié sera mentionnée. Puis, en considérant l'histoire des événements d'asile du passé au présent, les problèmes tels que les mauvaises administrations qui ont causé l'asile, les événements de migration de masse tels que les migrations qui ont émergé avec la fin du colonialisme seront également rappelés. En outre, la détermination des droits des réfugiés dans l'arène internationale et les organisations qui sont sous l'autorité de cette question seront mentionnées. Dans ce cadre, tout en abordant les droits des étrangers en Turquie, les réglementations relatives aux lois turques seront discutées. Enfin, le sens de l'accord de réadmission, qui est la question juridique avec les effets les plus importants pour l'immigration en Turquie.

3.1.1. Bases fondamentales du droit de réfugié

Afin de comprendre l'évolution du droit des réfugiés en Turquie, il est d'abord nécessaire de comprendre le réfugié, qui est l'un des concepts de base de la migration. Les définitions des réfugiés faites en 1938 dans le cadre de la Commission intergouvernementale sur les réfugiés n'ont pas reçu le plein soutien des États, et une définition commune n'a pas pu être convenue. En particulier, l'expression « raisons politiques » a été l'une des raisons les plus importantes de cette situation. À la suite des études, bien que le sujet n'ait pas pu être finalisé, la Constitution de l'Organisation internationale pour les réfugiés, la Charte du HCR et enfin la Convention de 1951 relative au statut juridique des réfugiés ont été utilisées (Ergüven et Özturalı, 2013 :1016). La définition de réfugié faite en vertu de la présente convention est la suivante : « *Personne qui n'est pas réputée réfugié selon la Convention (1951) et le Protocole (1967) relatifs au statut des réfugiés et qui ne peut, ou ne veut pour des raisons jugées valables par l'Etat d'accueil retourner dans son pays d'origine ou, si elle est apatride, dans*

son pays de résidence habituelle (Perruchoud, 2007 :70-71).» Les réfugiés sont des personnes qui souhaitent être protégées parce qu'ils ont quitté leur pays pour certaines raisons et qu'ils sont dans le désir de ne pas expérimenter ces raisons dans le nouveau pays et en même temps, ils ne veulent pas retourner dans leur propre pays.

En termes de réfugiés, deux différents caractères de la Turquie apparaissent devant nous: la Turquie comme le pays de destination et la Turquie comme point d'escale. Les réfugiés utilisant la Turquie comme le point d'escale, sont appelés Réfugié en transit qui est défini comme « *Réfugié temporairement admis sur le territoire d'un Etat à condition qu'il soit réinstallé dans un autre Etat* (Perruchoud, 2007 :71).» À ce stade, l'effet de la situation géographique de la Turquie est pris en compte. Ses quartiers frontaliers vers les pays cibles et son rôle d'unir géographiquement les continents de l'Asie, l'Afrique et l'Europe mettent en Turquie une place importante à cet égard. Cette caractéristique crée à la fois des avantages et des inconvénients pour la Turquie.

L'asile a toujours fait l'objet de discussions de diverses sources. Pour certaines sources, les premiers asiles sont présentés comme des migrations massives après la guerre de Trente Ans. Pour certaines sources, le premier asile a émergé avec les migrations massives à la suite des guerres balkaniques. Cependant, du point de vue d'avoir une identité de réfugié, la question des réfugiés présente depuis l'Antiquité. Aux premiers âges, les gens étaient persécutés, etc. Pour une raison quelconque, ils ont abandonné leurs terres et ont dû migrer. À ce stade, il est possible de dire qu'ils avaient le titre de réfugiés. Mais à cette époque, les terres n'étaient pas comptées comme des États. Bien que le premier phénomène étatique se soit formé avec les communautés agricoles en Asie, il faut se rappeler que Platon a été le premier à le mentionner. Cependant, depuis la Première Guerre mondiale, les migrations ont commencé à augmenter et sont devenues l'objet d'étude. Après l'effondrement de l'Empire austro-hongrois en 1918, les citoyens ont commencé à chercher refuge dans diverses parties de l'Europe en tant que réfugiés. Cependant, les citoyens des États à domination fasciste en Europe ne pouvaient pas supporter les avantages de ce régime et ont commencé à migrer, en particulier à l'intérieur des frontières de l'Europe. Environ 20 millions de personnes ont migré pour demander l'asile en échappant à la persécution et à l'oppression de dirigeants tels que Benito Mussolini, Adolf Hitler, Francisco Franco. Plus tard, après la Conférence de Bandung, qui s'est tenue dans le cadre de l'indépendance des colonies, qui était basée sur les principes de Wilson et a été organisée avec la participation de 29 pays, le processus de libération des colonies a commencé. Ce processus, après certains mouvements de libération nationale en 1960, a augmenté le nombre de membres des Nations Unies à 99 (Türkçe Bilgi, 2021), et certains

problèmes sont apparus alors que les colonies devenaient un État. Le plus important d'entre eux est le conflit d'opinion sur la frontière. Alors que les frontières étaient réglementées, des migrations massives ont eu lieu en Asie et en Amérique latine et principalement en Afrique.

Il est possible de dire que les premières initiatives officielles sur les réfugiés dans l'arène internationale consistaient en accords conclus dans le cadre de la Société des Nations pour définir le statut juridique des réfugiés, auxquels deux ou plusieurs États sont parties, depuis les années 1920. Étant donné que ces définitions ne sont pas suffisantes et ne peuvent en même temps refléter leur validité dans d'autres pays, le domaine d'application a été limité. Après les tyrannies d'Hitler, il a été décidé de créer le Comité intergouvernemental sur les réfugiés en 1938 pour aider les personnes qui ont immigré avec la force d'Allemagne (Ergüven et Özturalı, 2013 :1015).

Plus tard, avec l'idée que le domaine de travail du Comité intergouvernemental sur les réfugiés ne devait pas être limité seulement à l'Allemagne, et en 1943, sa compétence est étendue à l'ensemble de l'Europe. Le Comité intergouvernemental sur les réfugiés a transféré son mandat à l'Organisation internationale pour les réfugiés en 1946, ainsi une organisation traitant des questions de réfugiés a été créée. La Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1948. Certaines questions liées aux réfugiés ont également été abordées dans les articles de la déclaration. C'est ce qui ressort le plus clairement des deux premiers articles de la déclaration : « 1. *Toute personne a le droit de chercher et de bénéficier dans d'autres pays de l'asile contre les persécutions ; 2. Ce droit ne peut être exercé en cas de poursuites résultant de crimes véritablement non politiques ou d'actions unies* (İnsan Hakları Derneği, 2021). » Le premier article stipule qu'au moment de la persécution, il est possible pour une personne de demander l'asile dans un autre État et d'avoir le droit de le faire. Dans le deuxième article, il est précisé dans quelles conditions l'individu ne peut bénéficier de ce droit.

Par la suite, avec la nécessité d'une compréhension plus approfondie de la question, l'Assemblée générale des Nations Unies a créé le Haut-Commissariat pour les réfugiés le 14 décembre 1950 pour « *fournir une protection internationale aux réfugiés et apporter des solutions permanentes à leurs problèmes* » et a commencé ses travaux le 1er janvier 1951 (Ergüven et Özturalı, 2013 :1015). La définition du réfugié a été faite à la Conférence de plénipotentiaires des Nations Unies à Genève, en Suisse, en 1951, mais la définition du réfugié a été acceptée en 1954. Avec cette définition, les fondements du droit des réfugiés ont été établis. Toutefois, le droit des pays de faire des réserves sur cet article est réservé et des raisons politiques sont généralement invoquées. En d'autres termes, aucune des définitions

mettant l'accent sur le fait que des raisons telles que les opinions politiques, les croyances religieuses ou les différences d'origine conduisent une personne à changer de pays de résidence n'a pu expliquer pleinement le problème (Daniel, 1998:806).

La Turquie, l'un des membres fondateurs des Nations Unies, a été évaluée comme l'un des pays exceptionnels au monde en termes de pratiques et d'approches dans le domaine de l'asile et des réfugiés. La Turquie est devenue partie au Protocole de Genève de 1951 sur le statut juridique des réfugiés mais une « réserve géographique » a été inscrite dans le contrat avec le règlement de 1961. En conséquence, la Turquie n'accepte comme réfugiés que ceux qui viennent d'Europe occidentale et ajoute l'expression « en raison d'événements ayant lieu en Europe » à la définition de réfugié. La Turquie qualifie les personnes venant de l'extérieur de l'Europe occidentale de « demandeurs d'asile temporaires » et effectue leurs procédures d'asile en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (Kara et Korkut, 2010). Les autres États qui ont émis des réserves géographiques sur cet article, avec la Turquie, sont Madagascar et le Vatican. Dans ce cadre, la Turquie accepte comme réfugiés des demandeurs d'asile des États membres du Conseil de l'Europe, de Russie et de l'ex-Union soviétique ; cependant, la grande majorité des demandeurs d'asile en Turquie viennent d'États hors d'Europe (Ergüven et Özturalı, 2013 :155-156).

À ce stade, l'importance de la position de la Turquie attire l'attention encore une fois mais puisqu'il s'agit de réfugiés, on constate que la Turquie souffre d'un désavantage en raison de sa situation géographique. La Turquie agit comme un pont dans les mouvements migratoires d'est en ouest étant le pays de transit. Cependant, le but principal de cette réserve est d'éviter d'être un pays de destination pour les réfugiés venant de l'Est. Mais même cet obstacle se terminera par différents résultats négatifs dans l'histoire. Il y aura des situations où les réfugiés, appelés demandeurs d'asile temporaires, deviendront permanents.

Les dispositions de la Convention de 1951 couvraient jusqu'à présent les réfugiés avant la date d'admission. Cependant, lorsque la nécessité de l'appliquer aux réfugiés après la date d'acceptation est apparue, le Protocole de 1967 sur le statut des réfugiés a été ouvert à la signature des États le 31 janvier 1967 après avoir été examiné par l'Assemblée générale des Nations Unies et est entré en vigueur le 4 octobre 1967. Les États adhérant au Protocole de 1967 se sont engagés à appliquer les dispositions fondamentales de la Convention aux réfugiés qui répondent à la définition de la Convention de 1951 (Birleşmiş Milletler Mülteciler Yüksek Komiserliği Türkiye Temsilciliği, 2021). Ainsi, la limitation historique et géographique qui existait dans le protocole de 1951 a été abolie avec le protocole de 1967. Cependant, les pays qui ont imposé une limitation géographique au protocole de 1951

s'appliqueront également au protocole de 1967. En d'autres termes, ce protocole n'a pas suffi à éliminer le problème existant. Ce problème, d'autre part, a été tenté d'être partiellement surmonté dans la pratique en étendant la compétence du HCR, qui a été créé par la décision n° 428 de l'Assemblée générale des Nations Unies le 14 décembre 1950 (Ergüven et Özturalı, 2013 :1018).

Les réglementations les plus ancrées en matière d'asile et de migration ont été introduites lors du processus d'harmonisation avec l'acquis de l'UE. En conséquence du début des négociations d'adhésion pleine à l'UE dans les années 2000, la Turquie a dû revoir ses politiques d'immigration et les règlements juridiques sur cette question. La Turquie a subi des pressions de la part de l'UE pour supprimer la restriction géographique qu'elle imposait à la Convention de Genève ; cependant, la Turquie a stipulé la fin du processus d'adhésion à part entière et son admission à l'UE en tant que membre afin de supprimer l'exigence de restriction géographique (İçduygu et Yüksek, 2012 :61).

Si nous regardons d'autres parties du monde, le 10 septembre 1969, l'Accord sur l'Organisation de l'Unité Africaine a été signé par les États de l'Union Africaine concernant la question des réfugiés. Cette convention traitait de la question des réfugiés et de la définition de réfugié. D'autre part, l'instabilité politique dans les pays d'Amérique latine dans les années 1980 a entraîné des problèmes économiques, des injustices sociales et des guerres civiles dans ces pays. Après les guerres civiles, des millions de personnes ont commencé à migrer. La Déclaration de Carthagène sur les réfugiés a été publiée en 1984 dans le but de mettre fin à cette crise des réfugiés. La Déclaration de Carthagène n'est pas contraignante pour les pays, mais elle est importante en tant que texte maintenu à l'ordre du jour et référencé à l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (Waynakh, 2021). Ce qui rend cette déclaration importante, c'est son article 3 : « ... toutes les personnes qui ont fui leur pays parce que leur vie, leur sécurité ou leur liberté sont menacées par une violence généralisée, une agression extérieure, des conflits internes, des violations généralisées des droits de l'homme ou d'autres circonstances portant gravement atteinte à l'ordre public ... (Waynakh, 2021)» Avec cet article, la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés est devenue plus complète que 51 conventions et 67 protocoles.

Le manque de force de travail qui a émergé après la guerre en Europe a augmenté la demande des immigrants. Après les problèmes économiques rencontrés, les immigrants ont commencé à affluer vers l'Europe. Les États européens qui voulaient prendre des mesures contre les mouvements de masse et individuels de personnes sont d'abord passés au système des visas, puis ont commencé à travailler sur la frontière commune. Avec l'Accord de

Schengen signé en 1990, qui comprend des réglementations sur la libre circulation des personnes, certaines réglementations en matière d'asile et de migration ont également été élaborées. En outre, la convention réglemente des questions telles que l'obligation de réadmission, l'examen de la demande d'asile pour des raisons humanitaires par un autre État et l'échange d'informations entre les parties (Waynakh, 2021). Plus tard, il a été décidé de créer un centre unique pour l'examen des demandes d'asile des États européens. Bien que cette décision ait été prise en 1990 avec la Convention de Dublin, elle est entrée en vigueur en 1997. Avec les accords de pays tiers sûrs et de réadmission mis en avant que les critères de Londres en 1992, certains des demandeurs d'asile et les immigrants ont été envoyés aux pays d'Europe centrale et orientale, ainsi ils ont été soulagés d'un grand fardeau. Ainsi, l'idée que les réfugiés et les demandeurs d'asile qui entrent dans l'Union européenne par le biais d'accords de réadmission et ont besoin d'une protection internationale peuvent demander l'asile dans ces pays et bénéficier d'une protection internationale avant d'atteindre l'Union européenne a été réalisée. Actuellement, des centaines d'accords de réadmission ont été signés entre l'Union européenne et des pays tiers, et ces pays sont devenus des pays tampons pour l'Union européenne (Waynakh, 2021). Aujourd'hui, la Turquie se positionne comme un pays tiers sûr pour les réfugiés syriens. Cela est dû à la signature par la Turquie de la convention de 1951 et du protocole de 1967. Avant que les Syriens n'atteignent les pays européens, qui sont leur destination, c'est-à-dire avant qu'ils ne franchissent les frontières de l'Europe, ils demandent l'asile en Turquie. Dans le même temps, ces réfugiés la Turquie offre une protection. La Turquie est actuellement un pays tampon et en même temps un pays de transit.

En 1994, des règlements sur la question des réfugiés ont été préparés et mis en œuvre en Turquie. L'objectif principal du règlement de 1994, qui est le règlement le plus fondamental en vigueur, conformément à la convention de 1951 et au protocole de 1967, s'adresse aux étrangers individuels qui demandent l'asile en Turquie ou demandent un permis de séjour à la Turquie afin de se réfugier dans un autre pays, et les étrangers qui viennent à nos frontières pour un asile collectif et déterminer les procédures et principes à appliquer aux mouvements de population possibles et les institutions autorisées (Ergüven et Özturalı, 2013 :1008). Le règlement a également clarifié certaines questions de droit interne. Cependant, cela semble également poser un problème important. Le fait que les étrangers qui se sont réfugiés en Turquie ou ont traversé la frontière pour se réfugier dans un autre pays n'aient pas été suffisamment informés du processus par les autorités a atteint un niveau qui a empêché la demande d'être faite dans le délai limité prévu par le règlement (Peker et Sancar, 2001 : 44-47). Parce qu'il a été jugé nécessaire qu'une personne entrant aux frontières de la Turquie

s'adresse à l'autorité compétente dans les 10 jours, mais de nombreuses personnes ont été expulsées parce qu'ils n'ont pas fait de demande dans ce délai limité. Par la suite, dans les recours déposés en la matière, des décisions d'annulation ont été rendues au motif que la responsabilité de demander n'était pas une des conditions du statut de demandeur d'asile et que l'expiration de ce délai n'empêchait pas la personne d'être acceptée comme demandeur d'asile (Ergüven et Özturalı, 2013 :1009). En particulier, l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme du 11.07.2000 dans l'affaire Jabari-Turquie, a rappelé une fois de plus la nécessité d'apporter des modifications à la législation nationale. Car, selon la Cour, le fait que ce court délai pour demander l'asile commence à courir d'office doit être évalué conjointement avec les droits fondamentaux garantis par la Convention de 1951 et les risques encourus par le demandeur en cas d'expulsion (TOHAV, 2021). Plus tard, la Cour européenne des droits de l'homme a rejeté l'évaluation faite par le tribunal turc en raison de la violation de l'article.

Au cours de la période d'évaluation, des décisions importantes ont été prises dans le règlement de 1994 sur le positionnement des réfugiés. Dans le cadre du règlement, il a été prévu que les demandeurs d'asile soient hébergés dans un centre ou une maison d'hôtes qui sera jugé approprié lors de l'évaluation de l'entretien par le ministère de l'Intérieur, et les détails sont spécifiés dans le Règlement sur les Maisons d'Hôtes pour Réfugiés (*Mülteci Misafirhaneleri Yönetmeliği*) (Ergüven et Özturalı, 2013 :1011). Toutefois, afin de combler les lacunes, des modifications ont été apportées au règlement de 1994, et il a été révisé en 2006.

L'accord conclu en 1997 est visible à la suite de l'accord de 1994. Le nom de cet accord est l'Accord d'Amsterdam. L'importance de cet accord est qu'il contient des décisions importantes prises au nom des demandeurs d'asile et des réfugiés. Encore une fois, l'un des titres de la déclaration finale d'un sommet organisé à Tampere la même année était « Une politique commune de l'Union européenne en matière d'asile et de migration » (Waybakh, 2021).

3.1.2. Evolution du droit de réfugié et des institutions chargées

À partir de 2000, les procédures juridiques telles que les règles et les lois qui attendent les immigrants en République de Turquie ont commencé à changer complètement. La raison en est le premier document de partenariat pour l'adhésion signé entre l'Union européenne et la Turquie. En signant ce document, la Turquie est réputée avoir accepté les réglementations en

matière d'immigration telles que prévues par l'Union européenne. Par conséquent, les études à effectuer dans cette partie de notre travail doivent être analysés à la lumière des articles de la législation de l'Union européenne.

Dans les années 2000, l'une des étapes les plus importantes qui peuvent être comptées parmi les étapes de la participation de la Turquie à l'arène internationale et au régime migratoire international est l'adhésion de la Turquie à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les relations de la Turquie avec l'Organisation internationale pour les migrations, créée en 1951 et considérée comme l'organisation intergouvernementale la plus importante dans le domaine des études sur les migrations, ont commencé en 1991, après la guerre du Golfe, avec la création du bureau régional de l'OIM en Turquie, mais la pleine participation de la Turquie l'adhésion à l'organisation a été réalisée en 2004. Suite à l'adhésion, une coopération existe entre la Turquie et l'OIM, notamment en matière de prévention des migrations illégales et de la traite des êtres humains. Les principaux problèmes qui ont marqué les politiques migratoires depuis les années 2000 ont été l'entrée en vigueur du Plan d'action national, qui a apporté des changements complets à l'adhésion à l'OIM, à l'asile et à la migration, renouvelant ainsi la politique d'asile et l'étendant de manière plus globale avec de nombreux États différents. D'autre part, il y a des questions telles que la signature d'accords d'acceptation, la prise de nouvelles mesures nationales et internationales pour empêcher l'immigration illégale et le trafic de migrants, et la suppression de la réserve géographique de la Convention de Genève (Bayındır Goularas et Sunata, 2015 :18-19).

Dans cette section, où nous traiterons de ces questions, le domaine qui sera particulièrement souligné est celui des parties juridiques. La réglementation de ces lois et les années où la Turquie a mis en œuvre ces réglementations, etc. seront discutés et évalués. Cependant, en plus de ces problèmes, il sera possible d'évaluer positivement et négativement comment et dans quelle mesure la Turquie est affectée par ces réglementations.

Pendant le processus de jointure à l'UE de la Turquie, elle a participé à de nombreux règlements de l'UE appropriés. L'un de ces accords est le Document de Partenariat pour l'Adhésion signé entre la Turquie et l'UE en 2001 et révisé en 2003. Le document contient une feuille de route pour la législation pertinente et les projets de mise en œuvre qui définissent l'infrastructure administrative et institutionnelle du système de migration et d'asile dans le cadre de la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (Yazıcı et Düzkeya, 2015 :423). La mise en œuvre de cette feuille de route garantit la coopération entre l'UE et la Turquie. Le but de cette coopération est de permettre aux pays de prendre des décisions en matière de migration en harmonie les uns avec les autres. Pour donner un

exemple à cet égard, la première étude réalisée dans le cadre de ces efforts est le projet de jumelage en matière d'asile Migration (*İltica-Göç Eşleştirme Projesi*) mis en œuvre en 2004 entre le Danemark, l'Angleterre et la Turquie. Parallèlement au projet connexe, le groupe de travail sur le Plan d'Action sur l'Asile et la Migration a été formé pour préparer le Plan d'Action National sous la coordination du Ministère de l'Intérieur. Ces règlements visent à adopter et à mettre en œuvre l'acquis de l'UE dans les politiques de la Turquie en matière de lutte contre l'immigration illégale, la réadmission et l'expulsion. Avec le Plan d'Action National sur l'Asile et la Migration, des objectifs comme la mise en place d'un département indépendant sur la migration et l'asile, l'emploi et la formation du personnel pour travailler dans ce domaine, la poursuite de l'harmonisation des législations, la mise en place de centres d'accueil, d'hébergement et de réadmission, et la révision de la législation actuelle en matière d'asile et de migration, ont également été fixés (Yazıcı et Düzkaya, 2015 :424). Le Plan d'Action National pour l'Asile et la Migration, qui devient opérationnel avec la réalisation de ces objectifs, aura des résultats dans la pratique. Le premier des résultats qui ont émergé à la suite de la mise en œuvre est l'instruction de mise en œuvre publiée par le ministère de l'Intérieur en 2006 afin d'éliminer les lacunes du règlement 1994 en matière d'Asile et de la Migration. Un autre résultat des efforts d'harmonisation de la législation est le renouvellement du Programme national en 2008 (Yazıcı et Düzkaya, 2015 :424). Cependant, les développements entre l'UE et la Turquie ne se limitent pas au plan d'Action National pour l'Asile et la Migration.

Outre le Plan d'Action National pour l'Asile et la Migration, la question la plus importante dans laquelle la Turquie sera impliquée est l'Accord de Réadmission. Dans le même temps, l'Accord de Réadmission est l'un des contenus du Plan d'Action National. Dans ce contexte, le Plan d'Action National propose que la Turquie signe des accords de réadmission avec les pays de transit et d'origine qui l'entourent, en particulier l'UE. Dans le processus d'adhésion à l'UE, bien que les négociations Turquie-UE sur les accords de réadmission, qui est l'une des questions prioritaires pour la communauté, se poursuivent, le fait que les ressortissants de pays tiers soient pris en compte dans le champ d'application et que des dispositions adéquates ne soient pas prises par l'UE sur l'exemption de visa empêchent les discussions d'aboutir. Les accords de réadmission signés par la Turquie, qui est devenue un pays de transit et de destination sur la route migratoire dans les années 2000, comprennent la Syrie (2001), la Grèce (2002), le Kirghizistan (2003), la Roumanie (2004), Ukraine (2005), Pakistan (2010), Nigéria (2011), Russie (2011), Yémen (2011), Bosnie-Herzégovine (2012), Moldavie (2012), Biélorussie (2013) et Monténégro (2013) (Yazıcı et Düzkaya, 2015 :425). Il est en cause que

l'accord de réadmission pour la Turquie aura des conséquences très négatives à l'avenir. Pour comprendre ces conséquences négatives, il faut savoir ce qu'est un accord de réadmission : « Les accords de réadmission réglementent généralement le retour des personnes en séjour irrégulier dans un pays ou un ensemble de frontières vers le pays d'origine ou le pays de dernier transit (AB Bakanlığı, 2014). » Dans ce cas, la Turquie étant un pays de transit et de pont sur la route est-ouest. C'est pourquoi, si les immigrés clandestins capturés à l'ouest ne sont pas renvoyés dans leur pays, ils seront renvoyés en Turquie, dernier pays de transit.

Afin de combler les lacunes, des articles supplémentaires ont été préparés aux règlements pris aux dates précédentes. Si l'on regarde les innovations apportées au règlement de 1994, on peut voir les modifications apportées aux articles ajoutés au règlement de 2006. Avec le règlement de 2006, au lieu du délai d'application de dix jours, les expressions « *sans délai* » et « *dans les plus brefs délais raisonnables* » ont été introduites. Parallèlement, des changements ont été apportés concernant l'économie de procédure. D'autres changements incluent le transfert de l'autorité du ministère de l'Intérieur pour mener des entretiens aux gouvernorats et la suppression de l'obligation de demander l'avis d'autres ministères au stade de la prise de décision (Ergüven et Özturalı, 2013 :1012). De telles innovations sont considérées comme humanitaires et ont des résultats positifs pour le demandeur d'asile.

Toutefois, un nouvel autre article (« Une exception à la disposition qui réglemente le droit de ceux dont la demande d'asile n'est pas acceptée de faire appel aux gouvernorats compétents dans les quinze jours, concernant la détermination de ce délai à être plus court par le ministère de l'Intérieur lorsque cela est nécessaire. ») a des conséquences négatives (Ergüven et Özturalı, 2013 :1013).

La raison en est que le droit d'opposition a probablement été retiré aux demandeurs d'asile, puisque la décision à propos de ce sujet est laissée à l'initiative du ministère. Afin de mettre en œuvre cette circulaire, la Circulaire de la Direction Générale de la Sécurité n°57 a été publiée. Cependant, malgré la publication de cette circulaire, l'Office d'Asile et de Migration, qui a commencé ses travaux en 2009 sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur, a préparé le Projet de Loi sur les Etrangers et la Protection Internationale (Ergüven et Özturalı, 2013 :1016).

Les efforts visant à déterminer le statut juridique de millions de réfugiés qui ont migré vers la Turquie ont nécessité de nouvelles réglementations. Conformément à cette exigence, la « Directive sur l'admission et l'hébergement des citoyens de la République arabe syrienne et des apatrides résidant en République arabe syrienne qui sont venus en Turquie à des fins d'asile de masse » a été publiée en 2012, mais en raison de la nécessité d'une réglementation,

la Loi sur les Etrangers et la Protection Internationale (YUKK) est promulguée. Cette loi est le premier texte de loi promulgué spécifiquement pour le droit d'asile au niveau national, à l'exclusion des accords internationaux signés par la Turquie. Le but de cette loi, entrée en vigueur en avril 2014, est de déterminer les procédures et principes sur l'entrée des étrangers en Turquie, leur séjour en Turquie, et la mise en œuvre de la protection à fournir aux étrangers qui demanderont la protection de la Turquie et d'organiser la création ses devoirs, pouvoirs et responsabilités de la Direction générale de la gestion des migrations relevant du ministère de l'Intérieur (Yazıcı et Düzkaya, 2015 :443). Le YUKK a été créé dans le but de résoudre les problèmes causés par la réglementation et la circulaire en vigueur. Ainsi, avec l'entrée en vigueur du YUKK, les articles problématiques qui ont été résolus ne seront pas mis en œuvre. YUKK est très précieux dans la mesure où il respecte la loi fondamentale sur les réfugiés dans la législation internationale, en particulier la Convention de Genève et le Protocole de New York, et fournit des solutions appropriées aux problèmes causés par le fait que la Turquie devient un pays de destination sur la route migratoire. L'une des questions les plus importantes dans le texte de la loi, qui continue d'être discutée aujourd'hui, est l'acceptation de la définition de réfugié avec limitation géographique (Yazıcı et Düzkaya, 2015 :444).

En faisant des réserves géographiques, la Turquie n'accepte comme réfugiés que des individus d'Europe, mais il ne faut pas oublier que la Turquie accorde également l'asile à des individus en dehors de ce périmètre. Par conséquent, il est possible de dire que la réserve géographique renforce la position de la Turquie en tant que pays de transit, car le statut de réfugié ne peut pas être obtenu de la Turquie, il est nécessaire de demander au HCR une demande d'asile, et si elle est acceptée, la réinstallation a lieu dans un pays tiers. Selon les données du HCR, ces dernières années, des milliers de personnes de nombreux pays ont demandé l'asile en Turquie, mais certaines de ces demandes ont été acceptées et les autres ont été rejetées et réinstallées dans un pays tiers. Cette situation suffit déjà à expliquer pourquoi la Turquie est un pays de transit. Cependant, même s'ils veulent rester en Turquie, ils sont obligés de passer dans les pays de l'UE par des moyens légaux ou illégaux parce qu'ils ne peuvent pas obtenir le statut de réfugié. Cette situation montre pourquoi les trafiquants d'êtres humains et le trafic de migrants sont devenus un danger si important pour la Turquie (Bayındır Goularas et Sunata, 2015 :15). Déjà, la réserve géographique a attiré l'attention du public international depuis que la Turquie a signé le protocole additionnel et est devenue l'objet de critiques de la part de nombreuses organisations non gouvernementales telles qu'Amnesty International ces dernières années (Bayındır Goularas et Sunata, 2015 :15).

Les droits que la Turquie accorde aux étrangers sont spécifiés dans les lois suivantes : la Loi sur le Registre Foncier n° 2644, la Loi sur le Règlement n° 5543, la Loi n° 4817 sur les Permis de Travail des Etrangers, la Loi sur la Citoyenneté Turque n° 5901, la Loi sur les Passeports n° 5682, La loi n° 5683 sur le Séjour et le Voyage des Etrangers en Turquie et diverses autres réglementations contiennent des dispositions concernant les demandeurs d'asile et les réfugiés (Ergüven et Özturalı, 2013 :1029-1030). Par exemple, le projet de la Loi n° 403 portant des modification de la Loi sur la Nationalité Turque a été approuvé le 4 juin 2003. Avec l'amendement apporté, la pratique de l'acquisition automatique de la nationalité turque par une femme étrangère en se mariant avec un Turc a été abolie, et la condition de rester mariée pendant au moins trois ans et de continuer le mariage a été introduite afin d'acquérir la nationalité de cette manière (TASAM, 2012). Avec cette condition, les données numériques sur le mariage des réfugiés avec des citoyens turcs, ont augmenté.

Une autre question qui a été acceptée dans le processus d'harmonisation de l'Union européenne est l'adoption de la Directive sur la Protection Temporaire. Comparaison de la Loi sur les Etrangers et la Protection Internationale (YUKK) de 2013 et du Règlement sur la Protection Temporaire (GKY) de 2014, entré en vigueur à la suite des mouvements de réfugiés et des négociations d'adhésion avec l'UE, et les lacunes identifiées dans la législation sur le droit d'asile a aidé la Turquie, qui est devenue un pays de migration à l'échelle mondiale, à produire une politique plus saine pour les migrations régulières et irrégulières auxquelles elle est confrontée, en particulier les Syriens.

La Directive sur la Protection Temporaire, qui a été promulguée en raison de l'incapacité de l'UE à résoudre les migrations auxquelles elle était confrontée avec les politiques d'immigration classiques, a été suivie par la Directive sur le Statut de Réfugié et de Protection Secondaire, qui a été promulguée en 2004. Cette directive clarifie la définition des réfugiés et de la protection subsidiaire et définit plus en détail les droits offerts aux personnes non couvertes par les réfugiés (Yazıcı et Düzkaya, 2015:423). Avec ces définitions détaillées, il vise à prévenir d'éventuels problèmes et à clarifier le sujet.

Le but de tous ces articles de loi créés est de faire de l'UE une zone de sécurité. L'UE, qui vise à protéger ses frontières, a pris des mesures contre tous les individus immigrés possibles. Ces mesures prises contre les personnes immigrées ont été les plus bénéfiques pour l'UE sur la question de la crise des réfugiés syriens. Afin de surmonter cette crise dans l'UE, le régime d'asile européen commun est en train d'être achevé et un agenda des migrations a été défini au Conseil de l'Europe en 2015 afin de généraliser et de rendre plus équitable le partage des responsabilités entre les pays. Après cet agenda, le Conseil a inscrit la question des migrations

à l'agenda de l'UE avec des politiques telles qu'un contrôle efficace des frontières extérieures de l'UE, des opérations maritimes contre l'immigration illégale en Méditerranée, des mécanismes de relocalisation temporaire et d'urgence, et un soutien économique, technique et de développement aux pays d'origine et de transit de la migration illégale. Cependant, ces mesures d'externalisation du problème migratoire ne peuvent répondre aux crises vécues dans les pays d'origine et de transit et la masse des migrations visant les pays de l'UE augmente de jour en jour (Yazıcı et Düzkaça, 2015:425). Les immigrés dans les pays de transit constituent toujours une menace pour l'UE. Étant donné que toutes les mesures prises par l'UE visent à se protéger, l'UE ne peut pas éliminer complètement la menace, mais retarde ses problèmes.

A partir de 2015, lorsque le problème des réfugiés a augmenté, l'Europe a des problèmes au sein de lui-même. Avec l'émergence de l'agenda selon lequel les réfugiés existant dans certains pays de l'UE devraient être répartis équitablement entre les pays de l'UE, les attitudes nationalistes des bons partis ainsi que les discours xénophobes ont émergé. En plus de ces problèmes dans l'UE, l'UE vise à soulager le problème des réfugiés en concluant des accords avec les pays d'origine et de transit. Le nom général donné à ces textes de traités est « Plan d'Action Conjoint ». L'accord de La Valette a été signé avec les pays sur les routes des pays d'origine et de transit de la ligne de la Méditerranée Centrale et Occidentale, et un Plan d'Action Conjoint avec la Turquie pour la ligne de la Méditerranée orientale. Ces accords se concentrent principalement sur la résolution des problèmes migratoires dans les pays d'origine, l'ouverture de canaux de migration légaux, la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile sur les routes migratoires, la lutte contre le trafic d'êtres humains et le retour et l'accueil de ces personnes. Cet accord, signé entre la Turquie et l'UE le 15 octobre 2015, vise principalement à empêcher les flux de demandeurs d'asile. A cet effet, les demandeurs d'asile traversant la Grèce via la Turquie sont renvoyés dans le cadre de l'accord de réadmission entre les deux pays. En fonction de cet accord, il est prévu d'augmenter le niveau de dialogue dans les négociations d'adhésion de la Turquie à l'UE, de permettre aux citoyens turcs de voyager dans l'espace Schengen sans avoir besoin de visa, et de transférer 3 milliards d'euros de fonds pour répondre aux besoins de ces réfugiés (Yazıcı et Düzkaça, 2015:426). Après cet accord, la Turquie s'acquittait autant que possible de ses obligations. Cependant, en 2 ans, l'UE n'a rien réalisé de ce qu'il avait promis à la Turquie. En raison de l'immigration croissante en Turquie, la nécessité d'une institutionnalisation au niveau public est apparue au fil du temps. En 2013, la Direction Générale de la Gestion des Migrations a été créée sous l'égide du ministère de l'Intérieur. Cette direction est chargée de mettre en œuvre les politiques et stratégies liées à la migration, d'assurer la coordination entre les institutions

et les organisations liées à ces questions, de suivre les étrangers entrants et séjournant en Turquie, sortant et expulsant de Turquie, d'effectuer des travaux et transactions liés à la protection internationale et la protection temporaire et les victimes de la traite des êtres humains (Bayındır Goularas et Sunata, 2015:16).

En plus de la migration vers la Turquie, certaines institutions sont nées en raison du fait que nous éprouvons beaucoup de migration de la Turquie vers d'autres pays. La Présidence pour les Turcs à l'étranger et les communautés apparentées a été créée en 2010 en tant qu'institution publique au niveau du sous-secrétariat affilié au Premier ministre. Cette présidence vise à entretenir des relations au niveau institutionnel avec les citoyens de la République de Turquie vivant dans différentes régions et pays du monde (Bayındır Goularas et Sunata, 2015:16). Grâce à de telles institutions, il y a des individus qui ne perdent pas leurs coutumes et traditions turques et les maintiennent en dehors de la Turquie.

Le trafic de migrants est un domaine que les pays tentent d'empêcher depuis longtemps. Cependant, après les problèmes en Syrie, c'est un problème qui a été au centre de l'attention de l'UE. L'immigration illégale, qui a augmenté en nombre avec les immigrants syriens, est utilisée pour tenter d'arriver ou de quitter la Turquie. Bien sûr, parmi les personnes qui considèrent la Turquie comme un pays de transit, de nombreuses personnes utilisent des voies illégales. La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Palerme), qui apporte des mesures juridiques à cet égard, a été signée par la Turquie en 2000 et le Protocole additionnel contre le trafic de migrants a été ratifié en 2003 avec cette convention. Les modifications apportées au Code pénal turc en 2002 constituent une autre réglementation importante dans ce contexte. Compte tenu de la position géopolitique de la Turquie et considérant qu'environ 85 % des migrations non enregistrées à travers la Turquie ont lieu avec l'aide de passeurs de migrants et en particulier depuis la frontière terrestre de la Turquie, les efforts de la Turquie en matière de trafic de migrants et d'augmentation de la sécurité des frontières au niveau international revêt une importance particulière (Bayındır Goularas et Sunata, 2015:25).

Dans les rapports de FRONTEX, qui travaille sur les migrations illégales aux frontières de l'UE, Turquie est assez élevé et même viennent en premier dans la problématique de migrations illégales des Syriens. Dans ce cas, l'UE soutient que la Turquie devrait se développer la protection dans ses frontières parce que l'UE souhaite que la Turquie, qui est une zone tampon pour les immigrants en provenance du Moyen-Orient, soit plus à l'abri afin d'empêcher d'immigrants qui viendront à ses frontières.

L'immigration clandestine à la frontière ne consiste pas seulement des individus

consentants. La Turquie a pris de nombreuses mesures écrites et non écrites sur la traite des êtres humains, qui diffère du trafic de migrants sans le consentement de l'individu. A ce propos, le Protocole additionnel contre la traite des personnes a été ratifié le 18 mars 2003. En outre, un « Groupe de travail national sur la lutte contre la traite des êtres humains » a été créé sous le Ministère des Affaires Étrangères. La Turquie soutient les activités internationales organisées par l'ONU, l'OSCE, l'OTAN, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, la coopération économique de la mer Noire et le Pacte de stabilité dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains et travaille activement dans ce sens. De plus, la Turquie a signé des protocoles de coopération dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains avec la Biélorussie, la Géorgie, le Kirghizistan, la Moldavie et l'Ukraine. Des efforts sont également déployés pour ouvrir des refuges pour les victimes, préparer des brochures d'information et lancer des formations (Bayındır Goularas et Sunata, 2015:21). Les personnes qui viennent en Turquie avec ces activités illégales de traite des êtres humains sont obligées de travailler dans des domaines très différents. Alors que la plupart des femmes sont employées comme mendiante, prostituées ou femmes de ménage, la plupart des hommes sont employés comme ouvriers du bâtiment, porteurs, etc. dans des emplois qui nécessitent de la main-d'œuvre.

La Turquie a généralement développé ses études sur la migration conformément aux exigences de l'UE et aux conditions jugées nécessaires dans le processus d'harmonisation. Cependant, après que l'UE n'ait pas tenu ses promesses, la Turquie, réalisant que l'adhésion à l'UE n'est plus qu'un rêve et guidée par des intérêts, commence à travailler pour alléger son lourd fardeau sur la migration. Afin de coordonner ces efforts, un Conseil des migrations a été créé au sein du ministère de l'Intérieur en 2018. Dans l'amendement publié au Journal officiel, le Conseil des migrations a été chargé de déterminer les stratégies migratoires de la Turquie concernant les étrangers, de surveiller leur coordination et leur mise en œuvre (Haber Türk, 2018). Travaillant sur des projets achevés et en cours, le comité des migrations vise à trouver des solutions aux problèmes de la Turquie en tant qu'organisation nationale, tout en remplissant toutes les fonctions qu'il a acquises.

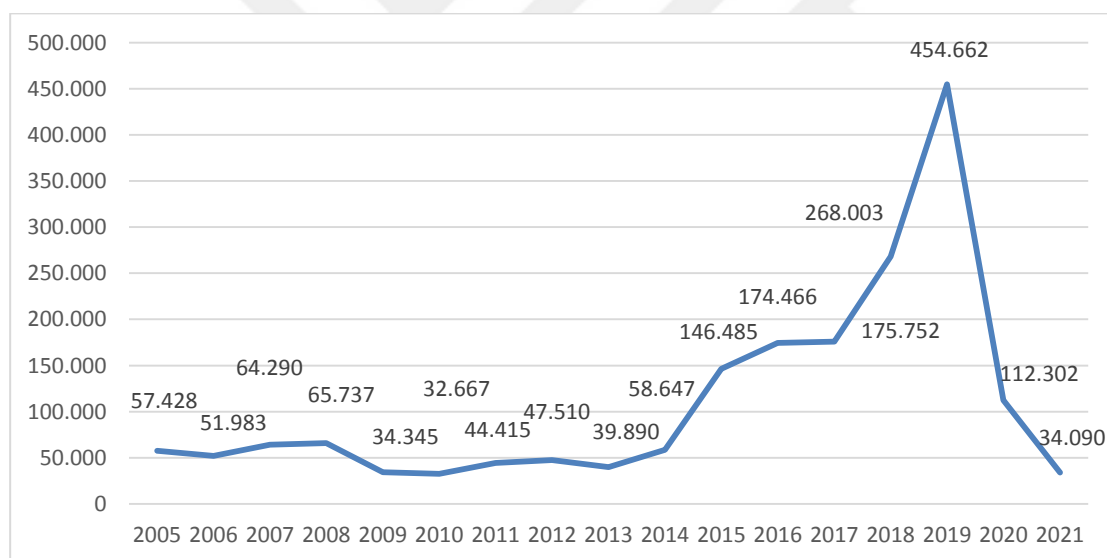
3.2. Principaux flux irréguliers

Quand il s'agit d'étrangers en Turquie, la première chose qui vient à l'esprit, ce sont les Syriens. Cependant, le ministère de l'Intérieur a répertorié les 10 principales nationalités avec des permis de séjour en Turquie comme suit : Irak, Turkménistan, Syrie, Iran, Azerbaïdjan,

Ouzbékistan, Fédération de Russie, Afghanistan, Kazakhstan, Égypte et autres. Les données officielles montrent que le nombre total de personnes bénéficiant de différents statuts de protection internationale (syriennes et non syriennes) en Turquie était de plus de 3,9 millions à la fin de 2019 (Erdoğan, 2020: 10). Lorsque les données d'entrée en Turquie en 2020 sont examinées, ce chiffre dépasse 4 millions. Le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile enregistrés en Turquie a été estimé à 330 000 par le HCR-Turquie en mars 2020, sans donner de répartition par nationalité (Erdoğan, 2020: 9).

La Turquie devient à la fois un pays de transit et de destination en termes de mouvements de population réguliers et irréguliers (Yazıcı et Düzgaya, 2015 :425). Les départs de Turquie montrent que la Turquie est un pays de transit et que les étrangers ne sont pas venus en Turquie dans le but de rester. La Turquie s'occupe également des étrangers traversant illégalement la sécurité frontalière. Le nombre de ces immigrants ne peut être déterminé que lorsqu'ils sont capturés.

Figure 3 : Nombre des immigrants clandestins capturés par années



Source : <https://www.goc.gov.tr/duzensiz-goc-istatistikler> (dernière visite: 09 Mai 2021)

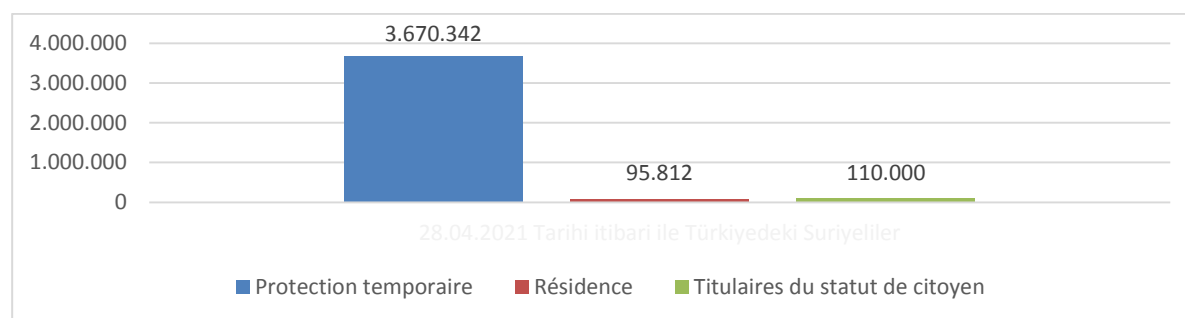
Le graphique ci-dessus montre le nombre d'arrestations d'immigrants sans papiers par année. Il faut souligner que la majorité de ces immigrants capturés sont des Afghans. En 2021, les Afghans étaient capturés plus souvent que les Syriens en Turquie. Dans cette partie de notre thèse, nous procéderons en divisant les étrangers en Turquie en deux comme syrien et autre afin de mieux les comprendre.

3.2.1. Crise syrienne et l'arrivée en masse des réfugiés syriens

En ce siècle, il n'y a qu'un seul problème de migration dont le monde entier parle, et c'est la migration forcée après la guerre civile en Syrie. Le premier mouvement de masse de population de la Syrie vers la Turquie a eu lieu avec un groupe de 252 personnes le 29 avril 2011, puis l'entrée de Syriens en Turquie s'est poursuivie sans interruption, bien qu'à un rythme décroissant ces dernières années. Le nombre de Syriens sous protection temporaire en Turquie atteignait 1 519 286 en 2014, 2 503 549 en 2015, 2 834 441 en 2016, 3 426 786 en 2017 et 3 623 192 en 2018. Au 31 décembre 2019, le nombre de Syriens sous protection temporaire en Turquie est de 3 576 370 personnes (T.C. İçişleri Bakanlığı Göç İdaresi Genel Müdürlüğü, 2021a). À partir de 28/04/2021, le nombre de Syriens sous protection temporaire en Turquie est de 3 670 342 personnes (T.C. İçişleri Bakanlığı Göç İdaresi Genel Müdürlüğü, 2021). Cependant, il faut signaler que presque aucun réfugié n'a été enregistré pendant les deux premières années et demie, estimant que les problèmes en Syrie seraient résolus, mais ensuite, avec la pression des organisations internationales, notamment le HCR, la nécessité de faire cet enregistrement a émergé. L'enregistrement a commencé dans 25 camions que le HCR a achetés et donnés à la Turquie. La Turquie est devenue le pays avec le plus grand nombre de réfugiés au monde, mais cette situation n'a malheureusement pas attiré l'attention du monde pendant trois ans (Uluslararası Af Örgütü Türkiye Şubesi, 2016: 25-119).

Lorsque vous examinez le graphique ci-dessous, il est possible de voir les valeurs numériques des personnes syriennes bénéficiant d'un statut de protection temporaire, de résidence et de statut de citoyen en Turquie :

Tableau 5 : Syriens en Turquie (dès lors 28.04.2021)



Source : <https://multeciler.org.tr/turkiyedeki-suriyeli-sayisi/> (dernière visite: 06 Mai 2021)

Les migrations expérimentées ont mis beaucoup de pression sur la Turquie, qui est en train d'adhérer à l'Union européenne. L'existence de ces migrations peut être définie comme un inconvénient pour l'Europe car les réfugiés syriens, qui sont devenus le plus grand mouvement de migration forcée auquel le continent européen a été confronté après la Seconde Guerre mondiale, sont devenus à la fois une crise humanitaire et une crise politique

au sein de l'UE (Yazıcı et Düzgaya, 2015 :427). Cela signifie que non seulement la Turquie, qui accueille des réfugiés syriens, mais aussi toute l'Europe est confrontée au même problème. Le fait que la Turquie agisse comme un tampon révèle l'importance de la Turquie dans ce sens.

Dans le cadre du soutien économique de l'Union européenne aux Syriens en Turquie, il y a 6 milliards euros (3+3 milliards €), que l'UE s'est engagée à fournir aux réfugiés en Turquie pendant 4 ans avec l'accord du 16 mars 2016 (Erdoğan, 2020: 41). Les éléments de l'accord ont soulevé la critique selon laquelle la Turquie est devenue une zone tampon pour l'UE avec cet accord (Görgün et Çopuroğlu, 2019 : 62). Cet accord comprend également le retour des réfugiés syriens passés de Turquie vers la Grèce.

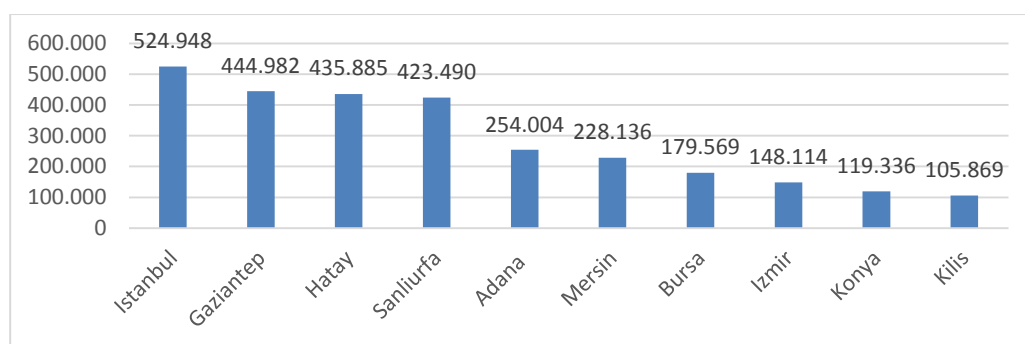
Organisé avec le soutien de l'Union européenne, le FRIT est essentiellement divisé en 5 domaines prioritaires : l'aide humanitaire, l'éducation, la gestion des migrations, la santé et le soutien socio-économique (Görgün et Çopuroğlu, 2019 : 62-63). Bien qu'elle ait alloué la plus grande part de l'aide à l'aide humanitaire, l'aide non humanitaire qui vient d'être évoquée a également été évoquée. Avec les ressources allouées à cet accompagnement, il est réalisé avec un programme appelé Aide à la Cohésion Sociale dans le cadre du « Programme d'Assistance Financière aux Réfugiés en Turquie ». Grâce au financement d'un milliard d'euros fourni par l'UE entre décembre 2016 et décembre 2019, le programme susmentionné a apporté son soutien à 1 750 008 personnes bénéficiant d'une protection internationale et temporaire dans 300 759 ménages en Turquie. Sur ce total, 89,4 %, soit 1 563 977 (environ 274.000 ménages), sont syriens. En décembre 2019, le nombre d'Irakiens bénéficiant de ces aides est de 117 905 (6,7 %), le nombre d'Afghans est de 55 541 (3,2 %) et le nombre d'Iraniens est de 3 460 (0,2 %). Pour les réfugiés, cette ressource est surtout pour ceux qui vivent dans les zones urbaines, les besoins de base et les besoins alimentaires, ainsi que le loyer, l'électricité, l'eau, les transports, etc. Même si ce n'est pas suffisant pour les familles qui doivent payer les dépenses, c'est extrêmement important (Erdoğan, 2020: 42). Or, les lieux de résidence de plus de 2,3 millions de ces personnes qui bénéficient de ces aides sont les villes. Ce salaire de 120 TL donné dans la vie citadine est assez bas pour faciliter leur vie. En fait, ces contributions sont bénéfiques pour que les individus continuent leur vie. Le « concept de protection temporaire », qui a été récemment né dans les années 1990, a gagné en popularité dans les années 2000 et est souvent mentionné aujourd'hui. Le protection temporaire, en tant qu'arrangement ou outil développé pour fournir une protection aux personnes dans des situations temporaires qui ont fui en masse en raison de violences ou de conflits, sans détermination de statut individuel, a été mise en place par certains États européens au début

des années 90 pour protéger les personnes fuyant les conflits dans l'ex-Yougoslavie.

Les restrictions causées par la réserve géographique de la Turquie augmentent encore l'importance de la question de la protection temporaire. Les personnes bénéficiant d'un statut de protection temporaire sont autorisées à entrer et à sortir de la frontière, tous leurs besoins humanitaires sont satisfaits par l'État fournissant une protection temporaire et leur sécurité est assurée (Bayındır Goularas et Sunata, 2015: 16). Les personnes sous protection temporaire sont exclues du statut de réfugié et de demandeur d'asile. Pour cette raison, bien que les personnes bénéficiant d'une protection temporaire aient un abri temporaire et des droits similaires dans les pays où elles se trouvent, ce statut de protection temporaire les empêche de demander l'asile. En Turquie, ces concepts ont été utilisés pour la première fois activement après la guerre civile en Syrie. Le nom donné aux personnes bénéficiant d'une protection temporaire est l'invités car on pense que les personnes ayant ce statut retourneront un jour dans leur pays.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, au 28.04.2021, 3 670 342 personnes bénéficient d'une protection temporaire en Turquie. Nous pouvons regarder le graphique ci-dessous pour montrer la répartition des Syriens qui ont le plus le statut de protection temporaire en Turquie par province. Mais ces données montrent le nombre de personnes. Il est utile de noter qu'il n'y a pas de ratio en fonction de la population de la ville.

Figure 4 : Répartition des réfugiés Syriens sous la protection temporaire par 10 provinces les plus importantes.



Source : <https://www.goc.gov.tr/gecici-koruma5638> (dernière visite : 08 Mai 2021)

Outre la notion d'invité, il est nécessaire d'examiner la notion d'asile. Les demandeurs d'asile sont des personnes qui ont acquis le droit de vivre sur le territoire d'un autre pays. Il n'y a pas de place pour la perception que ces personnes vont retourner à leur pays, contrairement aux personnes qui ont bénéficié d'une protection temporaire, que l'on appelle des invités. On pense que les demandeurs d'asile passeront toute leur vie dans le pays de destination. Les motifs d'asile peuvent être multiples : leurs opinions politiques dans leur

propre pays, choix sexuels, etc. Les personnes, qui ont eu ou peuvent rencontrer des problèmes dans leur pays d'origine pour ces raisons ou avec des raisons similaires, peuvent rejeter leur pays d'origine et demandent d'asile dans d'autres pays.

La Turquie accorde aux demandeurs d'asile le droit de vivre dans le pays et cette pratique crée un système en lui-même. Ce système est une application de ville satellite. Cependant, l'application de ce système n'est pas une application spécifique à la Turquie. Il y a aussi d'autres pays qui l'ont mis en œuvre. Les demandeurs d'asile en Turquie sont dirigés vers une ville où ils résideront pendant la procédure d'asile après leur demande et cette ville est appelée « ville satellite ». En Turquie, les personnes jugées « sans problème » en termes de sécurité par le ministère de l'Intérieur sont dirigées vers ces villes et vivent dans ces villes selon le principe de la résidence ouverte. Par conséquent, les demandeurs d'asile doivent se rendre aux postes de police pertinentes à des intervalles déterminés par la Direction des Etrangers du Service de Police de la province où ils sont installés et signe qu'ils sont dans la ville et de ne pas quitter les villes satellites pertinentes sans autorisation (Bayındır Goularas et Sunata, 2015:17). Cela nous montre que les réfugiés sont obligés de vivre selon certains critères. Cependant, comme dans tous les systèmes, il y a des problèmes en termes d'application dans ce système. Les demandeurs d'asile en Turquie peuvent être confrontés à de sérieuses difficultés en raison du soutien économique et social limité et de la longue durée des procédures d'asile (Bayındır Goularas et Sunata, 2015:17-18). Ces problèmes affectent très gravement la qualité de vie des demandeurs d'asile. L'existence de ces troubles provoque des nouveaux problèmes aux réfugiés qui vivent déjà leur vie en difficulté.

Si on analyse les villes satellites avec des données numériques créées en Turquie pour les réfugiés ; alors que le nombre de villes satellites a augmenté de manière plus linéaire jusqu'en 2011, il y a eu une croissance exponentielle depuis 2011. En 2011, il y avait seulement 27 villes satellites en Turquie (Afyon, Ağrı, Aksaray, Amasya, Bilecik, Burdur, Çankırı, Çorum, Eskişehir, Hakkâri, Hatay, Isparta, Izmir, Karaman, Kastamonu, Kayseri, Kırıkkale, Kırşehir, Konya, Kütahya, Nevşehir, Niğde, Silopi, Sivas, Tokat, Van et Yozgat). En 2013, ce nombre est augmenté à 63 villes satellites. Il est clair que le facteur le plus important dans l'augmentation de ce nombre est la politique de « porte ouverte » mise en place pour les réfugiés fuyant la guerre civile en Syrie depuis avril 2011. Ce groupe de demandeurs d'asile se trouve en Turquie sous la protection temporaire mentionnée ci-dessus. Actuellement, il existe 21 abris (camps de réfugiés), dont 15 villes de tentes et 6 villes de conteneurs dans les provinces de Hatay, Gaziantep, Kilis, Şanlıurfa, Kahramanmaraş, Osmaniye, Adana, Adıyaman, Mardin et Malatya. Dans ces camps de réfugiés, les besoins humanitaires des

demandeurs d'asile tels que la santé, l'éducation, l'alimentation et la communication sont satisfaits par l'État et on sait que les opportunités offertes sont dans de meilleures conditions par rapport à d'autres pays. Selon les informations de Charlotte Phillips, chercheuse sur les droits des réfugiés et des demandeurs d'asile d'Amnesty International en 2013, le nombre total de réfugiés syriens dépasserait les 2 millions. La présidence turque de la gestion des catastrophes et des urgences (AFAD) a annoncé en octobre 2013 que le nombre de réfugiés syriens vivant dans le pays dépassait 600 000 et que plus de 400 000 d'entre eux vivaient en dehors des camps de réfugiés. Ces chiffres nous montrent que le nombre de réfugiés syriens augmente rapidement en Turquie. Taner Kılıç, avocat de l'Association pour la solidarité avec les réfugiés, ouvre un important sujet de discussion dans ce contexte. La question des réfugiés, qui était gérée par le fait qu'un nombre relativement faible de demandeurs d'asile ont été dispersés par la demande de ville satellite et que les réfugiés étaient « invisibles » sur une base de ville, est devenu « visible » ou « impossible d'être invisible » avec les réfugiés syriens (Bayındır Goularas et Sunata, 2015:20). Le fait que les réfugiés, dont le nombre augmente rapidement, se répandent et vivent dans des villes autres que les villes satellites, rend difficile le contrôle des demandeurs d'asile. Pour cette raison, le nombre exact de réfugiés n'est pas connu.

L'une des caractéristiques importantes des Syriens en Turquie est qu'ils sont devenus des réfugiés urbains, surtout après 2013. Au 31 décembre 2019, seulement 1,77 % (63.443) des 3 576 000 Syriens vivant en Turquie continuent leur vie dans des camps. La baisse du nombre de personnes vivant dans les camps continue (Erdoğan, 2020: 43). Avec le départ des Syriens des villes satellites, l'homogénéité entre les Turcs et Syriens a commencé. Sur la base de sources syriennes, on peut dire qu'ils se sont propagées presque toute la Turquie aujourd'hui. L'échec de l'aide aux Syriens est également apparu pour cette raison. Bien sûr, il y a aussi le problème de ne pas avoir le monopole de l'aide et des applications et de ne pas fonctionner correctement. Les aides et pratiques dans les cités de tentes sont menées au sein de l'AFAD. Cependant, le rôle principal dans les aides et autres applications dans les villes appartient aux municipalités. Pour cela, la coordination de l'administration centrale et des administrations locales est indispensable pour les mises en œuvre avec succès. D'autre part, l'aide sociale est l'un des rôles principaux des municipalités à cet égard. La quasi-totalité des migrants en situation irrégulière sont des personnes dans le besoin. Les besoins actuels de ceux qui vivent dans les villes de tentes proviennent du budget du gouvernement central, et les besoins de ceux qui migrent vers les villes sont compensés par le gouvernement central, les gouvernements locaux et par les ONG. Bien que ces besoins varient selon les qualifications

des immigrants, ils se concentrent sur les besoins humanitaires fondamentaux tels que la nourriture, le logement et les vêtements (Esen et Duman, 2016 :67). Un autre problème est l'invisibilité des réfugiés. La source de revenus la plus importante pour les municipalités en Turquie est l'argent payé par habitant par la Banques des villes. Cet argent est calculé sur la base de la citoyenneté seulement. En d'autres termes, le soutien de l'Etat payé en fonction de la population de 90 milles personnes dans Kilis ne tient pas compte des autres 125 mille personnes et est payé en fonction de la population de 90 milles personnes. Aucun paiement supplémentaire est fait aux gouvernements locaux, en particulier en Europe, en tenant compte des réfugiés qu'ils hébergent (Esen et Duman, 2016 : 68).

Jusqu'au 17 janvier 2012, 21 625 entrées ont été enregistrées dans notre pays. La Turquie a mis en œuvre sans condition une « politique de la porte ouverte » depuis 2011, date à laquelle a eu lieu la première vague de migration. Le chef de la Direction générale de la gestion des migrations, établie sous le ministère de l'Intérieur, a déclaré que la Turquie commencerait à appliquer le statut de « protection temporaire » lors de la conférence tenue à Genève en octobre 2011 par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (Ayçiçek et Tecer, 2018 :52). Après la politique de la porte ouverte, l'incertitude numérique s'est accrue. Cette incertitude affecte également l'utilisation des droits sociaux en Turquie. Suite à ces nombres croissants, nous voyons qu' il y a beaucoup de réfugiés qui n'ont pas enregistré leur entrée en Turquie. Il y a une situation où ces individus illégaux existent illégalement dans notre pays. Bien qu'une politique de porte ouverte soit présentée comme l'une des principales raisons de cette situation, le nombre de personnes entrant avec une politique de porte ouverte est connu. Cependant, il ne faut pas oublier qu'il existe un problème d'invisibilité des immigrants illégaux traversant des frontières inconnues. Cependant, il ne faut pas oublier que les immigrés, dont le nombre est inconnu et qui franchissent les frontières illégalement, sont dans un problème d'invisibilité.

À partir de 2011, les réfugiés ne seront plus officiellement considérés comme des invités et continueront d'exister sur nos terres. Les réfugiés dont on pense qu'ils sont renvoyés avant cette étape ont un statut d'asile holistique et jouissent de leurs droits humains fondamentaux tels que l'éducation, la santé, le travail, etc. Avec le changement en question, il est évident que des mesures ont été prises vers l'intégration et la permanence entre les sociétés plutôt qu'une situation temporaire avec les droits définis par la directive 2012 et le règlement 2014 (Yazıcı et Düzakaya, 2015 :62). De plus, certains des immigrés ayant ce statut ont acquis la nationalité turque. Il est possible pour les Syriens d'obtenir la citoyenneté avec les articles exceptionnels de la loi sur la citoyenneté, qui seront mentionnés dans la section juridique.

En plus de ces problèmes, malheureusement, nous avons très peu d'informations sur le profil des Syriens en Turquie, car le gouvernement a commencé à collecter des données tardivement et ne partage pas les données qu'il a collectées (Uluslararası Af Örgütü Türkiye Şubesi, 2016: 25-119). En ce qui concerne l'immigration, il y a des critères importants pour le pays d'accueil. Avec la participation de citoyens étrangers, le développement ou la détérioration de l'économie peut ébranler considérablement les pays. Dans le même temps, l'autre critère le plus important concernant les nouveaux arrivants est l'éducation. En effet, le pays de destination doit fournir l'assistance nécessaire à l'éducation et à la participation à l'économie.

La première politique d'intégration importante concernant les Syriens en Turquie devrait porter sur l'apprentissage et l'éducation des enfants et des jeunes syriens, dont 34% ont moins de 18 ans. En 2016, 850 000 enfants syriens étaient d'âge scolaire en Turquie. Cependant, seulement 62 mille d'entre eux peuvent aller à l'école turque et reçoivent une éducation turque, tandis que 255 000 d'entre eux reçoivent une éducation en langue arabe à un niveau très insuffisant dans les écoles appelées « centres d'éducation temporaires ». Malheureusement, au moins 500 000 enfants ne sont pas scolarisés depuis des années. Ce problème est maintenant un problème de la Turquie autant que des Syriens, et tous les enfants ont un besoin urgent d'apprendre le turc et d'être intégrés dans le système éducatif turc. Les avantages de la formation en arabe doivent être sérieusement pris en compte, à la fois pour l'avenir des enfants syriens et pour la Turquie (Esen et Duman, 2016 :86).

D'autre part, le projet PIKTES a été organisé dans le but d'éduquer les étrangers. En 2017, l'inclusion des Syriens et d'autres demandeurs d'asile a été accélérée grâce à un partenariat établi entre l'ASPB, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le MEB, le Croissant-Rouge turc, ECHO, le gouvernement norvégien et d'autres. L'objectif principal de ce projet est de réduire les barrières financières pour les familles pauvres avec enfants et d'encourager les familles à envoyer régulièrement leurs enfants à l'école. Les paiements du ŞEY sont effectués tous les deux mois pour chaque enfant de la maternelle à la 12^e année (dans les écoles publiques turques ou les TEC), à condition qu'ils fréquentent l'école régulièrement. Dans ce projet, plus de soutien est accordé aux filles (T.C. Milli Eğitim Bakanlığı, 2021). Grâce à ces aides, l'éducation des réfugiés qui ont migré avec la force ne s'arrêtera pas. Cependant, le nombre de Syriens recevant des études supérieures en Turquie augmente de façon exponentielle en 2021.

En même temps, les Syriens ont un rôle d'entreprise dans l'économie turque. Selon les statistiques de profil des citoyens syriens réalisées par la République de Turquie, le taux de

ceux qui ont un emploi est de 3,9%. Là encore, selon l'étude menée par l'Etat, 80% des participants semblent « inconnus » (Uluslararası Af Örgütü Türkiye Şubesi, 2016: 25-119). Cependant, selon le jugement général, il semble que ces données ne soient pas fiables. Car, alors que l'on pense qu'au moins 400 000 Syriens travaillent actuellement en Turquie, on estime que 99% de ces personnes travaillent de manière informelle, et même la moitié de ce nombre est composée d'enfants. En plus de ces informations, on sait que la plupart des entreprises étrangères implantées en Turquie en 2017 et 2018 appartiennent à des Syriens. Selon la déclaration faite par le ministère du Commerce, en date du 26 Février 2019, le nombre d'entreprises avec au moins un partenaire syrien est 15 159 (Erdoğan, 2020:47). Les critères pour que les entreprises turques donnent aux Syriens le droit de travailler sont également assez élevés. Dans les recherches menées par TEPAV, il est indiqué que plus de 15 000 entreprises créées par des Syriens créent des emplois pour au moins 44 000 Syriens (Erdoğan, 2020:49). On estime que le nombre est plus élevé avec les entreprises non enregistrées. Les principales entreprises établies sont les secteurs du commerce de gros, de l'immobilier et de la construction. Selon les informations fournies par le HCR, le capital entrepreneurial des Syriens en Turquie à la fin de 2018 a atteint 400 millions de dollars (Erdoğan, 2020:52). Pour la Turquie, la valeur d'investissement de ce capital entrepreneurial est assez élevée et ses gains pour la Turquie sont également élevés. On pense qu'il y aura des développements positifs en Turquie avec la participation des Syriens à l'économie.

3.2.2. Autres flux de migrations irrégulières

Avant de parler de migration irrégulière, il faut tout d'abord comprendre la migration régulière. Les étrangers qui peuvent séjourner en Turquie dans la limite de 90 jours peuvent venir dans notre pays dans le cadre de l'immigration régulière, en obtenant les possibilités légales du pays auquel ils appartiennent et en obtenant les visas des consulats dans lesquels ils déclarent leur but de venir en Turquie. L'entrée et la sortie de la Turquie s'effectuent par les portes frontalières avec un passeport en cours de validité ou des documents de remplacement de passeport. La durée du séjour en Turquie prévue par le visa ou l'exemption de visa ne peut excéder 90 jours sur 180 jours.

Dans le cadre des lois applicables, l'obligation de visa ne sont pas requis pour les étrangers ci-dessous pour entrer en Turquie :

- a) Les ressortissants des pays exemptés de visa par des accords auxquels la République de Turquie est partie ou par la décision du Président,

- b) Ceux qui ont un permis de séjour ou de travail valide à la date d'entrée en Turquie,
- c) Les titulaires de passeports avec des timbres pour les étrangers, qui ont été émises conformément à l'article 18 de la loi sur les passeports n ° 5682 et datée 15/07/1950 et n'ont pas perdu leur validité,
- d) Les personnes qui ont perdu leur citoyenneté turque en obtenant la permission de quitter dans le cadre de l'article 28 de la loi sur la citoyenneté turque n ° 5901 en date du 29/05/2009.

En outre, l'obligation de visa ne peut être nécessaire pour les étrangers suivants pour entrer en Turquie :

- a) Les personnes qui se rendront à la ville portuaire parmi les étrangers dans les véhicules qui doivent utiliser les ports aériens et maritimes turcs en raison de force majeure,
- b) Les personnes qui viennent dans les ports maritimes et visitent la ville portuaire ou les provinces environnantes à des fins touristiques, à condition qu'elles ne dépassent pas 72 heures (T.C. İçişleri Bakanlığı Göç İdaresi Genel Müdürlüğü, 2021c).

Toutes les autres personnes qui n'entreront pas dans ce champ d'application entreront dans le statut d'immigrant en Turquie. Cette migration s'effectuera régulièrement ou de manière irrégulière et ils seront soumis à des processus conformes à ces processus.

- c) Les étrangers évalués dans le cadre de la migration régulière ne sont pas acceptés dans le pays s'ils n'ont pas de passeport, de visa, de permis de séjour ou de travail. En outre, ceux dont le visa a expiré et qui ne disposent pas d'un passeport ou d'un document de remplacement de passeport depuis au moins 60 jours dans ce sens, ceux qui ont été condamnés pour des délits interdits d'entrée en Turquie, considérés comme contraires à l'ordre public, fondés sur l'extradition dans le cadre des accords conclus par la République de Turquie, ceux qui n'ont pas d'assurance couvrant la durée de leur séjour en Turquie, ceux qui ne peuvent justifier leur entrée en Turquie, ceux qui n'ont pas les moyens financiers suffisants, ceux qui n'acceptent pas de payer les créances résultant d'une violation de visa ou d'un permis de séjour antérieur ou qui doivent être suivies et recouvrées conformément

à la loi n° 6183 sur le recouvrement des créances publiques du 21/7/1953, ou ceux qui n'acceptent pas de payer leurs dettes et les amendes suivies selon le Code Pénal Turc du 26/9/2004 et numéroté 5237 ne sont pas acceptés pour entrer en Turquie (T.C. İçişleri Bakanlığı Göç İdaresi Genel Müdürlüğü, 2021c).

Les personnes qui quittent leur pays pour certaines raisons et s'installent temporairement ou définitivement en Turquie sont définies comme des demandeurs d'asile. Les demandeurs d'asile en Turquie existent de deux manières : des manières illégales et des manières légales. Parmi les quelque 18 000 demandeurs d'asile enregistrés auprès du HCR en Turquie en 2010, les groupes les plus nombreux provenaient d'Irak, d'Iran, d'Afghanistan et de divers pays africains (Danış, 2021). Il y a aussi des immigrants clandestins entrés en Turquie illégalement. Les dix premiers pays en termes d'entrées en Turquie en 2020 sont respectivement la Russie, la Bulgarie, l'Allemagne, l'Ukraine, l'Angleterre, la Géorgie, l'Irak, l'Iran, la France et les Pays-Bas. On voit que la Russie est le pays qui fournit le plus d'immigration régulière dans notre pays avec le nombre d'entrées 2 116 749. La Russie est suivie par la Bulgarie avec 1 242 464 personnes et l'Allemagne avec 1 119 120 immigrants régulières. Alors que 271 464 immigrants réguliers sont entrés dans le pays en provenance des Pays-Bas, il s'agissait du dixième pays en termes d'entrées en Turquie l'année dernière (T.C. İçişleri Bakanlığı Göç İdaresi Genel Müdürlüğü, 2021d). Le classement des dix premiers pour les départs de Turquie en 2020 est le même que pour les dix premiers pays à entrer. Lorsque l'on compare les entrées et les sorties, on constate que l'émigration est en équilibre.

Le droit de séjour est important dans le contexte d'assurer le parallélisme dans l'application des règles du droit national et international, de la prévention des violations des droits de l'homme et de la mise en place d'un système décent. Dans ce contexte, les étrangers dans notre pays ont divers droits et obligations. Les titres de séjour constituent une base légale pour le séjour des étrangers dans notre pays dans le cadre de ces droits et obligations.

Selon la loi sur les étrangers et la protection internationale (YUKK) numérotée 6 458, le permis de séjour fait référence à un permis délivré pour rester en Turquie. Ce permis délivré par les autorités compétentes donne à l'étranger le droit de résider dans notre pays pendant une certaine période de temps ou dans un certain lieu. Permis de séjour, ce qui est important en termes du maintien et de la protection de l'ordre public, est émis si l'étranger fait une demande, applique les documents requis, et remplit les conditions du type de permis de séjour demandé.

Lorsque l'on analyse la répartition des étrangers dans notre pays avec un permis de

séjour selon les provinces, la province d'Istanbul, qui a le plus grand nombre d'opportunités de commerce et d'emploi en Turquie, arrive en tête avec 574 860 permis de séjour jusqu'au 5 mai 2021. Alors que Tunceli se distingue comme la province avec le moins permis de séjour dans notre pays, on constate que 103 571 personnes ont des permis de séjour dans la capitale Ankara (T.C. İçişleri Bakanlığı Göç İdaresi Genel Müdürlüğü, 2021b).

La Turquie, qui était considérée comme le pays d'origine de transit dans le passé, est également devenue un pays cible en raison de son économie en développement et de ses conditions de vie ces dernières années. Les crises économiques et l'impuissance politique dans les pays voisins sont devenues une position importante en termes de stratégie migratoire de la Turquie.

Ceux qui organisent le voyage des sans-papiers, qui sont assez nombreux, font ce qu'on appelle le trafic de migrants. En raison des revenus élevés du trafic de migrants, le nombre de personnes qui font ce travail est également assez élevé. On sait que le nombre de migrants irréguliers appréhendés en Turquie entre 2005 et 2016 est proche de 900 000. Face à l'augmentation du nombre de migrations irrégulières par voie maritime, le commandement des garde-côtes a lancé l'opération « Confiance en Méditerranée » en Méditerranée début 2015 et l'opération « Espoir en mer Égée » en mer Égée dès mai de la même année (T.C. Dışişleri Bakanlığı, 2021).

Une augmentation très importante du nombre de demandes de migration irrégulière et de protection internationale en Turquie, surtout après 2016, attire l'attention. La Turquie a été confrontée à la présence d'un grand nombre de migrants irréguliers ou de personnes en quête de protection internationale qu'elle n'en a jamais vu dans son histoire, principalement d'Afghanistan, d'Irak et du Pakistan. Selon les données de la GIGM, plus de 1,2 million de migrants en situation irrégulière ont été capturés entre les années 2015 et 2019 (Erdoğan, 2020: 43). Les immigrants sans papiers sont confrontés à de nombreux dangers et problèmes dans leurs aventures pour traverser les frontières. Pour ces immigrants, le risque de décès sur les routes est assez élevé. Le nombre exact de décès à ce jour est inconnu.

En 2016, on sait que 174.466 migrants irréguliers ont été arrêtés. 37.130 de ce chiffre sont composés d'immigrants sauvés de la mer par notre commandement des garde-côtes. En 2016, par rapport à 2015, il y a eu une diminution de 66 % de la migration irrégulière en mer et une diminution de 60 % du nombre de migrants irréguliers. En 2017, 175.752 migrants irréguliers ont été capturés dans notre pays. La Turquie a signé la « Convention des Nations Unies sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée » et les protocoles réglementant le « trafic d'immigrants » et la « traite des êtres humains » en plus de cette

convention en décembre 2000 et est devenue partie en mars 2003. Le trafic d'immigrants et la traite des êtres humains sont définis comme des crimes dans le Code pénal turc, et ceux qui commettent ces crimes sont condamnés à une peine d'emprisonnement de 3 à 8 ans et à une amende judiciaire pouvant aller jusqu'à dix mille jours (T.C. Dışişleri Bakanlığı, 2021). Cependant, les contrebandiers prennent ce risque parce que ces amendes sont faibles par rapport à leurs revenus. On pense que ces personnes font généralement ce travail en raison de difficultés financières ignorant la vie des immigrants illégaux. Les immigrants illégaux utilisant ces moyens inhumains sont également conscients de ces risques mais malgré cela, ils prennent ces risques et continuent à franchir les frontières illégalement.

La décision d'expulsion est exécutée pour ceux qui violent les motifs énoncés à l'article 54 de la YUKK. Selon les termes de la loi, cette décision ne peut être prise que par les gouvernorats. La phase d'évaluation et de décision de la décision d'expulsion dure au maximum 48 heures. La décision d'expulsion est prise pour les motifs suivants :

- a) Ceux qui sont considérés comme expulsés dans le cadre de l'article 59 de la loi n° 5237 (art.54/1-a),
- b) Ceux qui sont dirigeants, membres ou sympathisants d'une organisation terroriste ou d'une organisation criminelle à but lucratif (art. 54/1-b),
- c) Ceux qui utilisent de fausses informations et de faux documents dans les procédures d'entrée en Turquie, de visa et de permis de séjour (art.54/1-c),
- d) Ceux qui gagnent leur vie par des moyens illégitimes pendant leur séjour en Turquie (art. 54/1-ç),
- e) Ceux qui constituent une menace pour l'ordre public ou la sécurité publique ou la santé publique (art. 54/1-d),
- f) Ceux qui dépassent la période de visa ou d'exemption de visa de plus de dix jours ou dont le visa a été annulé (art.54/1-e),
- g) Ceux dont le permis de séjour a été révoqués (art.54 / 1-f),
- h) Ceux qui ont un titre de séjour mais enfreignent la durée du titre de séjour pendant plus de dix jours sans justification acceptable à l'expiration de sa durée (art.54/1-g),
- i) Ceux qui travaillent sans permis de travail (art.54/1-ğ),
- j) Ceux qui violent les dispositions d'entrée ou de sortie légale de Turquie (art.54/1-h),
- k) Ceux qui s'avèrent être venus en Turquie malgré l'interdiction d'entrée en Turquie (art.54/1-ı),

- l) Ceux dont les demandes de protection internationale sont rejetées, les personnes exclues de la protection internationale, ceux dont la demande de protection internationale est considérée comme inacceptable, ceux qui retirent leur demande de protection internationale, ceux dont la demande de protection internationale est réputée retirée et ceux dont le statut de protection internationale a expiré ou a été annulé, qui n'ont pas le droit de rester en Turquie conformément aux autres dispositions de la loi n° 6458 après la décision finale (m.54/1-i),
- m) Parmi ceux dont les demandes de prolongation de permis de séjour sont rejetées, ceux qui ne quittent pas la Turquie dans les dix jours (art. 54/1-j),
- n) Ceux qui sont considérés comme liés aux organisations terroristes définies par les institutions et organisations internationales (Annexe: 3/10/2016-KHK-676/article 36, adopté en nature: 1/2/2018-7070/31 art.),
- o) La décision d'expulsion peut être prise à chaque étape de la procédure de protection internationale pour les demandeurs de protection internationale ou les titulaires d'un statut de protection internationale qui sont considérés comme entrant dans le champ d'application des alinéas (b), (d) et (k) du premier paragraphe du présent article (Modification : 3/10/2016) -KHK-676/36 art.; Adopté en nature : 1/2/2018-7070/31 art.) (T.C. İçişleri Bakanlığı Göç İdaresi Genel Müdürlüğü, 2021e).

Tableau 6 : Statistiques comparatives de migration irrégulière pour toutes les mers entre les années 2019 et 2020

Des Mois	2019	2020
Janvier	28	114
Février	36	60
March	56	86
April	81	15
Mai	82	21
Juin	98	53
Juillet	161	45
Août	243	55

Septembre	329	40
Octobre	344	47
Novembre	194	46
Décembre	109	42
AU TOTALE	1761	624

Source : <https://www.sg.gov.tr/duzensiz-goc-istatistikleri> (dernière visite : 12 mai 2021)

Selon le tableau, on constate que les cas de migration irrégulière, dont les statistiques sont tenues par le commandement des garde-côtes, ont augmenté en janvier, février et mars 2020 par rapport à l'année précédente. Au cours des deuxième et troisième trimestres de l'année, il a été observé que les migrations irrégulières ont diminué et il y a eu une baisse totale de 65% sur une base annuelle. Les données partagées comprennent des informations sur les événements qui se sont produits pendant la migration par mer et où les activités de recherche et de sauvetage ont été menées.

Tableau 7 : Statistiques de migration irrégulière en mer Égée en 2020

2020	Nombre d'incidents de migration irrégulière	Nombre d'immigrants irréguliers	Nombre d'immigrants qui perdent la vie	Nombre d'organiseurs attrapés
Janvier	112	4.062	26	3
Février	57	2.043	-	-
Mars	80	2.814	3	2
Avril	14	244	-	-
Mai	21	605	1	-
Juin	48	1.782	1	2
Juillet	40	1.430	1	1
Août	55	1.938	-	6
Septembre	36	939	2	5
Octobre	45	1.486	-	9
Novembre	43	1.033	-	3
Décembre	40	1.235	-	3
AU TOTALE	591	19.512	34	34

Source : <https://www.sg.gov.tr/ege-denizi-duzensiz-goc-istatistikleri> (dernière visite : 12 mai 2021)

Selon le tableau, 34 personnes sur 19 512 migrants ont perdu la vie lors d'un total de 591 événements migratoires dans la mer Égée en 2020. Conformément aux données partagées, on constate que les événements de migration irrégulière dans la mer Égée correspondent à 94% des événements qui ont eu lieu en Turquie en 2020, et on peut affirmer que les actions de migration irrégulière se produisent principalement au-dessus de la mer Égée. Les données partagées contiennent des informations sur les événements qui se sont produits lors de la migration irrégulière par mer et où les activités de recherche et de sauvetage ont été menées.

Tableau 8 : Répartition par nationalité des immigrants irréguliers capturés depuis 2014 jusqu'en

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	05.05.2021
IRAK	1.728	7.247	30.947	18.488	17.629	12.097	3.836	1.342
AFGHANISTAN	12.248	35.921	31.360	45.259	100.841	201.437	50.161	15.222
PAKISTAN	2.350	3.792	19.317	30.337	50.438	71.645	13.487	2.687
SYRIE	24.984	73.422	69.755	50.217	34.053	55.236	17.562	6.328
MOLDOVIE	101	261	256	308	269	204	126	34
PALESTINE	508	615	365	832	10.545	12.210	2.059	592
MYANMAR	6.424	5.464	1.169	374	378	296	104	6
GEORGIE	1.519	2.857	2.679	2.954	3.153	2.171	1.070	333
IRAN	626	1.978	1.817	2.707	4.066	8.753	3.562	996
AUTRES	8.158	14.928	16.801	24.276	46.631	90.613	30.335	9.358

05.05.2021

Source : <https://www.goc.gov.tr/duzensiz-goc-istatistikler> (dernière visite : 9 mai 2021)

L'existence d'immigrants illégaux n'est pas connue par des institutions du pays. Une distinction importante qui brise cette obscurité devient prise de conscience avec la capture de ces immigrés clandestins. En 2005, 57.428, en 2006 51.983, en 2007 64.290, en 2008 65.737, en 2009 34.345 (T.C. İçişleri Bakanlığı Göç İdaresi Genel Müdürlüğü, 2021f), en 2010 32.667, en 2011 44.415 et en 2012 42.690 immigrants illégaux ont été capturés à l'intérieur des frontières de la Turquie (Bayındır Goularas et Sunata, 2015 :12). Puis, en 2013 39.890, en 2014 58.647, en 2015 146.485, en 2016 174.466, en 2017 175.752, en 2018 268.03, en 2019 454.662 et en 2020 122.302 personnes sont capturées (T.C. İçişleri Bakanlığı Göç İdaresi Genel Müdürlüğü, 2021f).

Sur le site de la Direction générale de la gestion des migrations de la République de Turquie, il existe des statistiques sur le nombre de migrants en situation irrégulière et leurs nationalités jusqu'à 05/05/2021. En conséquence, on constate que le nombre d'immigrants, qui avait une tendance à la hausse de 2005 à 2019, a commencé à diminuer à partir de 2020. On constate que 36 898 immigrants sont entrés irrégulièrement dans le pays jusqu'au cinquième mois de 2021, et 15 222 de ces immigrants étaient des afghans. Les immigrants de nationalité afghane ont atteint un pic numérique en 2019 et ont continué à participer à la migration irrégulière, diminuant au cours des années suivantes. Les immigrants birmans, qui sont entrés dans une tendance à la baisse rapide de 2014 à mai 2021, ne sont que 6 selon les dernières données.

3.2.3. Les entretiens avec les autorités compétentes

Dans le cadre de cette thèse, des entretiens ont été menés avec deux personnes qui ont travaillé dans le processus de capture d'immigrants clandestins et qui ont servi dans le commandement de la gendarmerie et des garde-côtes. Parler aux personnes impliquées dans ce processus donnera à la fois une perspective différente au travail et apportera des gains importants pour le travail en nous permettant d'examiner de plus près la dimension humaine. Dans cette partie de l'étude, je présenterai les informations que j'ai obtenues à la suite des entretiens que j'ai réalisés sous forme de compilation.

Les agents interrogés travaillent dans le district de Çeşme de la province d'Izmir. Pour cette raison, je dois souligner que les informations que j'ai obtenues sont liées aux opérations menées sur la côte et les mers de Çeşme. Les réfugiés ont deux itinéraires différents de Çeşme à l'île grecque de Chios et à l'Italie. Des bateaux sont utilisés pour le voyage vers Chios, en Grèce, et des voiliers sont utilisés pour la transition vers l'Italie en raison de la longueur de la route et de la mer ouverte.

Récemment, on constate que l'attitude de la Grèce envers les réfugiés a changé. En particulier, l'image du « nous sommes mauvais » est tentée d'être affichée afin d'empêcher les réfugiés de venir. Ils veulent empêcher les réfugiés de venir en prenant l'argent des réfugiés et en montrant à la presse les images de leur violence. Ainsi, en raison de la nouvelle attitude grecque qui intimide les réfugiés, les réfugiés ont récemment choisi l'Italie comme la route migratoire.

Comme on l'a appris lors des interrogatoires des réfugiés, les frais de transit de Çeşme vers la Grèce sont d'environ 500 000 dollars, et les frais de transit vers l'Italie sont de l'ordre

de 10 000 à 12 000 euros. Avec ces informations fournies par les responsables, ils ont déclaré qu'ils attrapaient les réfugiés qui empruntaient la route italienne une fois par mois pendant les périodes de migration, mais qu'ils attrapent maintenant une fois par jour. Les responsables qui ont déclaré que le point de sortie de Çeşme, qui est fréquemment utilisé par les immigrants, est la baie de « fosse aux cochons (domuz çukuru) » et le point de sortie d'Urla est la baie de « Nergis ». Ils précisent également que « *Nous connaissons ces points de départ, ils savent que nous les connaissons aussi. Mais ils utilisent toujours ces routes. La raison en est que c'est la route la plus facile et la plus courte notamment en termes de bateaux* ». Ils ont mentionné que les passeurs sont pour la plupart de Mardin et qu'il y a aussi des passeurs syriens. Les individus qui souhaitent migrer contactent les passeurs via des groupes Facebook. Vous pouvez voir des exemples de ces groupes Facebook dans les images ci-dessous.

Figure: Exemple de groupe Facebook



Figure: Exemple de groupe Facebook



Figure: Exemple de groupe Facebook



Le responsable explique le processus entre le passeur et les immigrants, qui atteignent entre eux par ces groupes Facebook, sur la base des informations obtenues dans les enquêtes des immigrants comme suit: « *Les immigrants et les passeurs parlent sur Facebook. Ensuite, les passeurs se trouvent généralement dans les cafés du quartier Basmahane d'Izmir. Une fois que le passeur et l'immigrant se sont mis d'accord sur le prix et la façon dont le voyage sera effectué, la personne qui souhaite faire un voyage vers l'espoir paiera le passeur par l'intermédiaire d'un individu appelé « caisse ». Il s'agit de la personne qui assure la confiance entre le passeur et l'individu qui souhaite migrer. Cette personne intermédiaire prend l'argent de l'individu qui veut migrer et ne paie pas le passeur tant que la route migratoire n'est pas terminée. Lorsque la route migratoire est terminée et que l'individu*

atteint l'endroit où il souhaite se rendre, il en informe la personne appelée le caissier, puis cette personne intermédiaire effectue le paiement du passeur. Dans des cas tels que l'arrestation du migrant ou l'impossibilité d'atteindre la destination, la déduction des frais est également appliquée par cette personne intermédiaire. »

Les responsables ont déclaré qu'en plus des Syriens, la plupart des capturés dans ces cotes sont des Afghans, des Palestiniens et des individus d'Afrique centrale. En outre, ils ont déclaré que des personnes originaires de pays dont ils n'avaient même pas entendu auparavant utilisaient cette voie d'immigration illégale. Le rêve commun à tous est de passer à l'UE. La raison en est que ces individus pensent qu'ils deviendront riches lorsqu'ils iront dans l'UE.

Décrivant les opérations de capture et les processus qui en découlent, les agents nous ont également donné les informations suivantes : *« Nous utilisons 3 méthodes différentes pour attraper ces passeurs. Le premier d'entre eux est la patrouille prévue. Nous comprenons bien que la contrebande a lieu en fonction des caractéristiques des véhicules qui se démarquent lors des veillées effectuées par nos confrères dans les régions concernées à certaines heures et certains jours. De nombreux indices, dont la vitesse et le modèle de ces véhicules, la planéité du véhicule causée par le poids, nous montrent qu'il s'agit de véhicules de transit appartenant à des passeurs. De plus, attraper des botes est le plus évident de cette première méthode. Les deux autres types de capture sont l'embuscade et la dénonciation. Par exemple, en nageant dans une crique ou en y naviguant, il aperçoit le bateau ou le véhicule d'où venaient les réfugiés. Ils contactent les unités autorisées et ils nous informent. Nous attrapons par les bateaux des garde-côtes de la mer et par la gendarmerie de la terre. Si la gendarmerie a un problème de transport, c'est-à-dire qu'il y a des zones où l'on ne peut pas entrer en véhicule, les fugitifs sont censés rejoindre le bateau et monter sur le bateau, alors les garde-côtes interviennent. Il s'agit d'une démarche menée conjointement par la gendarmerie et les garde-côtes. Lorsque la capture a lieu, les besoins essentiels des individus capturés comme la boisson, la nourriture et des vêtements etc. sont d'abord satisfaits. Ils sont ensuite transportés à l'hôpital pour des examens de santé. Par la suite, les déclarations sont prises en présence de traducteurs mis à disposition par l'Organisation internationale des migrations. Mais la raison de cet interrogatoire est d'attraper le réseau de passeurs. L'individu qui a l'intention de migrer est une victime pour nous. Après les interrogatoires, les empreintes digitales des immigrants sont relevées et il est vérifié s'ils ont commis un crime et s'ils font partie d'une organisation criminelle. S'ils sont impliqués dans un tel crime, une enquête sera lancée contre eux. Plus tard, les immigrants sont livrés au centre d'éloignement des migrants d'Izmir. Cependant, s'il y a des mineurs non accompagnés parmi les immigrants,*

ils sont remis à l'Agence de protection de l'enfance. » Selon les lois turques, la plaque d'immatriculation ou le numéro de série du véhicule est entré dans le système lors de la première saisie concernant les véhicules capturés lors de la contrebande et utilisés pour la contrebande. Lorsque le même véhicule est attrapé une deuxième fois, il deviendra la propriété de l'État. Pour cette raison, les agents sont responsables des véhicules, bateaux, etc. enregistre les listes de l'inventaire et tient des procès-verbaux.

Lors de cette opération, la situation la plus importante pour des agents est de s'assurer que les passeurs sont punis le plus sévèrement possible et de s'assurer que les passeurs sont arrêtés. Pour que le passeur soit sévèrement puni, l'action pénale la plus lourde en droit turc et ses principes est la question de « violation à un point tel qu'elle met sa vie en danger ». Dans le cas où le nombre de personnes sur le véhicule (bateau ou voiture) utilisé est supérieur à la capacité du véhicule, le passeur sera tenu responsable de cette action pénale aussi.

À la lumière des informations obtenues auprès des fonctionnaires, une association d'initiative à Çeşme, à laquelle participent également des jeunes de l'UE et des jeunes américains, poursuit ses activités dans le sens d'un centre d'éducation public. Cette association s'occupe des réfugiés, en particulier des jeunes réfugiés. Les activités menées dans cette association sont spécialement organisées dans le but de donner aux individus une profession. Ils reçoivent des informations et une formation sur des questions telles que la formation à la fabrication de savon, à l'énergie solaire et à la production d'électricité. Elle est organisée dans le but d'accélérer l'intégration des individus dans la vie.

Lorsque j'ai demandé aux autorités comment ils avaient été personnellement affectés au cours de ce processus, la première réponse que j'ai reçue était « *nous sommes heureux de les aider* ». Leurs réponses à l'exemple des événements qui les ont le plus touchés sont les suivantes : « *Il y a une scène terrible dans chaque capture vécue. Mais bien sûr, certains événements sont plus impressionnants. Par exemple, dans l'opération qui a entraîné la mort de 11 personnes en raison du naufrage du bateau au début de 2020, nous avons mis 5 enfants dans un cercueil. Dans une opération où 40 personnes ont été capturées, 41 personnes ont été remises. La raison est que l'immigrante, qui était enceinte de 9 mois au cours du voyage à l'espoir a donné naissance après avoir été pris* ». Soulignant que malgré ces difficultés rencontrées dans ce processus, qui s'appelle un voyage vers l'espoir, les responsables ont déclaré que la capture des passeurs est le plus bénéfique pour ces migrations, et que la République de Turquie agit dans le cadre de politiques optimistes et tolérantes dans ce processus. Dans les entretiens, il a été souligné que les immigrants étaient comptés comme des victimes.

Dans le cadre de cette thèse, des entretiens ont été menés avec deux personnes qui ont travaillé dans le processus de capture d'immigrés clandestins et qui ont servi dans le commandement de la gendarmerie et des garde-côtes. Parler aux personnes impliquées dans ce processus donnera à la fois une perspective différente au travail et apportera des gains importants pour le travail en nous permettant d'examiner de plus près la dimension humaine. Dans cette partie de l'étude, je présenterai les informations que j'ai obtenues à la suite des entretiens que j'ai réalisés sous forme de compilation.

Les agents interrogés travaillent dans le district de Çeşme de la province d'Izmir. Pour cette raison, je dois souligner que les informations que j'ai obtenues sont liées aux opérations menées sur la côte et les mers de Çeşme. Les réfugiés ont deux itinéraires différents de Çeşme à l'île grecque de Chios et à l'Italie. Des bateaux sont utilisés pour le voyage vers Chios, en Grèce, et des voiliers sont utilisés pour la transition vers l'Italie en raison de la longueur de la route et de la mer ouverte.

Récemment, on constate que l'attitude de la Grèce envers les réfugiés a changé. En particulier, l'image du « nous sommes mauvais » est tentée d'être affichée afin d'empêcher les réfugiés de venir. Ils veulent empêcher les réfugiés de venir en prenant l'argent des réfugiés et en montrant à la presse les images de leur violence. Ainsi, en raison de la nouvelle attitude grecque qui intimide les réfugiés, les réfugiés ont récemment choisi l'Italie comme la route migratoire.

Comme on l'a appris lors des interrogatoires des réfugiés, les frais de transit de Çeşme vers la Grèce sont d'environ 500 000 dollars, et les frais de transit vers l'Italie sont de l'ordre de 10 000 à 12 000 euros. Avec ces informations fournies par les responsables, ils ont déclaré qu'ils attrapaient les réfugiés qui empruntaient la route italienne une fois par mois pendant les périodes de migration, mais qu'ils attrapent maintenant une fois par jour. Les responsables qui ont déclaré que le point de sortie de Çeşme, qui est fréquemment utilisé par les immigrants, est la baie de « fosse aux cochons (domuz çukuru) » et le point de sortie d'Urla est la baie de « Nergis ». Ils précisent également que « *Nous connaissons ces points de départ, ils savent que nous les connaissons aussi. Mais ils utilisent toujours ces routes. La raison en est que c'est la route la plus facile et la plus courte notamment en termes de bateaux* ». Ils ont mentionné que les passeurs sont pour la plupart de Mardin et qu'il y a aussi des passeurs syriens. Les individus qui souhaitent migrer contactent les passeurs via des groupes Facebook. Vous pouvez voir des exemples de ces groupes Facebook dans les images ci-dessous.

Figure: Exemple de groupe Facebook



Figure: Exemple de groupe Facebook



Figure: Exemple de groupe Facebook



Le responsable explique le processus entre le passeur et les immigrants, qui atteignent entre eux par ces groupes Facebook, sur la base des informations obtenues dans les enquêtes des immigrants comme suit: « *Les immigrants et les passeurs parlent sur Facebook. Ensuite, les passeurs se trouvent généralement dans les cafés du quartier Basmahane d'Izmir. Une fois que le passeur et l'immigrant se sont mis d'accord sur le prix et la façon dont le voyage sera effectué, la personne qui souhaite faire un voyage vers l'espoir paiera le passeur par l'intermédiaire d'un individu appelé « caisse ». Il s'agit de la personne qui assure la confiance entre le passeur et l'individu qui souhaite migrer. Cette personne intermédiaire prend l'argent de l'individu qui veut migrer et ne paie pas le passeur tant que la route migratoire n'est pas terminée. Lorsque la route migratoire est terminée et que l'individu atteint l'endroit où il souhaite se rendre, il en informe la personne appelée le caissier, puis cette personne intermédiaire effectue le paiement du passeur. Dans des cas tels que l'arrestation du migrant ou l'impossibilité d'atteindre la destination, la déduction des frais est également appliquée par cette personne intermédiaire.* »

Les responsables ont déclaré qu'en plus des Syriens, la plupart des capturés dans ces cotes sont des Afghans, des Palestiniens et des individus d'Afrique centrale. En outre, ils ont déclaré que des personnes originaires de pays dont ils n'avaient même pas entendu auparavant utilisaient cette voie d'immigration illégale. Le rêve commun à tous est de passer à l'UE. La raison en est que ces individus pensent qu'ils deviendront riches lorsqu'ils iront dans l'UE.

Décrivant les opérations de capture et les processus qui en découlent, les agents nous ont également donné les informations suivantes : « *Nous utilisons 3 méthodes différentes pour attraper ces passeurs. Le premier d'entre eux est la patrouille prévue. Nous comprenons bien que la contrebande a lieu en fonction des caractéristiques des véhicules qui se démarquent*

lors des veillées effectuées par nos confrères dans les régions concernées à certaines heures et certains jours. De nombreux indices, dont la vitesse et le modèle de ces véhicules, la planéité du véhicule causée par le poids, nous montrent qu'il s'agit de véhicules de transit appartenant à des passeurs. De plus, attraper des bots est le plus évident de cette première méthode. Les deux autres types de capture sont l'embuscade et la dénonciation. Par exemple, en nageant dans une crique ou en y naviguant, il aperçoit le bateau ou le véhicule d'où venaient les réfugiés. Ils contactent les unités autorisées et ils nous informent. Nous attrapons par les bateaux des garde-côtes de la mer et par la gendarmerie de la terre. Si la gendarmerie a un problème de transport, c'est-à-dire qu'il y a des zones où l'on ne peut pas entrer en véhicule, les fugitifs sont censés rejoindre le bateau et monter sur le bateau, alors les garde-côtes interviennent. Il s'agit d'une démarche menée conjointement par la gendarmerie et les garde-côtes. Lorsque la capture a lieu, les besoins essentiels des individus capturés comme la boisson, la nourriture et des vêtements etc. sont d'abord satisfaits. Ils sont ensuite transportés à l'hôpital pour des examens de santé. Par la suite, les déclarations sont prises en présence de traducteurs mis à disposition par l'Organisation internationale des migrations. Mais la raison de cet interrogatoire est d'attraper le réseau de passeurs. L'individu qui a l'intention de migrer est une victime pour nous. Après les interrogatoires, les empreintes digitales des immigrés sont relevées et il est vérifié s'ils ont commis un crime et s'ils font partie d'une organisation criminelle. S'ils sont impliqués dans un tel crime, une enquête sera lancée contre eux. Plus tard, les immigrés sont livrés au centre d'éloignement des migrants d'Izmir. Cependant, s'il y a des mineurs non accompagnés parmi les immigrés, ils sont remis à l'Agence de protection de l'enfance. » Selon les lois turques, la plaque d'immatriculation ou le numéro de série du véhicule est entré dans le système lors de la première saisie concernant les véhicules capturés lors de la contrebande et utilisés pour la contrebande. Lorsque le même véhicule est attrapé une deuxième fois, il deviendra la propriété de l'État. Pour cette raison, les agents sont responsables des véhicules, bateaux, etc. enregistre les listes de l'inventaire et tient des procès-verbaux.

Lors de cette opération, la situation la plus importante pour des agents est de s'assurer que les passeurs sont punis le plus sévèrement possible et de s'assurer que les passeurs sont arrêtés. Pour que le passeur soit sévèrement puni, l'action pénale la plus lourde en droit turc et ses principes est la question de « violation à un point tel qu'elle met sa vie en danger ». Dans le cas où le nombre de personnes sur le véhicule (bateau ou voiture) utilisé est supérieur à la capacité du véhicule, le passeur sera tenu responsable de cette action pénale aussi.

À la lumière des informations obtenues auprès des fonctionnaires, une association

d'initiative à Çeşme, à laquelle participent également des jeunes de l'UE et des jeunes américains, poursuit ses activités dans le sens d'un centre d'éducation public. Cette association s'occupe des réfugiés, en particulier des jeunes réfugiés. Les activités menées dans cette association sont spécialement organisées dans le but de donner aux individus une profession. Ils reçoivent des informations et une formation sur des questions telles que la formation à la fabrication de savon, à l'énergie solaire et à la production d'électricité. Elle est organisée dans le but d'accélérer l'intégration des individus dans la vie.

Lorsque j'ai demandé aux autorités comment ils avaient été personnellement affectés au cours de ce processus, la première réponse que j'ai reçue était « *nous sommes heureux de les aider* ». Leurs réponses à l'exemple des événements qui les ont le plus touchés sont les suivantes : « *Il y a une scène terrible dans chaque capture vécue. Mais bien sûr, certains événements sont plus impressionnants. Par exemple, dans l'opération qui a entraîné la mort de 11 personnes en raison du naufrage du bateau au début de 2020, nous avons mis 5 enfants dans un cercueil. Dans une opération où 40 personnes ont été capturées, 41 personnes ont été remises. La raison est que l'immigrante, qui était enceinte de 9 mois au cours du voyage à l'espoir a donné naissance après avoir été pris* ». Soulignant que malgré ces difficultés rencontrées dans ce processus, qui s'appelle un voyage vers l'espoir, les responsables ont déclaré que la capture des passeurs est le plus bénéfique pour ces migrations, et que la République de Turquie agit dans le cadre de politiques optimistes et tolérantes dans ce processus. Dans les entretiens, il a été souligné que les immigrés étaient comptés comme des victimes.

4. CONCLUSION

Les principaux facteurs à l'origine de la migration irrégulière sont la position géopolitique de la Turquie et son rôle de pont entre les pays économiquement sous-développés et les pays occidentaux développés. Pour ces raisons, la Turquie est une route de transit pour les migrants irréguliers. En outre, le développement économique rapide de la Turquie a amené les citoyens de pays tiers à considérer notre pays comme un pays de destination plutôt que comme un pays de transit dans ces dernières années.

Les troubles internes au Moyen-Orient, dans le Caucase et dans les Balkans, qui

durent depuis de nombreuses années, ont conduit à des migrations massives en Turquie, et la Turquie, avec ses liens historiques et son approche éthique, a autorisé des réfugiés et des demandeurs d'asile en détresse à entrer dans le pays.

Après les années 1980, la Turquie est devenue un pays qui non seulement envoie des immigrants mais reçoit également des immigrants. Avec l'effet de la mondialisation, la liberté de communication et de voyage a augmenté dans les mouvements migratoires partout dans le monde et la Turquie a été considérablement affectée par cette mondialisation (T.C. İçişleri Bakanlığı Göç İdaresi Genel Müdürlüğü, 2021g). Pour des raisons socio-économiques, politiques, culturelles et personnelles, la Turquie continue de recevoir des taux élevés d'immigration. Cependant, on ne sait pas statistiquement si les immigrants migrent de manière irrégulière ou permanente en raison des situations difficiles dans lesquelles ils se trouvent.

Après l'attentat du 11 septembre, avec l'émergence de politiques de sécurité, des changements dans la direction de la migration sont apparus et la Turquie a commencé à être le point de migration pour des pays de l'Est. La raison en est considérée comme l'islamophobie. Même si le pays de destination des immigrants qui préfèrent changer de place après le 11 septembre est l'Union européenne, il existe un grand groupe de personnes qui doivent choisir un pays de transit comme lieu de vie. Le pays de transit mentionné ici est la Turquie. Dans le même temps, il ne faut pas oublier que la Turquie, qui est un pays de destination pour les personnes venant des États d'Europe de l'Est, présente une caractéristique en termes d'origine turque.

Outre le fait qu'une partie de la population en mouvement est constituée de migrants qui migrent pour des raisons économiques, il convient de noter qu'une partie importante d'entre eux sont des réfugiés des régions de l'Est et du Sud, fuyant les menaces de persécution telles que l'emprisonnement, la torture ou la peine de mort dans leur pays en raison de l'oppression ethnique, idéologique et religieuse (Ergüven et Özturalı, 2013).

Pour ces réfugiés, la Turquie a la qualité d'une vie libre, à l'opposé de la vie qu'ils veulent fuir dans leur pays. Pour cette raison, la Turquie présente des caractéristiques attrayantes pour les citoyens des pays d'Europe de l'Est. En même temps, il couronne ces négativités de ses attraits économiques. Cependant, il ne faut pas oublier que les personnes qui viennent à des fins économiques sont majoritaires.

Dans le but de prévenir la migration irrégulière, qui a augmenté au fil des ans, des objectifs stratégiques ont été déterminés dans la lutte de notre pays contre la migration irrégulière avec le document stratégique et le plan d'action national couvrant les années 2015 et 2018, et des études ont été menées pour les mettre en œuvre. À la fin de cette période, le

Document de Stratégie et le Plan d'Action National de Lutte contre la Migration Irrégulière couvrant les années 2021-2025 ont été élaborés et mis en œuvre. Les objectifs de ce plan d'action sont :

- Renforcement des mécanismes nationaux et internationaux et de la coopération pour prévenir les migrations irrégulières à la source,
- Améliorer la sécurité des frontières et développer des mesures pour lutter contre la migration irrégulière,
- Gestion de la migration de main-d'œuvre étrangère avec des politiques efficaces et globales,
- Mener des transactions nationales concernant les migrants irréguliers en mettant l'accent sur les droits de l'homme, accroître la protection des migrants irréguliers en situation de vulnérabilité et élaborer des politiques fondées sur des preuves pour lutter contre la migration irrégulière,
- Le retour des immigrés en situation irrégulière dans le cadre des normes des droits de l'homme, le renforcement du système et la garantie de leur réintégration.

Les objectifs mentionnés ci-dessus ont été définis comme des priorités stratégiques, et il vise à réaliser ces priorités stratégiques conformément aux contributions de toutes les institutions et organisations publiques et organisations non gouvernementales impliquées dans la lutte contre la migration irrégulière (T.C. İçişleri Bakanlığı Göç İdaresi Genel Müdürlüğü, 2021g). Conformément à ces objectifs, la Turquie a préparé une mesure contre les migrants irréguliers existants et existera à ses frontières avec ce plan d'action. La durabilité et le fonctionnement de ces mesures est une question de curiosité.

REFERENCES

- AB Bakanlığı. (2014). *Türkiye-AB vize muafiyeti süreci ve geri kabul anlaşması hakkında temel sorular ve yanıtları*. Repéré à <https://www.ab.gov.tr/49332.html>
- Abadan-Unat. N. (1976). *Turkish Migration to Europe (1960-1975): A Balance Sheet of Achievements and Failures Turkish Workers in Europe 1960-1975*. A Socio-Economic Reappraisal. Leiden: E.J.Brill.
- Abadan-Unat. N. (2017). *Bitmeyen Göç*. İstanbul Bilgi Üniversitesi Yayınları. İstanbul. issue 3.
- Aksoy, Z. (2012). Uluslararası Göç Ve Kültürlerarası İletişim. *Journal of International Social Research*, 5(20).
- Ambrosetti, E., & Tattolo, G. (2008). Le rôle des facteurs culturels dans les théories des migrations. *Actes des colloques de l'AIDELF*. 3-16.
- Anadolu Ajansı. (2018). *Bulgarie : 29 ans après le drame, les Musulmans et les Turcs n'oublient pas*. Repéré à <https://www.aa.com.tr/fr/politique/bulgarie-29-ans-apr%C3%AAs-le-drame-les-musulmans-et-les-turcs-n-oublient-pas/1156446>
- Anadolu Ajansı. (2020) *Avrupa'da yükselen ırkçılık futbolu da zehirliyor*. Repéré à <https://www.aa.com.tr/tr/analiz/avrupada-yukselen-irkcilik-futbolu-da-zehirliyor/1740508>
- Asar, A. (2006). *Türk yabancılar mevzuatında yabancı ve hakları*. Turhan Kitabevi. Ankara.
- Ateş. A. (2008). Türk-Yunan nüfus mübadelesi sonucu Kocaeli'ne iskan edilen göçmenler. (1923-1930), *Abant İzzet Baysal Üniversitesi (Sosyal Bilimler Enstitüsü)*. Bolu.
- Ayçiçek, E., & Tecer, Ö. Ç. (2018). Uluslararası Göç Rejimi İtibarıyla Türkiye'nin Değişen Konumu: Kurumsal Yaklaşımlar ve Kuramsal Açılımlar. *ViraVerita E-Dergi*, (8), 44-66.
- Bayındır Goularas, G. & Sunata, U. (2015). Türk dış politikasında göç ve mülteci rejimi. *Moment Dergi*, 2(1), 12-40.
- Bayındır Goularas, G. (2012). 1923 Türk-Yunan Nüfus Mübadelesi Ve Günümüzde Mübadil Kimlik Ve Kültürlerinin Yaşatılması. *Alternatif Politika*, 4(2), 129-146.
- Birleşmiş Milletler Mülteciler Yüksek Komiserliği Türkiye Temsilciliği. (2021). *Mültecilerin Hukuki Statüsüne İlişkin Sözleşme*. Repéré à <http://www.multeci.org.tr/wp-content/uploads/2016/12/1951-Cenevre-Sozlesmesi-1.pdf>
- Çağlayan, S. (2006). Göç kuramları, göç ve göçmen ilişkisi. *Muğla Üniversitesi Sosyal Bilimler Enstitüsü Dergisi*, (17), 67-91.
- Çiftçi, M. (2019). Suriyeli Sığınmacıların Yerleşim Yeri Seçiminde İl İstihdam Olanaklarına ve Öncül Sığınmacılara Duyarlılık Mukayesesi 1. *Third Sector Social Economic Review*, 54(1), 122-141.

Danış, D. (2021). *DEMOGRAFI: Nüfus meselelerine sosyolojik bir bakış*. Ders 13: Göçler. Repéré à <https://panel.kku.edu.tr/Content/sosyoloji/Demografya/bolumler/13.%20b%C3%B6l%C3%BCm.pdf>

Daniel, J. S. (1998). Interpreting the Refugee Definition. *45 Ucla L. Rev*, 733-782.

De Wenden, C. W., & Benoit-Guyod, M. (2005). Atlas des migrations dans le monde: réfugiés ou migrants volontaires. *Le Mémorial de Caen*.

Dhanapala, J. (2002). *Globalization and the Nation-State. A Cartography of Governance: Exploring the Province of Environmental NGOs*, Repéré à <http://scholar.law.colorado.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1001&context=cartography-of-governance-environmental-ngos>.

Düvell, F. (2019). The 'Great Migration' of summer 2015: analysing the assemblage of key drivers in Turkey. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 45(12), 2227-2240.

En Son Haber. (2021) Afganistan vatandaşları, Taliban'dan kaçarak Türkiye'ye geliyor Repéré à <https://www.ensonhaber.com/dunya/afganistan-vatandaslari-talibandan-kaçarak-turkiyeye-geliyor>

Erdoğan, M. M., & Kaya, A. (2015). *Türkiye'nin Göç Tarihi: 14. Yüzyıldan 21. Yüzyıla Türkiye'ye Göçler*, İstanbul Bilgi Üniversitesi Yayınları, İstanbul.

Erdoğan, M. M. (2020). *Suriyeliler Barometresi 2019-Suriyelilerle Uyum İçinde Yaşamın Çerçevesi*. Ankara: Orion Kitabevi.

Ergüven, N. S., & ÖZTURANLI, B. (2013). Uluslararası mülteci hukuku ve Türkiye. *Ankara Üniversitesi Hukuk Fakültesi Dergisi*, 62(4), 1007-1062.

Esen, A., & Duman, M. (2016). *Türkiye'de Geçici Koruma Altındaki Suriyeliler: Tespitler Ve Öneriler*. WALD Yayınları, İstanbul. 3-322.

Frontex. (2021). *Migratory Routes*. Repéré à <https://frontex.europa.eu/we-know/migratory-routes/central-mediterranean-route/>

Gençler, A. (2005). Avrupa Birliği'nin Göç Politikası. *Sosyal Siyaset Konferansları Dergisi*, (49).

Göktuna Yaylacı, F. & Sirkeci, İ. (2019). *Sunuş: Göç ülkesi Türkiye'de Sosyal Hizmet*. In Göktuna Yaylacı, F. (Ed.) *Kuramsal ve Uygulama Boyutları ile Türkiye'de Sığınmacı, Mülteci ve Göçmenlerle Sosyal Hizmetler*. Londra: Transnational Press. 3-13.

Görgün, M. & Çopuroğlu, Ö. (2019). *Uluslararası Göç*. Beta Yayıncılık. İstanbul.

Haber Türk. (2018). *İçişleri Bakanlığı bünyesinde Göç Kurulu oluşturuldu*. Repéré à <https://www.haberturk.com/icisleri-bakanligi-bunyesinde-goc-kurulu-olusturuldu-2140078>

İçduygu, A. (1996). Transit migrants and Turkey. *Bogazici Journal Review of Social*,

Economic and Administrative Studies, 10(1-2), 127-142.

İçduygu, A. (2000). The politics of international migratory regimes: Transit migration flows in Turkey. *International Social Science Journal*, 52(165), 357-367.

İçduygu, A. (2006). Türkiye-Avrupa Birliği ilişkileri bağlamında uluslararası göç tartışmaları. *TÜSİAD*. İstanbul.

İçduygu, A., & Yüksek, D. (2012). Rethinking transit migration in Turkey: reality and representation in the creation of a migratory phenomenon. *Population, Space and Place*, 18(4), 441-456.

İnsan Hakları Derneği. (2021). *İnsan Hakları Evrensel Bildirgesi* Repéré à <https://www.ihd.org.tr/insan-haklari-evrensel-beyannames/>

Kara, P., & Korkut, R. (2010). Türkiye’de göç, iltica ve mülteciler. *Türk İdare Dergisi*, 467(1), 153-162.

Kınık, K. (2010). Göç, sürgün ve iltica. *Hayat Sağlık Dergisi*, 2(2010), 36-39.

Kirişçi, K. (2003). The question of asylum and illegal migration in European Union-Turkish relations. *Turkish Studies*, 4(1), 79-106.

Mannaert, C. (2003). Irregular migration and asylum in Turkey. *New Issues in Refugee Research Working paper*. No. 89. The UN Refugee Agency Evaluation and Policy Analysis Unit. 1-19.

Mezzadra, S. (2015). The proliferation of borders and the right to escape. The Irregularization of Migration in Contemporary Europe. Detention, Deportation, Drowning, London-New York, Rowman & Littlefield, 121-135.

Neisse, F., & Novosseloff, A. (2011). L'expansion des murs: le reflet d'un monde fragmenté? *Politique étrangère*, (4), 731-742.

NTV. (2021). *Halepçe Katliamı'nın üzerinden 33 yıl geçti*. Repéré à <https://www.ntv.com.tr/dunya/halepce-katliaminin-uzerinden-33-yil-gecti,dnhD6ar-nU2N4xlRMuXvng>

Palidda, S. (1999). La criminalisation des migrants. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 129(1), 39-49.

Peker, B. ve Sancar, M. (2001). *Mülteciler ve İltica Hakkı: Yaşamın Kıyısındakilere Hoş geldin Diyebilmek*. Ankara: İnsan Hakları Derneği Yayınları.

Perruchoud, R. (2007). *Glossaire de Migration*. Organisation internationale pour les migrations. no:9. Genève. 3-99.

Petersen, W. (1958). A general typology of migration. *American sociological review*, 23(3), 256-266.

Sané, P. (2009). *Préface*. In Pécoud A., & de Guchteneire P. (Ed.) Migrations sans frontières: essais sur la libre circulation des personnes, Collection Études en sciences sociales, Unesco.

Sirkeci, I., & Cohen, J. H. (2016). Cultures of migration and conflict in contemporary human mobility in Turkey. *European Review*, 24(3), 381-396.

Stouffer, S. A. (1940). Intervening opportunities: a theory relating mobility and distance. *American sociological review*, 5(6), 845-867.

Strange, S. (2011). L'échec des États face à la mondialisation. *Esprit*, 12, 62-75.

Şahin, Y. (2010). *Kentleşme politikası*. Murathan Yayınevi. Trabzon.

Şahin Kütük, B. (2015). Türkiye'den Batı Avrupa'ya İşçi Göçünün Sosyolojik Çalışmalara Yansımaları. *Journal of Sociological Studies/Sosyoloji Konferansları*, (52).

Şen, Y. F., & Özkorul, G. (2016). Türkiye–Avrupa Birliği ilişkilerinde yeni bir eşik: sığınmacı krizi bağlamında bir değerlendirme. *Göç Araştırmaları Dergisi*, (4), 86-119.

Şişman, Y., & Balun, B. (2020). Transit Göç ve Türkiye. *Anadolu Üniversitesi İktisadi ve İdari Bilimler Fakültesi Dergisi*, 21(2), 61-79.

TASAM. (2012). Avrupa Birliği Üyeliği'nde Türkiye'nin Yasadışı Göç Sorunu. Repéré à https://tasam.org/tr-TR/Icerik/4860/avrupa_birligi_uyeliginde_turkiyenin_yasadisi_goc_sorunu

T.C. Dışişleri Bakanlığı. (2021). Türkiye'de Düzensiz Göç. Repéré à https://www.mfa.gov.tr/turkiye_de-duzensiz-goc.tr.mfa

T.C. İçişleri Bakanlığı Göç İdaresi Genel Müdürlüğü. (2016). 2015 Türkiye Göç Raporu, 35, Repéré à http://www.goc.gov.tr/files/files/_2015_goc_yillik_rapor_18_04_16.pdf.

T.C. İçişleri Bakanlığı Göç İdaresi Genel Müdürlüğü. (2020). Kitleli Akınlar. Repéré à <https://www.goc.gov.tr/kitleli-akinlar>

T.C. İçişleri Bakanlığı Göç İdaresi Genel Müdürlüğü. (2021a). Geçici Koruma. Repéré à <https://www.goc.gov.tr/gecici-koruma5638>

T.C. İçişleri Bakanlığı Göç İdaresi Genel Müdürlüğü. (2021b). İkamet İzinleri. Repéré à <https://www.goc.gov.tr/gecici-koruma5638>

T.C. İçişleri Bakanlığı Göç İdaresi Genel Müdürlüğü. (2021c). Genel Bilgi. Repéré à <https://www.goc.gov.tr/genel-bilgi35>

T.C. İçişleri Bakanlığı Göç İdaresi Genel Müdürlüğü. (2021d). Giriş-Çıkış. Repéré à <https://www.goc.gov.tr/giris-cikis>

T.C. İçişleri Bakanlığı Göç İdaresi Genel Müdürlüğü. (2021e). Sınır dışı etme. Repéré à <https://www.goc.gov.tr/sinir-disi-etme>

Yılmaz, A. (2015). Kürt Milliyetçiliğine Eleştirel Bir Bakış: Kürt Mülteciler ve Kürdistan Milliyetçiliği. *Mülkiye Dergisi*, 39(1), 37-56.

Wallerstein, I. (2000). *Kapitalist Dünya Ekonomisinde Hane Yapıları ve Emek Gücü Oluşumu*. Irk Ulus Sınıf. Metis. İstanbul.

Waynakh. (2021). Mülteci Hukuku' nun Tarihsel Gelişimi. Repéré à <http://www.waynakh.com/tr/multeci-hukuku-nun-tarihsel-gelisimi/>

Weiker, W. F. (1988). The Unseen Israelis: The Jews from Turkey in Israel. *Univ. Press of America*.

Zolberg, A. R. (1981). 1: International Migrations in Political Perspective. *International Migration Review*, 15, 3-27.

